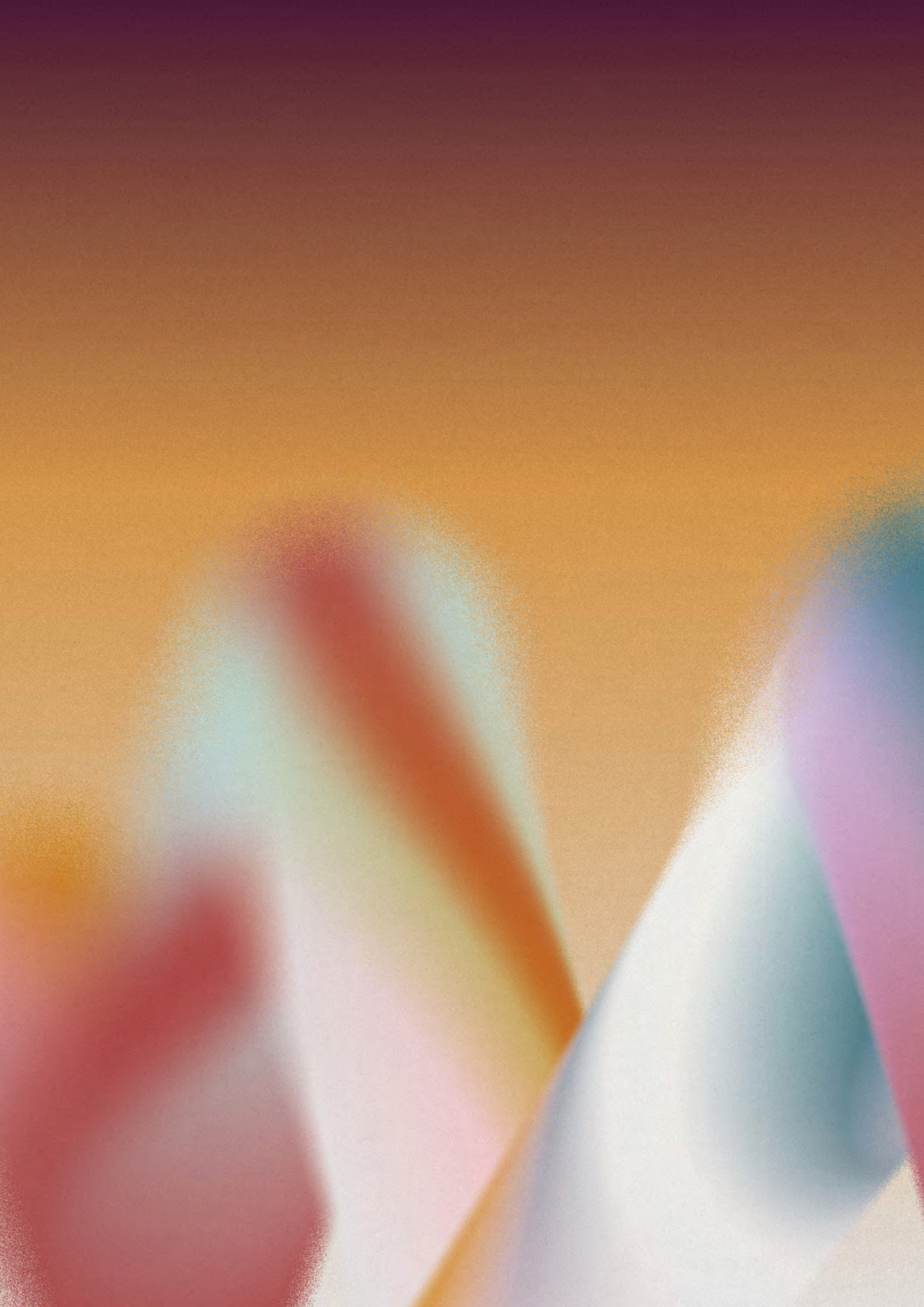

Centre national
de la musique

cnm



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SOMMAIRE

ÉDITO de Jean-Philippe THIELLAY 5

INTRODUCTION

- Chiffres clés 7
- Dates clés 8
- Revue de presse 10
- Un CNM conforté dans le financement de ses missions 12

DEVENIR L'OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE DE LA FILIÈRE DE LA MUSIQUE ET DES VARIÉTÉS

- **Bâtir une gamme cohérente de baromètres semestriels, annuels et pluriannuels** 15
 - L'étude sur la manipulation des écoutes en ligne 15
 - Des études et des analyses d'ampleur 15
 - Des études pour accompagner les professionnelles et professionnels 16
- **Impulser une réflexion prospective pour nourrir et animer le débat** 18
 - De la veille à la prospective 18
 - CNMlab 19
 - CNM éditions 22

GARANTIR LA DIVERSITÉ ET CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DU SECTEUR

- **Soutenir financièrement les artistes, les projets et les entreprises** 25
 - Affiliation 25
 - Aides 28
 - Action territoriale 40
 - International 44
 - Soutien à la transformation de la filière 48
- **Offrir aux professionnelles et professionnels une gamme de services d'information, de conseil, d'expertise et de formation** 50
 - Innovation 50
 - Égalité femmes-hommes 52
 - What the France 54
 - Les rendez-vous de conseil 55
 - Formations professionnelles 61

PARACHEVER LA CONSTRUCTION DE LA MAISON COMMUNE DE LA MUSIQUE

- **Consolider et sécuriser l'organisation** 63
 - Communication interne 63
 - Une politique de ressources humaines qui se déploie concrètement 63
 - Des actions importantes pour la qualité de la gestion juridique et financière 64
- **L'exemplarité en matière de responsabilité sociétale** 65
 - Consolidation des systèmes d'information 65
 - Responsabilité sociétale des organisations et transitions 65
- **Définir un plan d'action dans le domaine de la fiscalité** 66
 - Crédits d'impôt (évaluation et prorogation) 66
 - Croissance importante des demandes d'agrément déposées 66
 - Une fiscalité affectée pour le financement des soutiens à la filière 68
- **Développer les ressources et déployer une stratégie de partenariats** 70

LE CNM EN 2024

- **Bilan des orientations stratégiques à mi-parcours** 73
- **Création de la direction des affaires européennes et internationales** 75
- **Réforme des aides** 76
- **Ouverture du Café culture en 2024** 77

ANNEXES

- **Tableau d'exécution budgétaire** 79
- **Tableau complet des aides** 80
- **Structures aidées** 82
- **Les instances** 84
- **Organigramme** 88



FILTER ENVELOPE
MODERN
OSC
LIMIT

MODERN

MODERN

MODERN

ÉDITO

Avec ce nouveau rapport d'activité, le quatrième depuis la naissance de l'établissement, le Centre national de la musique présente un bilan que les lecteurs et les lectrices les plus imaginatifs auraient eu du mal à imaginer par avance. La crise sanitaire et le soutien que le ministère de la Culture a apporté à la filière, *via* son opérateur, ont, bien sûr, coloré nos premières années, jusqu'à l'an dernier. Par-delà ces interventions exceptionnelles, le CNM a aussi cherché à jouer pleinement son rôle de maison commune auprès de l'ensemble des acteurs et des actrices de la musique, concertés en permanence sur tous les sujets : éditions, formations professionnelles, conseil et information, soutien aux projets dans le live comme dans le phono, en France et à l'étranger, sans distinctions esthétiques ou de modèles économiques.

L'année 2023 restera celle qui aura permis de consolider l'établissement.

Il y a un an, peu l'auraient parié. Le risque de voir les capacités d'intervention se réduire, avec des conséquences lourdes pour de nombreux projets et de nombreuses entreprises, a été mesuré. Les débats qui ont conduit le gouvernement, en fin d'année, à autoriser le renforcement des équipes du CNM, à prolonger les crédits d'impôt du secteur et, surtout, à instaurer une taxe affectée sur les plateformes de streaming gratuites et payantes ont été extrêmement nourris. L'objectif de défendre et d'amplifier la diversité musicale a finalement prévalu.

En 2023, nous avons aussi recherché une forme de rythme de croisière, dans tous les domaines, en faveur des entreprises de la filière, qui sont désormais plus de 6 000 à s'être affiliées au CNM, et des personnes physiques qui ont ouvert plus de 62 000 comptes sur la plateforme [cnm.fr](https://www.cnm.fr). Le rapport d'activité met ainsi l'accent sur les réalisations concrètes que rend possibles le soutien du CNM, financier et non financier : ici, on soutient un festival en zone rurale ou dans une collectivité d'outre-mer ; là, on rend possible un nouvel EP qui cartonne sur les plateformes avant une tournée internationale. On forme également de futurs éditeurs et éditrices de musique ou celles et ceux qui dirigeront les salles de concert demain ; on conseille de jeunes artistes dans la structuration de leur projet, partout en France. Derrière les 4 000 dossiers soutenus par nos programmes d'aides financières, il y a des femmes et des hommes qui se démènent pour la musique et qui entreprennent des actions très concrètes, avec des montants moyens d'aides très raisonnables. Comme je le dis souvent, dans la musique, avec peu, on fait énormément.

L'année 2024 sera celle de la refondation de nos dispositifs d'intervention.

L'année 2024 bien entamée doit permettre de mobiliser l'ensemble de la filière face aux défis considérables qui se présentent à nous. Au niveau international, la concurrence fait rage, dans un marché

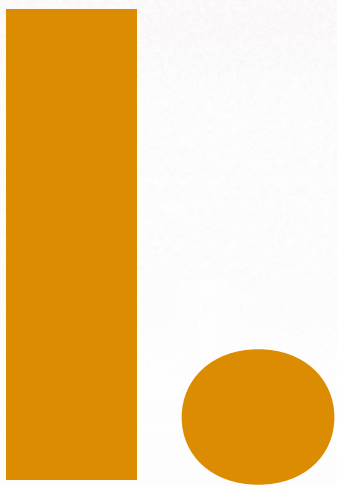
de la musique enregistrée en croissance. En France, les modèles économiques du live sont réinterrogés, dans toutes les esthétiques, avec des structures souvent fragilisées, en particulier par la hausse des coûts et par les tensions sur les soutiens publics ; l'évolution des entreprises est nécessaire et difficile, en particulier vers des modèles décarbonés et plus sobres.

Dans tous ces domaines, le CNM est aux côtés des pros face à ces défis. Dans le domaine international comme dans celui des transitions écologiques et de l'innovation, de nouveaux services dédiés ont été mis en place au 1^{er} janvier pour contribuer à atteindre les objectifs ambitieux de la filière. Dans le domaine des aides aux projets, l'ensemble des règles applicables sera revu pour 2025, pour mieux répondre aux besoins des entreprises, pour accompagner la disparition des derniers crédits exceptionnels et, aussi, pour dessiner les aides de demain, adaptées aux défis précédemment évoqués. Il s'agit d'un chantier complexe pour lequel la concertation, en cours à l'heure où ces lignes sont publiées, est indispensable afin de parvenir aux règles les plus pertinentes, les plus efficaces et aussi les plus novatrices. Enfin, face à tous ces défis, notre catalogue de formations s'enrichit chaque année afin de proposer aux acteurs et actrices de la musique des modules au service de l'évolution de leurs compétences.

Un dernier chantier mérite d'être cité : la simplification des dispositifs pour l'ensemble des acteurs et actrices publics qui contribuent à la vitalité musicale du pays. Le CNM, acteur majeur de la déconcentration – c'est-à-dire du rapprochement des services proposés par rapport aux besoins des entreprises et des citoyennes et citoyens – doit rechercher la meilleure articulation avec les services de l'État et avec les collectivités territoriales, notamment dans les contrats de filière. La feuille de route 2025-2027 et le contrat d'objectifs et de performance que nous signerons dans quelques semaines avec la ministre de la Culture, le premier de la jeune histoire du CNM, y contribueront à coup sûr.

C'est aussi compte tenu du besoin de lignes directrices que nous avons fait le choix de structurer ce rapport d'activité de manière un peu différente des années passées, en reprenant les trois axes principaux des orientations stratégiques de l'établissement : observer ; intervenir au soutien de la filière ; parachever la maison commune. Vous y trouverez le résumé d'un an d'action de notre équipe. Je vous en souhaite une excellente lecture.

Jean-Philippe THIELLAY,
président du Centre national de la musique



INTRODUCTION

CHIFFRES CLÉS

5 211

dossiers soutenus

pour

85 M€

d'aides attribuées

Près de

1 000

rendez-vous de conseil

délivrés en matière de structuration, innovation, production phonographique, édition musicale, musique à l'image...

4 526

exemplaires vendus

de guides métiers des Éditions du CNM

+20,8%

d'audience globale

sur l'ensemble des comptes du CNM sur les réseaux sociaux, acquis de manière organique, sans publicité

36

programmes d'aides financières

14

contrats de filières et conventions territoriales en cours

avec

21

collectivités territoriales

et

16

DRAC et DAC

30

opérations

dans

15

pays différents

à destination des professionnelles et professionnels désirant se développer à l'international (résidences, sessions d'écriture, événements professionnels, sessions d'information en ligne...)

123

formations délivrées par le CNM

dont

21

sessions en Outre-mer

soit

1 979 H

de formation

à destination de

1 090

stagiaires

pour un chiffre d'affaires total de

478 619 €

19

commissions d'attribution des aides

et

672

membres de commissions d'aides du CNM

29

partenariats signés

avec des acteurs et actrices répondant aux mêmes missions de soutien de la filière musicale et des variétés

DATES CLÉS

16 JANVIER

Publication de l'**étude du CNM sur la manipulation des écoutes sur les plateformes musicales**, et plus précisément sur les streams considérés comme frauduleux, ou faux streams. Elle constitue la première étude au monde sur ce sujet, documentée et concertée.

9 FÉVRIER

Publication de l'**état des lieux sur la présence des femmes dans la filière musicale** visant à servir de référentiel pour mesurer de manière régulière l'impact des changements en cours sur la représentation des femmes dans les métiers de la musique.

20 AVRIL

Dans le cadre du Printemps de Bourges, **présentation des caractéristiques et évolutions budgétaires des festivals de musiques actuelles entre 2019 et 2022**, ainsi que d'une **étude du CNMlab**, le laboratoire d'idées du CNM, sur les **modes de « consommation » du spectacle vivant musical par la génération Z**. Deux publications éclairantes sur la santé du spectacle vivant et sur l'évolution des modes de consommation des concerts.

20 JUIN

Annonce d'un **accord de partenariat d'une durée de trois ans** avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) pour la mise en œuvre d'actions communes en vue de garantir la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale dans les médias.

29 JUIN

Publication de **Musique et données, le deuxième recueil du CNMlab**, qui, à travers dix contributions de chercheurs, chercheuses et universitaires, s'attèle à décoder les mécaniques de la donnée dans la musique, à repérer et analyser les acteurs et actrices qui la manient et à étudier leurs relations et leurs pratiques.

7 JUILLET

Accord sur l'organisation du télétravail au sein de l'établissement signé entre la direction et les représentantes et représentants des salariées et salariés du CNM.

9 OCTOBRE

Signature d'un accord de partenariat entre le CNM et l'**Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)**, afin d'apporter conjointement leur soutien à l'innovation et au développement de la filière musicale et des variétés. Ce partenariat s'articule autour de deux axes : **un partage d'expertise** dans l'instruction des solutions de financement et d'accompagnement du CNM et de l'IFCIC et la participation de l'IFCIC au **Prix de l'innovation** du CNM.

10 OCTOBRE

Adoption par le conseil d'administration du **premier règlement intérieur** de l'établissement qui organise les modalités de la vie collective sur le site du CNM. Après des formalités de dépôt et de publicité, son entrée en vigueur officielle est prévue à compter du 8 décembre 2023.

11 OCTOBRE

Annonce de la **création d'une cellule consacrée aux transitions et à l'innovation placée auprès de la direction générale du CNM**, et qui a vocation à amplifier, accélérer et accroître la lisibilité des actions de l'établissement public en matière d'innovation, de transitions écologique, sociale et économique.

10 MAI

Publication des **certifications export**, qui dévoilent les albums et singles français les plus écoutés à l'international, et annonce d'un disque d'or, de platine ou de diamant pour 149 artistes, soit un nombre d'artistes « certifiés » en hausse de +39 % par rapport à 2021.

13 JUILLET

Publication des **chiffres 2022 de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en France** dans lesquels le CNM annonce que le montant total des recettes de billetterie franchit pour la première année la barre symbolique du milliard d'euros.

12 OCTOBRE

Publication du **baromètre représentant la « consommation » de musique des Françaises et Français sous toutes ses formes**. D'une ampleur inédite, cette étude réalisée par l'institut de sondage Ipsos sur la base d'un échantillon conséquent (4 000 répondantes et répondants) tire sa plus-value de la transversalité des usages qu'elle présente.

30 MAI

Accord sur l'organisation du dialogue social signé entre la direction et les représentantes et représentants des salariées et salariés du CNM.

1^{ER} SEPTEMBRE

Rapport d'évaluation de l'impact des crédits d'impôts en faveur de la production phonographique (CIPP) et en faveur des producteurs et productrices de spectacles vivants (CISV).

7 NOVEMBRE

Signature d'un **partenariat d'une durée de trois ans avec la Bibliothèque nationale de France** qui doit permettre d'enrichir et développer les connaissances de la filière musicale et des variétés, et de valoriser le patrimoine conservé à la BnF (partitions, archives, correspondances, ressources iconographiques propres au secteur de la musique et documents sonores musicaux).

9 NOVEMBRE

Signature d'un **partenariat de deux ans avec la Maison de la musique contemporaine** par lequel le CNM et la MMC s'engagent à une mise en cohérence de leurs actions en direction de la musique contemporaine en matière d'observation, d'aides financières ainsi que d'accompagnement à la structuration professionnelle.

19 JUIN

Remise de la 2^e édition du **Prix de l'innovation dans la musique** dans le cadre des Rencontres de l'innovation organisées par le CNM à Plaine Images (Tourcoing). Le premier prix a été remis à Music Tomorrow, qui fournit des tableaux de bord décryptant les algorithmes de recommandation de musique.

13 SEPTEMBRE

Publication du **rapport annuel du CNM sur la diversité musicale en France en 2022** dans la production phonographique, la radio, la télé- vision et le streaming audio et vidéo, pour lesquels il analyse la diversité sous l'angle des esthétiques musicales, de la représentativité femmes-hommes, de la langue (part de la francophonie) et de récence des titres (part des nouveautés).

30 DÉCEMBRE

Publication au *JORF* de la loi de finances pour 2024 :

- créant la taxe sur les locations en France de phonogrammes et de vidéomusiques destinés à l'usage privé du public dans le cadre d'une mise à disposition à la demande sur les réseaux en ligne, dite « **taxe streaming** » ;
- prorogeant, **au moins jusqu'au 31 décembre 2027**, les trois dispositifs de **crédits d'impôts** en faveur de la filière musicale ;
- réhaussant le **plafond d'emploi du CNM de + 10 ETPT, le portant de 111 à 121 équivalents temps plein annuel travaillé**.

REVUE DE PRESSE

JANVIER

Streaming musical : une étude évoque les fausses écoutes

« La fraude n'épargne pas le monde de la musique. Entre 1 % et 3 % des écoutes en ligne sont fausses, selon les données de 2021 en France dévoilées lundi 16 janvier par le Centre national de la musique (CNM). Il s'agit de la première étude au monde du genre pour le streaming musical. »

FÉVRIER

Aux Assises de l'égalité femmes-hommes, le chantier social de l'industrie musicale

« En 2021, seuls 29 % des titres commercialisés étaient interprétés par des femmes – et encore, le chiffre tombe à 5 % quand il s'agit uniquement du rap. Quant aux femmes programmées dans les festivals en France, elles ne représentaient que 14 % des affiches. Toutes ces statistiques, issues du rapport présenté à Marseille par le Centre national de la musique, sont "absolument consternantes", estime son président Jean-Philippe Thiellay. Alors pour une fois, et dans l'espoir d'inverser la tendance, ce sont les femmes qui prennent la parole devant les acteurs de l'industrie musicale rassemblés dans la grande salle du conservatoire Pierre Barbizet. »

FÉVRIER

Les femmes restent largement minoritaires dans le secteur de la musique

« Selon le Centre national de la musique, les femmes restent sous-représentées dans les programmations, les projets artistiques et les postes de responsabilités. Mais le CNM entend infléchir la tendance par de la formation et des aides incitatives. »

MARS

Le CNM lance son plan de soutien à l'investissement des lieux de diffusion

« Afin d'accompagner au mieux les lieux de diffusion, salles et festivals dans une démarche de transition environnementale, économique et sociale, le Centre national de la musique (CNM), lance un fonds exceptionnel pluriannuel de soutien aux investissements nécessaires à la transition écologique. »

LE MONDE

AVRIL

Musiques actuelles : situation tendue pour les festivals modestes

« Hausse des charges importante, augmentation des recettes qui l'est moins, et plus le festival est modeste plus grand est l'écart » : Jean-Philippe Thiellay, président du Centre national de la musique (CNM), tire la sonnette d'alarme. Le CNM, qui chapeaute la filière musicale, a profité du Printemps de Bourges, qui lance la saison, pour dévoiler son "étude sur les données économiques des festivals de musiques actuelles en France en 2022. »

MAI

Bonne nouvelle, l'export de musique francophone à l'international se porte bien

« Le Centre national de la musique a dévoilé hier, mercredi 10 mai 2023, les chiffres des albums et singles français les plus écoutés à l'international. En ressort, une hausse du nombre d'artistes francophones de 38 % par rapport à 2021. Qui a dit que la musique en langue française était une barrière à l'export à l'international ? À en croire les derniers chiffres du Centre national de la musique, l'export de la musique française et francophone hors de nos frontières a de beaux jours devant lui. »

MAI

C'est officiel : les jeunes vont de moins en moins en concert

« Une superbe thèse publiée par le CNMLab, laboratoire d'idées du Centre national de la musique, récapitule les enjeux de l'expérience de la musique live chez les jeunes de 13 à 26 ans. "Ressentir des émotions", "Partager un moment avec des amis, la famille", "Vivre une performance unique". Les raisons principales qui poussent les jeunes issus de la Gen Z (donc nés entre 1997 et 2010), sont peu ou prou les mêmes que leurs prédécesseurs. C'est en tout cas ce que montre le chercheur Loïc Riom, dans une thèse mise en ligne par le CNMLab, think tank du Centre national de la musique qui a vu le jour en 2022. »

MAI

À Jazz sous les pommiers, des pros venus de l'étranger font leur marché dans le jazz français

« Aider le jazz français à mieux s'exporter à l'étranger. C'est l'objectif des "Jazz Export Days", tout nouveau projet porté par le Centre national de la musique (CNM). Au festival Jazz sous les pommiers en Normandie, pendant une semaine, des groupes de jazz se succèdent devant des professionnels venus du monde entier, pour décrocher des programmations et des contrats, précieux dans une industrie où il est de plus en plus compliqué d'être visible. »

AFP

LES INROCKS

TRAX

FRANCE MUSIQUE

JUIN LA LETTRE DE L'ENTREPRISE CULTURELLE

Lancement de l'étude : REC (Réduisons notre empreinte carbone)

« Soutenu par le plan "France 2030", le Centre national de la musique (CNM), en partenariat avec les organisations syndicales représentatives, lance l'étude pour construire la feuille de route bas carbone de la musique enregistrée en France. »

JUIN USBEK & RICA

Le Web3 est-il l'avenir de la musique ?

« Un nombre croissant d'artistes se sentent prisonniers des grandes plateformes sociales, et cela motivent certains à expérimenter dans le Web3. À l'occasion de la 2^e édition des Rencontres de l'innovation dans la musique le 15 juin prochain à Plaine Images, le Centre national de la musique propose une réflexion sur le renouvellement de l'expérience spectateur. Bulle spéculative, mode éphémère ou nouvel écosystème pérenne pour l'industrie musicale, de quoi le Web3 est-il le nom ? »

JUIN NEON

Musique : comment protéger les spectatrices des violences sexistes et sexuelles en concert ?

« Afin d'identifier les situations potentiellement dangereuses, le Centre national de la musique a mis en ligne des fiches pratiques s'adressant aux professionnels, avec pour but d'assurer une meilleure préparation, réaction et protection de chaque personne impliquée dans les situations identifiées. Qu'il s'agisse de la promotion, de sessions studio, de la production d'un concert ou encore de l'organisation d'un festival, de nombreuses ressources sont disponibles pour que les professionnels soient mieux formés et informés. »

JUIN SATELLIFAX

Arcom : convention triennale avec le Centre national de la musique autour de trois axes

« L'Arcom et le Centre national de la musique (CNM) ont signé lundi 19 juin un accord de partenariat d'une durée de trois ans dont l'objectif est de "renforcer leurs liens et d'accentuer leur collaboration". Il doit leur permettre d'engager des "actions communes en vue de garantir la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale dans les médias", est-il précisé. Le premier axe de leur collaboration prévoit une "consultation réciproque". Ainsi, l'Arcom et le CNM se consulteront sur leurs sujets d'intérêt commun dans le domaine de la création musicale et de sa diffusion. Ils s'informeront des problématiques nouvelles relatives à la filière de la musique et des variétés et échangeront sur les réponses à y apporter. »

SEPTEMBRE

1146

« En milliard d'euros, le montant total des recettes de billetterie en 2022 des salles et festivals diffusant des spectacles de musiques actuelles. C'est le CNM qui présente ce chiffre dans son rapport annuel. Un record puisque pour la première fois la barre symbolique du milliard est franchie. Dans le détail, on constate que, par rapport à 2019, dernière année de référence, le hip-hop a progressé de 71 % en fréquentation. Le raz de marée continue. »

OCTOBRE NEWS TANK

Soutien à la filière musicale : signature d'un accord de partenariat entre le CNM et l'IFCIC

« Le CNM et l'IFCIC annoncent la signature d'un accord de partenariat, le 09/10/2023. Cet accord d'une durée de trois ans doit "permettre d'intensifier et de mettre en cohérence [les] actions [respectives du CNM et de l'IFCIC] auprès des acteurs relevant du champ du CNM". »

OCTOBRE TSUGI

Alors les Français, ils écoutent quoi ?

« Une étude du Centre national de la musique (CNM) à propos des usages de la musique en France vient de sortir. On a épluché les 87 pages du document, l'occasion de vérifier ce qu'écoutent les français, et surtout comment. »

OCTOBRE LIBÉRATION

Rap ou variété ? CD ou Spotify ? Enceinte connectée ou platine ? Un baromètre pour connaître les vrais usages musicaux des Français.

« Une étude menée par le Centre national de la musique et Ipsos dessine nos habitudes et nos usages de la musique. *Libération* en révèle les grandes lignes. »

NOVEMBRE NEWS TANK

Partenariat entre le CNM et la BnF autour de la « valorisation du patrimoine de la filière musicale »

« Le Centre national de la musique et la Bibliothèque nationale de France annoncent la signature d'un accord de partenariat, d'une durée de trois ans, portant sur la "valorisation du patrimoine de la filière musicale et des variétés", le 07/11/2023. Il vise à "enrichir et développer les connaissances" dans ces domaines, et à "valoriser le patrimoine conservé à la BnF (partitions, archives, correspondances, ressources iconographiques propres au secteur de la musique et documents sonores musicaux)". »



UN CNM CONFORTÉ DANS LE FINANCEMENT DE SES MISSIONS

L'adoption, en décembre 2023, de la loi de finances pour 2024 (loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) a permis de conforter le financement des missions du CNM.

L'établissement se voit affecter une nouvelle ressource pérenne assise sur la diffusion de la musique enregistrée, sous forme d'une taxe streaming.

Une nouvelle taxe assise sur les revenus tirés de la diffusion en ligne de musique enregistrée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette taxe, dite « taxe streaming », fait suite aux discussions menées par les pouvoirs publics au second semestre 2023 après du rapport du sénateur Julien Bargeton et les travaux parlementaires de préparation du projet de loi de finances 2024.

Le produit de cette taxe est affecté au CNM. De ce fait, le budget de l'établissement intègre un complément de financement pérenne estimé à 15 M€.

Cette nouvelle source de financement complète le socle des ressources au soutien de la filière.

À la faveur de cette décision, le conseil d'administration a pu confirmer, en adoptant en décembre 2023 le budget 2024, un périmètre d'intervention du CNM à un niveau comparable à celui de 2023 et sa capacité à assurer l'ensemble de ses missions financières et non financières (gestion des crédits d'impôts, formation professionnelle, éditions, études et prospective, promotion et développement à l'international, action territoriale) au service de la filière de la musique et des variétés.

Les moyens d'intervention sont stabilisés à un niveau structurel adapté aux enjeux du secteur, en particulier grâce à des aides sélectives qui représenteront en 2024 un peu plus de 66,7 M€, soit un niveau comparable à celui de 2023, pour couvrir les besoins de la filière musicale (musique enregistrée et spectacle vivant de musique et de variétés).

Ces dispositifs sont accompagnés d'**aides transversales** vers l'ensemble des professionnelles et professionnels, à hauteur de 26,8 M€, notamment pour le soutien aux transitions et au rayonnement international de la filière (aides au développement international, à l'innovation, à la transition écologique, à l'égalité femmes-hommes, à l'action territoriale, fonds Outre-mer, etc.).

Outre ces aides sélectives, l'établissement assurera la gestion en 2024 de **25,5 M€ de droits de tirage** pour accompagner les investissements dans la production de spectacles et poursuivra le déploiement du Plan lieux à hauteur de 29,6 M€.

Les moyens de fonctionnement de l'établissement en 2024 représenteront 20,2 M€, couverts par la subvention du ministère de la Culture (personnel, fonctionnement courant, investissements). Il intègre notamment 3,15 M€ pour le financement des missions d'accompagnement non financier du CNM. Le fonctionnement même de l'établissement représentant environ 18 M€.

Le législateur a également approuvé la prorogation des crédits d'impôt, et ceci au moins jusqu'à la fin 2027.

Les équipes du CNM vont poursuivre la gestion des **trois crédits d'impôt** indispensables pour soutenir les investissements et la prise de risque des acteurs et actrices de l'industrie phonographique (crédit d'impôt pour dépenses de production phonographique), du spectacle vivant (crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants musicaux ou de variétés) et les entreprises actives dans l'édition musicale (crédit d'impôt pour dépenses d'édition musicale).

La mise en œuvre de ces dispositifs avait été prévue jusqu'au 31 décembre 2024. La loi de finances pour 2024 a prorogé ces trois crédits d'impôts, au moins jusqu'au 31 décembre 2027.



Le CNM déploiera en 2024 un budget de 146,9 M€ (dont 126,7 M€ pour les interventions financières). Le financement global de ce budget 2024 repose à la fois sur des ressources pérennes et sur la mobilisation de ressources exceptionnelles. Le montant des ressources pérennes prévues totalisera 80,3 M€, dont :

- **32 M€** de produit de la taxe sur les spectacles de musique et de variétés, dont le rendement prévisionnel prend en compte l'indisponibilité de certaines grandes scènes en amont et durant les Jeux olympiques et paralympiques.
- **15 M€** de produit de la nouvelle taxe streaming.
- **27 M€** de subvention pour charge de service public, versée par le ministère de la Culture.
- **3 M€** de contributions des organismes de gestion collective (Sacem, Adami, Spedidam, SCPP, SPPF), partenaires du CNM et de la filière.
- **2,7 M€** d'autres recettes affectées et 640 k€ de ressources propres.

Le CNM mobilisera également des ressources exceptionnelles, activées pour aider la filière à répondre aux enjeux de 2024. Elles s'élèveront à 28,7 M€ (dont 7 M€ de remboursement d'aides annulées), auxquelles s'ajoutent des reports de crédits à hauteur de 37,9 M€, dont 29,6 M€ au titre du plan pluriannuel de transition des salles et festivals (Plan lieux).

Ces moyens permettront au CNM, maison commune de la musique, d'accompagner toute la filière avec un budget total d'intervention de 126,7 M€ et de 20,2 M€ pour ses moyens d'actions internes.



**DEVENIR
L'OPÉRATEUR
DE RÉFÉRENCE**

de la filière de la
musique et des
variétés

BÂTIR UNE GAMME COHÉRENTE DE BAROMÈTRES SEMESTRIELS, ANNUELS ET PLURIANNUELS

Les orientations stratégiques adoptées fin 2022 prévoient, au premier rang des priorités, la mission d'observation et d'analyse de la filière musicale. Cela passe notamment par un élargissement des baromètres permettant de mesurer l'évolution de l'économie de la filière et la réalisation d'études ad hoc sur des sujets sensibles.

L'étude sur la manipulation des écoutes en ligne

Cette réalisation majeure de l'année 2023 avait pour but de répondre à une problématique de la filière et de proposer des solutions aux acteurs et actrices de celle-ci. En juin 2021, sur demande de la ministre de la Culture, le CNM a réalisé une étude sur la manipulation des écoutes en ligne. De longs mois de travail ont été nécessaires pour convaincre les acteurs et actrices du secteur (plateformes, distributeurs, distributrices, organismes de gestion collective, producteurs, productrices, éditeurs et éditrices de musique, organisations professionnelles, médias, avocates, avocats) de coopérer et accompagner le CNM dans la définition du phénomène et la réalisation d'un état des lieux.

Il s'agit de la première étude au monde sur le sujet, largement relayée par la presse nationale et internationale. Force est de constater qu'elle a contribué à un mouvement de mobilisation de la filière à ce sujet : nombre d'ayants droit et plateformes ont mis en place des politiques de sensibilisation ou perfectionné leurs outils de détection. En outre, la CNM a pris l'initiative de réunir les professionnelles et professionnels au cours de l'année pour évoquer des pistes d'actions collectives visant à renforcer la lutte contre la manipulation des écoutes, notamment la mise en place d'une clause juridique type au sein des différents contrats qui lient les acteurs et actrices de la filière.

Des études et des analyses d'ampleur

Elles visent à comprendre la production, la diffusion et la consommation de la musique en France et son essor à l'international. Parmi elles, l'édition 2022 de l'étude sur la diversité musicale (publiée en septembre 2023), qui a été suivie par plusieurs évolutions majeures visant à toujours mieux saisir les contours de la diffusion de musique enregistrée. L'observation de la production, jusqu'alors circonscrite aux phonogrammes, a ainsi été élargie à la production de clips. L'analyse de la production couvre désormais l'ensemble des œuvres déclarées auprès des deux organismes de gestion collective (Société civile des producteurs phonographiques – SCPP – et Société civile des producteurs de phonogrammes en France – SPPF). Par ailleurs, ce volet dédié à l'observation de la production a été complété d'une typologie juridique et économique des producteurs de nationalité française basée sur leurs numéros SIREN afin d'approcher une qualification des différents acteurs et actrices de ce secteur.

En streaming audio, le périmètre d'observation est passé d'un top annuel de 1 000 titres à un top de 10 000 titres pour garantir une meilleure représentativité de la consommation globale. Le panel a été étendu pour couvrir désormais six plateformes : Amazon Music, Apple Music, Deezer, Qobuz, Spotify et YouTube/YouTube Music. S'agissant du streaming vidéo, les captations de concerts ont pu être qualifiées en termes d'audience grâce à l'intégration des vues réalisées sur les deux plateformes du panel. Les données 2023 seront publiées d'ici la fin du premier semestre 2024.

Comme chaque année, le CNM a publié en juillet 2023 son baromètre annuel sur la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en France. Réalisée sur la base des déclarations de taxe sur la billetterie et des montants de contrats de cession perçues en 2022, c'est-à-dire des données exhaustives du périmètre observé, cette étude est l'outil de référence permettant de caractériser la situation des acteurs et actrices du live sur le territoire français. À l'occasion des Francfolies de La Rochelle, le CNM a rendu publics les résultats exceptionnels de l'année 2022, puisque les recettes de billetterie générées dépassaient pour la première fois le milliard d'euros (hors taxes).

À cette étude nationale est venue s'ajouter, pour la première fois depuis 2018, une déclinaison régionale portant également sur l'année 2022. Véritable outil de pilotage au service des professionnelles et professionnels et des élus et élus locaux, ces données permettent de dessiner un panorama régional utile à la réalisation de diagnostics et servant de base d'échanges dans le cadre des partenariats et contrats de filière avec les collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État (DRAC). Ainsi, les résultats propres à la Région Occitanie ont été présentés lors de la première journée portes ouvertes hors les murs du CNM organisées à Toulouse, événement au cours duquel a été signée la reconduction du contrat de filière avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée sur la période 2024-2027.

En partenariat avec le SNEP, le Centre national de la musique certifie, selon un rythme annuel, les ventes à l'international des singles ou albums français. Ainsi, les certifications export de l'année 2022 prennent en compte les ventes physiques et/ou digitales de productions françaises (ou de productions ayant un lien de rattachement fort à la langue française et/ou dont le développement est assuré de manière significative par une entité française), réalisées en dehors du territoire français au 31 décembre de l'année 2022.

Publiées et présentées dans le cadre d'une conférence de presse en mai 2023, les analyses des chiffres nous permettent de comptabiliser 326 certifications en 2022, soit une augmentation conséquente de +38 % par rapport à 2021. La langue française est de plus en plus présente dans les titres et albums certifiés à l'export (+14 % par rapport à 2021). Ces résultats permettent de confirmer la vitalité de la musique française sur le marché international.

Des études pour accompagner les professionnelles et professionnels

Répondant à l'alerte de nombreux organisateurs et organisatrices de festivals de musique sur les évolutions rapides et profondes de la structure budgétaire de leur manifestation dans un contexte post-Covid, le Centre national de la musique a actualisé en 2023 un baromètre réalisé antérieurement par l'ancêtre du CNM, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), et dont la dernière édition datait de 2017. Comparant **les caractéristiques et évolutions budgétaires des festivals de musiques actuelles entre 2019 et 2022**, cette étude apporte un éclairage sur la santé de ces manifestations et met notamment en lumière les différents postes de charges et de produits les plus impactés en l'espace de ces trois années. Afin de garantir la fiabilité des données analysées et la robustesse des résultats qui en découlent, cette étude a été réalisée sur la base des bilans réalisés communiqués au CNM par un panel de 68 festivals de musique soutenus dans le cadre du programme d'aide aux festivals. Bien que devant répondre à certains critères d'éligibilité spécifiques, cet échantillon se veut représentatif de la diversité des festivals actifs sur le territoire français (saisonnalité, durée, programmation, fréquentation, etc.).

Publiée en avril 2023, cette étude a fait l'objet d'une présentation dans le cadre des rencontres professionnelles du Printemps de Bourges. S'en est suivie une table ronde intitulée « Économie des festivals : quelles évolutions entre 2019 et 2022 ? », modérée par Romain Laleix, le directeur général délégué du CNM, au cours de laquelle les représentants de cinq festivals (Les Eurockéennes, Au Foin de la Rue, Art Rock, Le Bon Air et Décibulles) ont pu commenter les résultats au regard de leur propre situation.

Sollicité par le Collectif des éditeurs de la presse musicale (CEPM), le CNM a édité un **panorama de la situation socio-économique des titres musicaux de presse écrite** diffusés nationalement en France en 2021-2022. Cette enquête, qui s'inscrit dans une logique d'accompagnement des éditeurs et éditrices de presse musicale, a permis de mettre en lumière les principaux enjeux et difficultés auxquels ceux-ci sont confrontés. Une restitution des résultats a été présentée aux côtés de plusieurs membres du CEPM (*Jazz Magazine*, *Tsugi*, *KR Home*) à l'occasion de la convention MaMA 2023. Dans le cadre de ces travaux, deux groupes de réflexion réunissant les acteurs et actrices de la presse musicale et ceux de l'industrie musicale ont été organisés pour renforcer les interactions et envisager de nouvelles collaborations.



LE BAROMÈTRE DES USAGES DE LA MUSIQUE EN FRANCE

Une nouvelle étude pour appréhender la « consommation » de musique sous toutes ses formes a été réalisée avec l'institut de sondage Ipsos tire sa plus-value de sa transversalité. Pour la première fois, les comportements d'écoute de musique des Français et des Françaises ont été observés sur l'ensemble des modes de diffusion : live, plateformes de streaming, supports physiques, radio et podcasts, TV, réseaux sociaux, vidéos courtes, jeux vidéo.

Deux objectifs majeurs ont été poursuivis. Dans un premier temps ont été passées au crible les habitudes de consommation : **quels supports sont les plus écoutés par les Français et les Françaises ? Quelle est leur propension à payer pour assister à des événements live ? Quels facteurs orientent leurs goûts ? Ou, au contraire, les éloignent de certains modes d'écoute ? Comment découvrent-ils de la musique ?**

Puis, dans un second temps, il s'est agi d'identifier, à travers les profils d'auditeurs et d'auditrices, les ponts qui relient les supports entre eux, par exemple : **comment les auditeurs et les auditrices de musique sur les plateformes de streaming se distinguent du reste de la population dans leurs pratiques d'écoute ? Dans quelle proportion les auditeurs et auditrices de webradio écoutent-ils du live ?**

Un socle méthodologique robuste pour observer toutes les pratiques

Afin d'analyser le plus finement possible tous les modes d'écoute de musique, un échantillon de 4 000 personnes représentatives de la population française internautes de plus de 15 ans a été sélectionné et interrogé en ligne.

Cette base particulièrement large a rendu possible l'obtention de résultats solides venant confirmer des tendances déjà identifiées par les études sectorielles, telles que :

la radio reste le premier support d'écoute de musique. Mais elle a également permis de constituer des profils d'auditeurs et d'auditrices sur des supports encore peu étudiés (webradios, podcasts musicaux, plateformes de streaming audio « collaboratives » de type SoundCloud ou Bandcamp) et d'illustrer quantitativement certains phénomènes identifiés par la filière. Par exemple, l'achat de dernière minute des places de concerts et festivals, la résurgence de la cassette audio, le rôle prescripteur fort des réseaux sociaux et des vidéos courtes, l'impact des jeux vidéo dans la consommation de musique.

Un institut de référence pour une étude d'envergure

L'expertise et la renommée d'Ipsos dans les études d'opinion, de marché et sociales sont apparues comme déterminantes dans le choix du CNM pour désigner son partenaire sur ce baromètre inédit et ambitieux.

Dès le début du projet, une collaboration renforcée a été mise en place entre les équipes du CNM et celles d'Ipsos pour la rédaction du questionnaire, fondement crucial de la qualité des résultats. À la suite du recueil et du traitement des données menés par les spécialistes de la statistique, les lignes directrices de l'analyse ont été définies en concertation afin que l'étude réponde aux objectifs du CNM, façonnés par les enjeux du secteur.

Un travail en lien avec les professionnelles et professionnels de la filière

Réunies au sein d'un comité de suivi dédié, plusieurs organisations professionnelles représentatives du live (Ekhoscènes et AGI-SON), des médias (le Bureau de la Radio pour les groupes M6, Lagardère et NRJ, Radio France et le SIRT), de la musique enregistrée (SNEP et UPFI), des structures transversales (Acom, Sacem, SMA) et publiques (DEPS-Doc et Pass Culture) ont pris part à l'élaboration de cette étude.

Fin 2022, des consultations ont été menées avec ces organismes. L'objectif était alors double : bien identifier le périmètre des études d'usage produites au sein de la filière pour ne pas entraver ni répéter les dispositifs déjà en place et pour cerner précisément les champs encore non étudiés. Partant de ce postulat, le « Baromètre des usages de la musique en France » a été élaboré afin de compléter et enrichir les analyses existantes. Le comité de suivi du baromètre a ensuite été réuni pour le lancement de l'étude. Ce temps d'échange a permis de préciser le projet au regard des enjeux professionnels avant de le confier à Ipsos. À la rentrée 2023, le comité a de nouveau été rassemblé pour découvrir les résultats avant leur publication et apporter les derniers ajustements au rapport final.

Un lancement remarqué pour une étude qui dépasse les frontières

Publié en octobre 2023 à l'occasion du MaMA, événement professionnel de référence rassemblant toute la filière musicale, le « Baromètre des usages de la musique en France » a été présenté sous l'angle des pratiques des 15-24 ans. Une table ronde sur les questions que posent les comportements de cette génération à la filière a ensuite réuni des intervenantes et intervenants issus du live, de la radio, du streaming audio, de la musique enregistrée et des jeux vidéo dans le théâtre du lycée Jacques Decour à Paris. Le jour de sa sortie, une recension est également parue en exclusivité dans *Libération*. En parallèle, plusieurs médias spécialisés et généralistes ont relayé l'étude et ses résultats clés.

En avril 2024, le baromètre a voyagé outre-Rhin pour le salon international Jazzahead! de Brême où il a été présenté en anglais auprès d'artistes et de professionnelles et professionnels de la production, de la programmation, du booking, des médias et des institutions.

IMPULSER UNE RÉFLEXION PROSPECTIVE POUR NOURRIR ET ANIMER LE DÉBAT

DE LA VEILLE À LA PROSPECTIVE

Au-delà des études qu'il produit, le CNM est en situation d'observation constante de la filière grâce au dispositif de veille mis en place depuis la création du pôle veille, prospective, ressource de la direction des études et de la prospective (DEP). Cela lui permet, en amont de l'approche « macro » que proposent les baromètres, de suivre en continu les usages et les enjeux professionnels à l'œuvre sur l'ensemble des champs relevant de ses compétences.

Ce dispositif de veille s'appuie sur la sélection, la qualification et l'analyse d'informations en ligne (études, guides, règlements, appels à projets, communiqués, rapports, articles, interviews...) produites par des acteurs et actrices publics ou privés, et qui renseignent les acteurs et actrices de la filière sur des éléments relatifs à leur activité professionnelle.

Au sein de l'établissement, ce dispositif de veille vise à remplir trois fonctions.

1. Fournir une sélection de contenus adaptée à différents services d'information du site Internet du CNM.

Ces sélections se présentent sous forme de flux d'actualités, l'objectif étant d'être réactif pour informer les usagers du CNM en recherche d'opportunités, de ressources et d'annonces professionnelles.

EN 2023

- Revue de web et fil de veille : 30 éditions publiées
- Agenda en ligne : plus de 650 dates publiées (rencontres professionnelles ou appels à projets)
- Mini-site Covid-19 : fermeture de la page sur décision éditoriale
- Mini-site Lieux de musiques et de variétés : ouverture de la page avec implantation d'un flux de veille dédié
- Mini-site Développement international : développement d'une rubrique sur les marchés internationaux
- Lettre d'information du CNMlab : mise en place d'une sélection de veille dédiée à la recherche académique

2. Nourrir la base de connaissances documentaires du CNM grâce à l'archivage et l'indexation des contenus sélectionnés.

Cette base de données, qui constitue un socle technique aux différentes exploitations de la veille, assure la gestion d'un catalogue de documents accessible depuis le site Internet du CNM via le moteur de recherche. L'accès à cette ressource vise à nourrir les recherches des équipes du CNM comme celles de ses usagères et usagers.

EN 2023

- Base documentaire : plus de 6 000 contenus d'information sélectionnés, indexés et relayés
- Refonte de la matrice d'indexation des contenus en prévision de la livraison d'une application dédiée en 2024

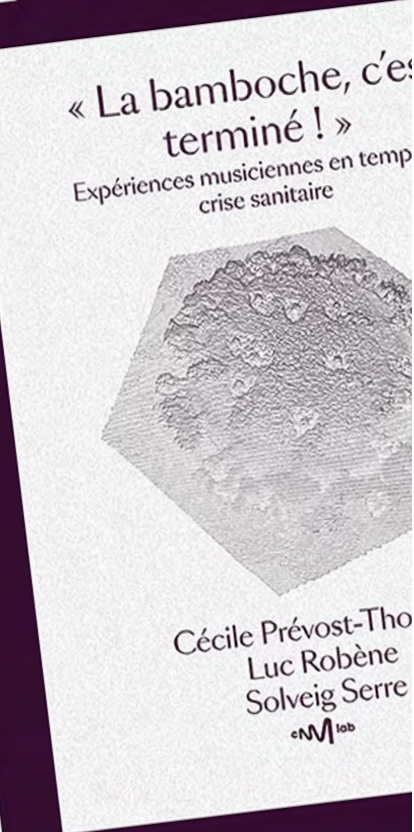
3. Dégager une expertise afin de déceler les problématiques à suivre et d'alimenter la réflexion prospective du CNM.

L'analyse des contenus sélectionnés permet de décrypter les évolutions de la filière et d'apporter des éclairages sur les différents enjeux qui l'agitent. La cellule de veille constitue une ressource sur laquelle les équipes du CNM et du CNMlab peuvent s'appuyer pour enrichir leur expertise dans le cadre d'un projet en cours ou à venir.

Dans ce domaine, 2023 aura constitué une année charnière et d'expérimentations qui sont poursuivies en 2024 afin d'établir des processus fluides et réguliers en matière d'échanges de savoirs.

EN 2023

- Ouverture d'un temps de décryptage et d'expertises partagées entre l'ensemble des équipes de la DEP
- Inclusion de la cellule de veille au processus d'identification et d'élaboration des sujets retenus pour les publications du CNMlab
- Création d'un comité veille et prospective associant les équipes, la direction et la présidence



CNMLAB

Le CNMLab est le laboratoire d'idées du CNM. Il se singularise par ses publications d'expertises et de travaux scientifiques à destination des professionnelles et professionnels et du grand public. En complément des études barométriques et socio-économiques du CNM, ces travaux sont le fruit de recherches académiques indépendantes et portent des réflexions plurielles sur des sujets à forte portée prospective pour la filière. L'objectif est à la fois simple et ambitieux : se projeter au mieux vers l'avenir grâce à un lien renforcé avec le monde académique.

Après une année 2022 qui a vu la mise en place de son conseil scientifique et le lancement de ses premières publications, le CNMLab a abordé sa deuxième année d'existence dans la perspective de consolider son activité, notamment en matière d'ingénierie de production et de valorisation de ses parutions.

L'année 2023 a permis de stabiliser sa gouvernance en reconduisant le mandat des membres du conseil scientifique, et en le renouvelant à la marge.

Ainsi, trois nouvelles chercheuses y ont été accueillies :

- **Stéphanie Molinero**, sociologue, chargée d'études au DEPS et maîtresse de conférences associée au département de Médiation culturelle de l'université Sorbonne-Nouvelle.
- **Laurence Allard**, sémiologue et sociologue, maîtresse de conférences en sciences de la communication et enseignante dans le département Études culturelles et médias de l'université de Lille.
- **Alice Aterianus-Owanga**, anthropologue, professeure assistante à l'Institut d'ethnologie à l'université de Neuchâtel.

En 2023, le rythme de parutions est devenu plus régulier.

Tout au long de l'année, le CNMLab a proposé 16 publications de type Onde courte, et mobilisé 23 auteurs et autrices de premier rang, parfois sous forme de collaboration inédite.

Dix de ces publications apparaissent dans *Musique et données*, deuxième parution du recueil annuel du CNMLab.

Musique live et Génération Z. Enjeux et perspective

LOÏC RIOM, Onde courte

Dégradation, restauration et restitution de l'œuvre musicale

DAMIEN COLAS, Onde courte

Quels droits pour quelles données ?

EMMANUELLE MAISONNIAL, Recueil

Sonores octets, témoins du monde. Enjeux du big data dans la recherche en ethnomusicologie

MARIE COUSIN & GEOFFROY COLSON, Recueil

Musique, intelligence artificielle et données. Est-ce encore de l'art ?

JEAN-CLAUDE HEUDIN, Recueil

Les données dans la musique. Enjeux et stratégies d'investissement

JULIE KNIBBE, Recueil

Écologie de la musique numérique

VINCENT LOSTANLEN, Recueil

L'influence des mesures de performance sur les musiciens

ROBERT PREY, Recueil

Indice de découvrabilité, streaming et diversité des contenus

JEAN-ROBERT BISAILLON, Recueil

Les données numériques à l'export, entre rationalité, créativité et diversité

MICHAËL SPANU, Recueil

L'analyse musicale et sonore. De la recherche à la recommandation

LAURENT POTTIER, Recueil

Cartographie des acteurs de la billetterie

LOUIS WIART, Recueil

L'investissement dans des catalogues musicaux français et étrangers. Pratiques et risques

TRISTAN SCHINDLER & ALEXANDRE QUIQUEREZ, Onde courte

Loi Aillagon et mécénat dans la musique. Bilan, enjeux et perspectives

SOPHIE LANOOTE, CAMILLE PROST, ANNE MONIER & ARTHUR GAUTHIER, Onde courte

Artistes de musique ancienne et entreprises mécènes. Logiques socio-économiques de coopérations inédites

SABINE ROZIER, Onde courte

Métiers techniques de la musique live. Attractivité et conditions de travail dans un contexte post-Covid

ÉQUIPE ANR MUSICOVID, ONDE COURTE

Afin de mieux structurer son activité de production, l'équipe du CNMlab est **montée en exigence sur l'ensemble de la chaîne éditoriale**. La concertation sur l'identification des sujets, des contributrices et des contributeurs a été élargie afin de proposer des thématiques au plus proche des enjeux professionnels. Des comités de relecture convoquant expertises scientifiques et professionnelles ont été systématisés pour garantir tant la rigueur que l'accessibilité des travaux. Le temps et les moyens mis à disposition des auteurs et autrices ont été renforcés afin d'aboutir à des enquêtes originales, de l'Onde courte « Musique live et Génération Z » au « Bilan de la loi Aillagon » en passant par « Métiers techniques de la musique live ». Enfin, l'ouvrage *Musique et données* a inauguré la commercialisation des recueils du CNMlab, avec l'objectif d'élargir sa distribution, notamment en librairie et auprès du grand public.

- Loïc Riom (auteur de « Musique live et Génération Z ») au Printemps de Bourges
- Réjane Sourisseau (autrice de « Musiques et ruralités ») aux Rencontres Ruralités du Run ar Puns
- Vincent Lostanlen et Emmanuelle Maisonnial (contributeurs de *Musique et données*) aux Rencontres de l'innovation du CNM
- Manuel Roux a présenté ses travaux sur les conditions de travail des techniciennes et techniciens du spectacle aux JTSE (Journées techniques du spectacle et de l'événement)
- François Ribac, sociologue, aux rencontres « Virage » organisées par Grabuge, Nancy Jazz Pulsations et L'Autre canal
- Cécile Prévost-Thomas, sociologue, à l'Hyper Weekend Festival organisé par Radio France

LA COLLABORATION ENTRE L'ÉQUIPE DE L'ANR MUSICOVID ET LE COLLECTIF DES RÉGISSEURS POUR L'ONDE COURTE « MÉTIERS TECHNIQUES DE LA MUSIQUE LIVE » FAVORISÉE PAR LE CNMLAB

Le Collectif des régisseurs a été créé en avril 2023, dans l'objectif de dresser un état des lieux de la profession et de proposer des pistes d'amélioration aux employeurs. À cette fin, il a réalisé un questionnaire auprès de régisseurs et régisseuses, puis a sollicité le CNMlab pour étudier les **300 réponses reçues**.

Faisant écho à l'ambition de lancer une Onde courte sur les conditions de travail des métiers techniques du live, l'équipe du CNMlab a alors organisé la mise en relation avec les chercheurs et chercheuses de l'ANR Musicovid, représentée au sein du conseil scientifique par la chercheuse et musicologue Solveig Serre.

Après avoir échangé sur les méthodes d'analyse susceptibles de permettre une interprétation des données, l'équipe de recherche a accompagné, pendant près d'un an, les membres du Collectif pour assurer un traitement rigoureux des informations et préciser leur formulation. Les résultats de l'enquête ont alors nourri l'onde « Métiers techniques de la musique live » (publiée en novembre 2023) qui, à son tour, a alimenté les échanges d'une table ronde aux JTSE en novembre 2023 et une autre table ronde lors des BIS de Nantes en janvier 2024, toutes deux organisées sous l'égide du CNMlab.

En 2023, l'autre priorité du CNMlab a été de **mieux faire connaître ses travaux**, notamment auprès des professionnelles et professionnels, et de faire vivre les réflexions qu'ils soulèvent directement au cœur des débats de la filière. Le CNMlab a ainsi associé plus systématiquement des chercheurs et des chercheuses à des rencontres professionnelles.

Ce rôle de moteur dans le débat, le CNMlab l'a également endossé par la modération de tables rondes (ThinkCulture, Festival Radio France Occitanie Montpellier) et par l'organisation de temps d'échanges spécifiques avec des organisations de la filière.

En termes de communication, le CNMlab a renforcé sa présence en ligne en proposant des publications dédiées sur les réseaux sociaux du CNM. Il a par ailleurs ouvert son rayonnement en lançant une version anglaise de son site Internet à destination de la communauté internationale de chercheurs et de chercheuses et des professionnelles et professionnels de l'industrie musicale dans le monde.

Grâce à l'ensemble de ces évolutions et à la qualité des contenus proposés, l'audience et le crédit du CNMlab se sont accrus. En atteste un faisceau de preuves, allant de citations dans des études, des publications scientifiques ou des articles de presse, à des sollicitations pour la participation à des événements professionnels, sans oublier la croissance constante des visites sur le site et ses interfaces en ligne, ainsi que du nombre d'inscrits à la lettre d'information.

L'exercice écoulé a permis de renforcer les liens avec la communauté scientifique et de dégager une perspective pour 2024 et les années à venir. La mission du CNMlab dépasse le cadre de l'édition et appelle au développement d'un dispositif d'actions plus large (événement, ressource, partenariat...) permettant de faire le lien entre le monde de la recherche et celui des professionnelles et professionnels : le CNMlab doit être l'interface de référence entre ces deux univers. L'objectif est de devenir un véritable lieu d'échanges pour les universitaires et de constituer, pour les professionnelles et professionnels, un **pôle de référence en matière de recherche appliquée au secteur des musiques et des variétés**.

CNM ÉDITIONS

Vecteur de connaissances sur le secteur et l'histoire de la musique, le CNM amplifie ses actions d'accompagnement avec son offre éditoriale. Dans la continuité des Éditions de l'Irma (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), qui a développé pendant plus de trente ans une politique éditoriale à destination des acteurs et actrices de la musique, les Éditions du CNM ont relancé la collection « Métiers de la musique » en 2022, et l'enrichissent depuis. Elles ont également développé la collection « Recueils du CNMLab » en collaboration avec le laboratoire d'idées du CNM, et préparent le lancement d'une nouvelle collection destinée au grand public : « Répertoires ».

La collection « Métiers de la musique »

Les guides pratiques de la collection « Métiers de la musique » sont des outils didactiques, riches de ressources, qui proposent les meilleures clés de compréhension et d'appropriation d'un environnement musical et des enjeux économiques de la filière. Écrits par des expertes et des experts, régulièrement réédités, ils décryptent les pratiques des métiers (production de spectacles, organisation d'événements, développement de carrière artistique, production phonographique, édition musicale, prévention des risques...) et permettent aux professionnelles et professionnels et porteurs et porteuses de projet d'appréhender les règles et les évolutions au sein d'une branche spécifique du secteur musical.

Une grande partie du lectorat des ouvrages du CNM est familiarisée avec les guides, qu'elle découvre dans le cadre des formations délivrées par l'établissement où certains sont utilisés comme supports de cours. Les auteurs et autrices de ces ouvrages sont, pour la plupart, formateurs ou formatrices au sein du centre de formation du CNM.

Sept de ces guides métiers ont été intégralement mis à jour en 2022 et ont été mis à la vente en fin d'année. Leur commercialisation a donc réellement débuté en 2023, et 4 526 exemplaires ont été vendus (voir ci-dessous). Par ailleurs, en 2023 ont paru deux nouvelles éditions : *L'artiste, le numérique et la musique* d'Emily Gonneau (3^e édition) consacré à l'élaboration et la construction d'une stratégie numérique autour d'un projet artistique et *La musique à l'image* de Matthieu Chabaud (2^e édition), guide dédié à l'utilisation de la musique au format audiovisuel (cinéma, documentaires, séries, jeux vidéo ou publicité). Un dixième guide (*La gestion sonore*) a été publié en 2024 et un ouvrage inédit sur la billetterie est en préparation pour la fin de l'année de 2024, ainsi que deux importantes mises à jour.

La collection « Recueils du CNMLab »

Les Éditions du CNM éditent les recueils du CNMLab, en étroite collaboration avec ce dernier. Conçus comme des opus collectifs regroupant en moyenne une dizaine de contributions, ils présentent différentes approches autour d'une même thématique.

En juin 2023 a paru *Musique et données*, le deuxième recueil du CNMLab consacré à l'importance de la donnée dans la musique et à la façon dont les professionnelles et professionnels de la musique doivent composer avec elle au quotidien.

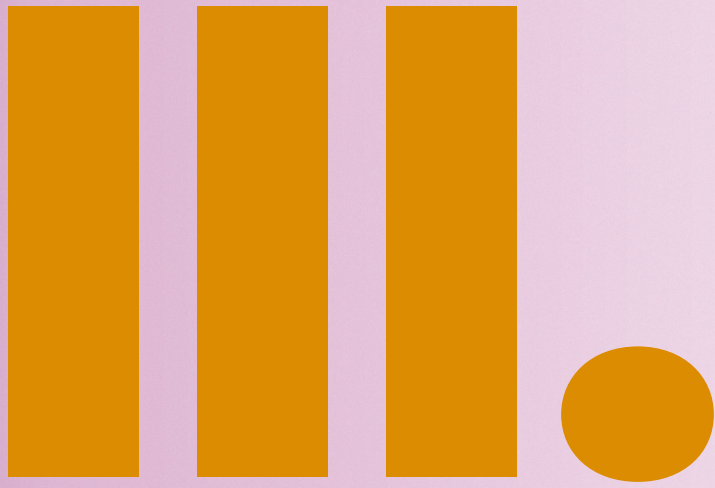
Une nouvelle collection : « Répertoires »

Outre la reprise et la pérennisation de la collection de guides métiers, le CNM élargit son catalogue à travers l'élaboration de nouveaux ouvrages à destination du grand public. Raconter la grande et la petite histoire de la musique, de ses figures, de ses métiers, de ses outils, de ses lieux : telle est l'ambition de la collection « Répertoires », centrée sur la valorisation du patrimoine musical français, l'une des missions du CNM. L'année 2023 a vu débiter le travail sur le premier ouvrage de cette collection, qui sera consacré à l'histoire de l'industrie phonographique, de la fin du XIX^e siècle à nos jours, et devrait paraître fin 2024 ou début 2025.

CHIFFRES CLÉS

En 2023, le CNM a vendu **4 526 exemplaires** (une **augmentation de près de 53 %** par rapport à 2022), ce qui représente un chiffre d'affaires de plus de 101 k€ HT (soit + 56 % par rapport à 2022). Cette croissance doit beaucoup à la diffusion des Éditions du CNM sur l'ensemble du territoire. Une large distribution assurée par les partenaires du CNM – les organismes de formation et de ressources, un réseau de 160 libraires, les grandes surfaces, les médiathèques et bibliothèques, les plateformes de vente en ligne –, ainsi que par l'intermédiaire de sa propre boutique en ligne et sa présence aux principaux salons professionnels (MaMA, BIS, JTSE, etc.).





GARANTIR LA DIVERSITÉ

et contribuer
au rayonnement
du secteur

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ARTISTES, LES PROJETS ET LES ENTREPRISES

AFFILIATION

Le parcours usagers du Centre national de la musique regroupe l'ensemble des étapes qui permettent aux usagères et usagers de l'établissement, les porteurs et porteuses de projets qui sollicitent ses services, de se faire connaître du CNM. Il va jusqu'à l'affiliation, qui est un prérequis au dépôt d'une demande d'aide financière. Le service inscription/affiliation reçoit et oriente les porteurs et porteuses de projet dans leurs demandes d'accès professionnel et d'affiliation à l'établissement. Le parcours en ligne d'un usager commence par la création d'un compte individuel donnant accès aux services gratuits (rendez-vous conseil, consultation annuelle et plateforme d'emploi) et commerciaux (formation, librairie en ligne). En 2023, le nombre de comptes individuels créés sur la plateforme monespace.cnm.fr est passé de **51 760 à 62 406** soit une progression de **20 %**.

À ce compte peuvent être reliés un ou plusieurs espaces professionnels au titre de l'activité de la personne physique au sein d'une ou plusieurs structures. En 2023, le nombre d'espaces professionnels (dédiés aux structures) est passé de **15 418 à 20 765**, une croissance de près de **35 %**.

C'est ensuite au sein de l'espace professionnel qu'une demande d'affiliation aux services du CNM peut être réalisée.

En 2023, la progression du nombre de structures et de personnes affiliées au CNM a été logiquement moins importante qu'en 2022 (année lors de laquelle l'affiliation a été étendue à toutes les structures et personnes souhaitant déposer une demande auprès des programmes d'aides financières de l'établissement), mais reste tout de même significative avec une augmentation des demandes de près de 29 % par rapport à 2022, portant le nombre d'affiliés et affiliées

La répartition géographique des affiliées et affiliés confirme une concentration des structures de la filière de la musique en Île-de-France (environ 40 % des affiliées et affiliés). La Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une part de 10 % et les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (8 %) sont respectivement les deuxième et troisième Régions représentées en 2023. De manière générale, l'augmentation du nombre d'affiliées et d'affiliés se constate dans toutes les Régions dans des proportions différentes souvent en lien avec les appels à projets lancés dans le cadre des contrats de filière.

Concernant le domaine d'activité des affiliées et affiliés, les auteurs/autrices et compositeurs/compositrices représentent environ un quart des affiliées et affiliés du CNM, les structures de tournées avec 13,2 % sont la deuxième catégorie la plus représentée, suivie par celles des exploitantes et exploitants de salles de spectacles avec production 8,9 % et des labels avec 8,7 %. Si on cumule les activités de tournée, d'exploitation de salle avec production diffusion, les activités de diffusion locale et les festivals, les activités de spectacle vivant représentent plus de 38 % des affiliées et affiliés du CNM.

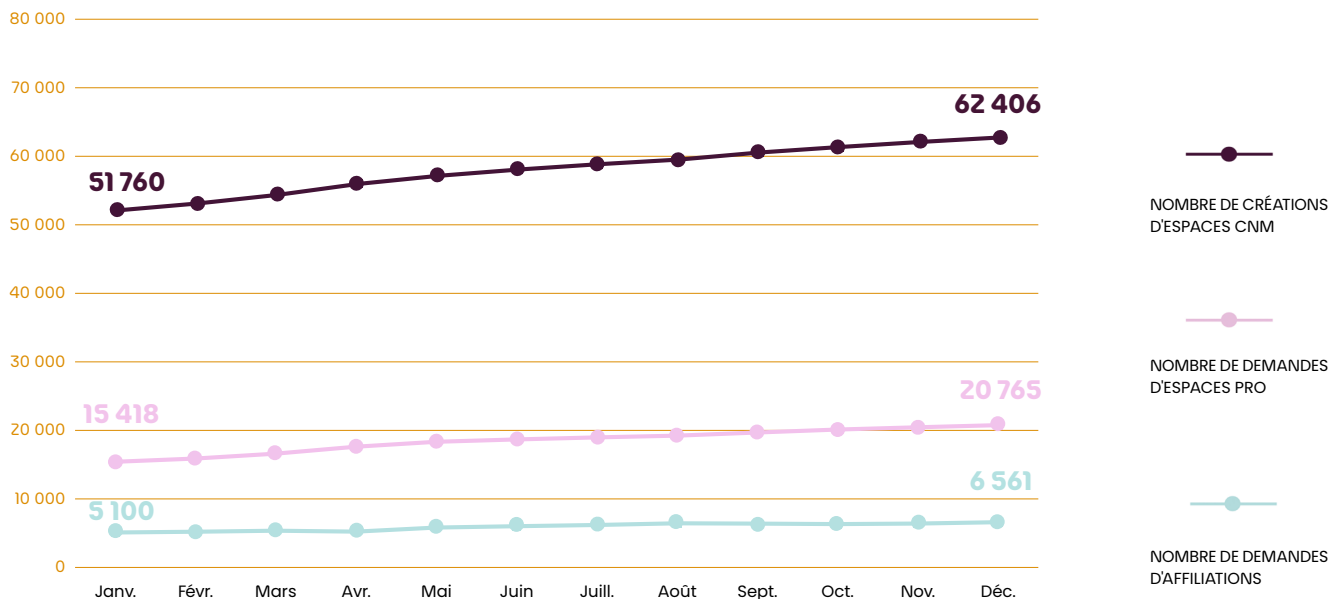
En termes de structuration, en dehors des personnes physiques (27 %), les deux principales formes juridiques au sein des affiliées et affiliés du CNM sont les associations, qui représentent 37 % d'entre eux, et les sociétés commerciales (SA, SAS, etc.) avec 26 %.

de **5 100** au 31 janvier 2023 à **6 132** au 31 décembre 2023²

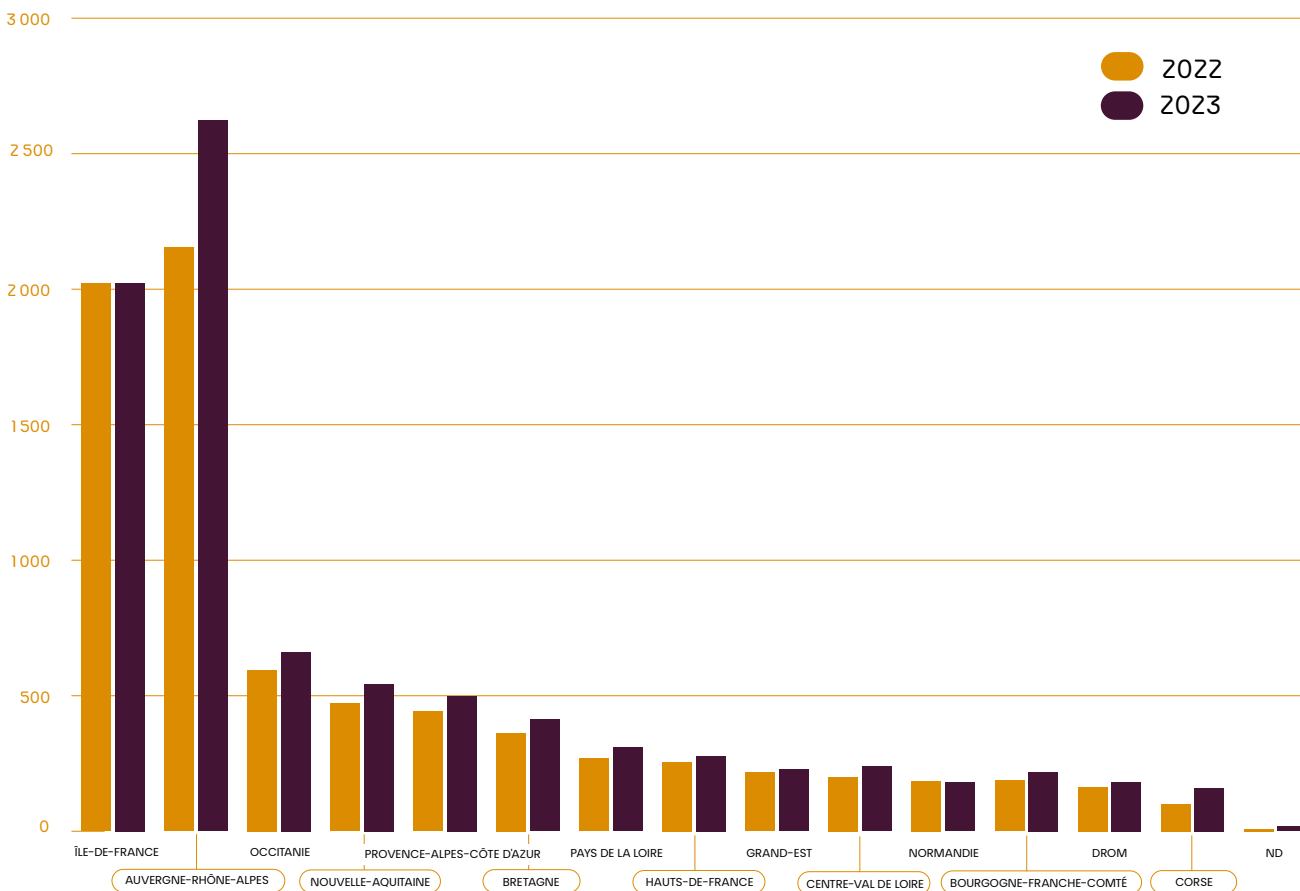
¹ L'espace professionnel peut aussi concerner des personnes physiques dans le cas des auteurs-autrices, compositeurs-compositrices souhaitant déposer une demande d'aide auprès du programme de bourse qui leur est dédié.

² Afin d'accompagner au mieux les personnes dans leurs démarches, le standard du service affiliation est ouvert tous les après-midi du lundi au vendredi. Elles peuvent également échanger avec l'équipe du CNM via la messagerie de leur espace professionnel. En 2023, le service affiliation a par ailleurs ouvert des créneaux de prise de rendez-vous et a effectué plus d'une centaine de rendez-vous.

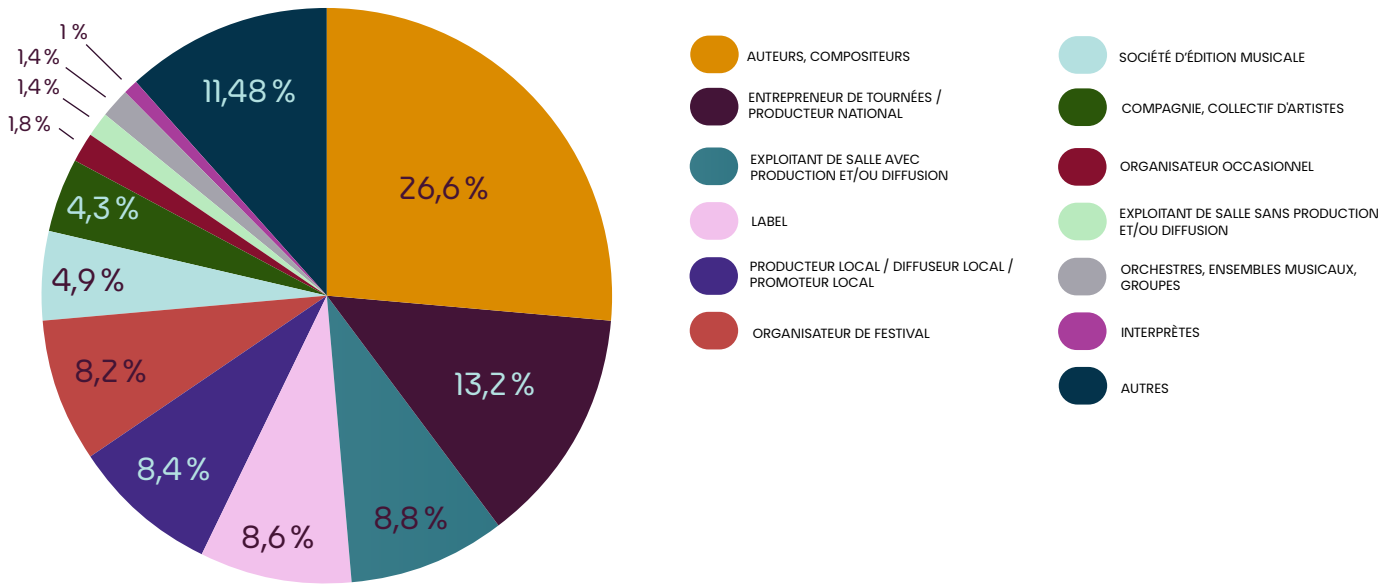
PROGRESSION DU NOMBRE D'USAGÈRES ET USAGERS DU CNM AU COURS DE L'ANNÉE 2023



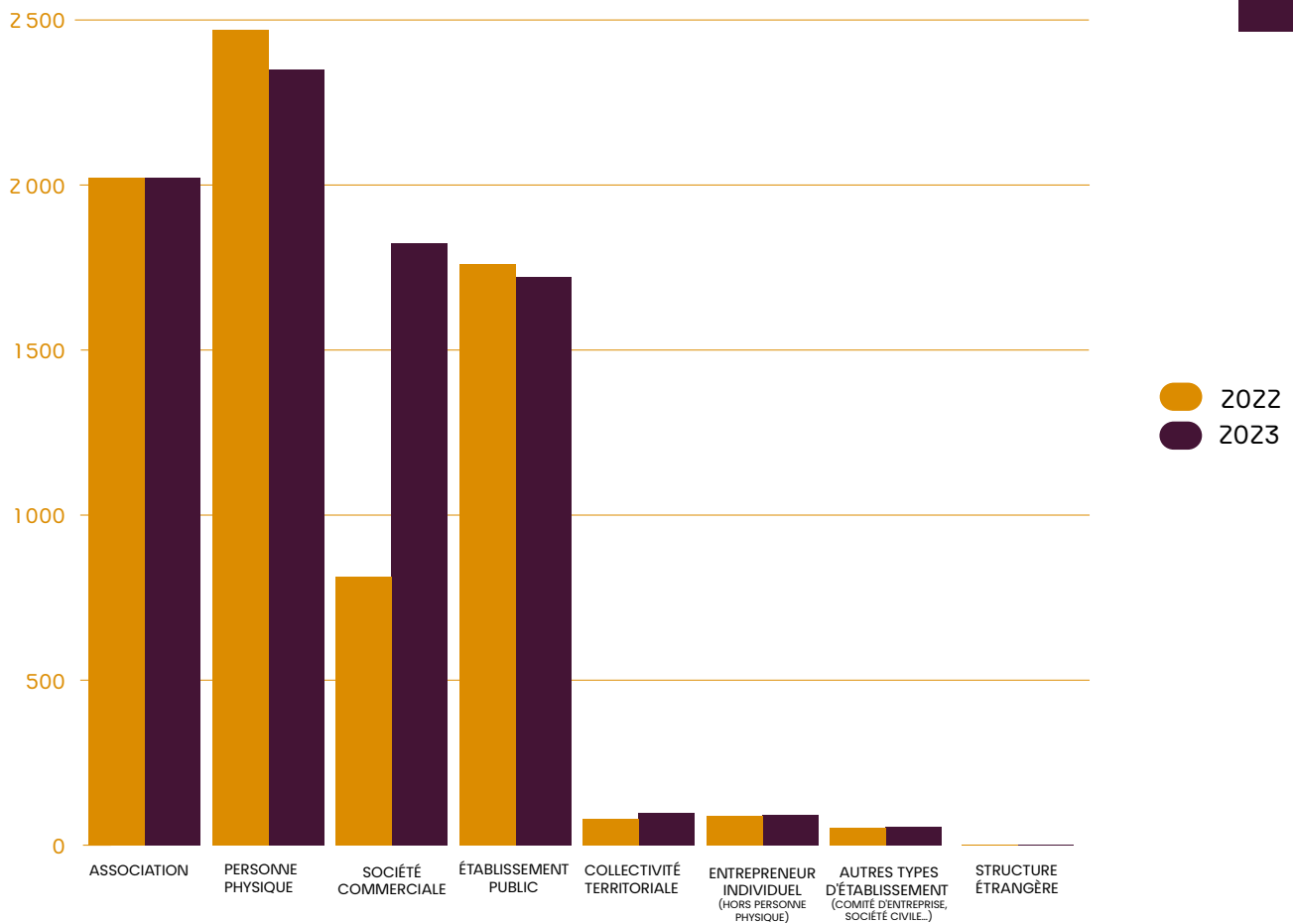
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AFFILIÉS ET AFFILIÉS



RÉPARTITION DES AFFILIÉES ET AFFILIÉS AU CNM PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ EN 2023



RÉPARTITION DES AFFILIÉES ET AFFILIÉS AU CNM PAR STATUT JURIDIQUE



AIDES

Le CNM a attribué plus de **83 M€ d'aides financières en 2023** (voir tableau ci-dessous). Sur ce total, quelque 51,7 M€ sont des aides sélectives. Ces aides ont été distribuées à travers 36 programmes de soutien financier, gérés par 21 commissions et au sein desquelles collaborent près de 600 membres.

Ces programmes permettent de répondre aux besoins des différents métiers de la filière, des créateurs et créatrices aux producteurs et productrices, en passant par les diffuseurs et diffuseuses, en accompagnant leurs investissements, et leur prise de risque accrue, notamment lorsqu'elle est en lien avec les grands enjeux sociétaux.

La direction du soutien aux artistes aux entreprises et aux projets (DSAEP), qui compte 25 salariées et salariés, est organisée en sept services spécialisés :

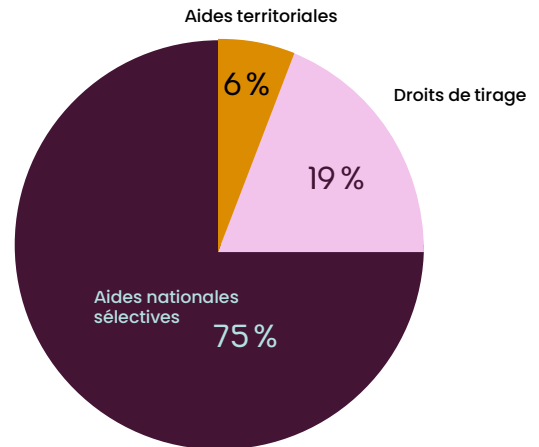
- auteurs/autrices, compositeurs/compositrices
- production phonographique, image et édition musicale
- production de spectacles
- salles et disquaires
- festivals
- entreprises
- structuration et développement professionnel.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion des aides à l'international et de celles à l'égalité femmes-hommes est assurée par la nouvelle direction des affaires européennes et du développement international (DAEDI), qui a intégré la cellule égalité femmes-hommes.

L'équipe est constamment engagée dans des interactions avec les demandeurs et demandeuses, ainsi qu'avec les membres des commissions d'aides, ce qui lui permet de continuellement enrichir son expertise, d'être au contact de l'évolution des pratiques et d'accompagner au mieux les porteurs et porteuses de projets.

TOUTES AIDES FINANCIÈRES CONFONDUES*

Hors partenariats et crédits d'impôt



En 2023, **5 810 dossiers**, soit **80 % des dossiers reçus** au CNM, ont été présentés aux commissions. Le taux de sélectivité de ces dossiers a été de **91 %**.

TOUTES AIDES FINANCIÈRES CONFONDUES*

Hors partenariats et crédits d'impôt

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé (en M€)
Total des aides	6 282	4 889	83,3
Total des aides hors aides territoriales	5 810	5 211	78,1
Droit de tirage	985	985	26,4
Aides nationales sélectives	4 375	3 904	51,7
Aides territoriales*	450	322	5,2

*aides accordées dans le cadre des contrats de filière avec les collectivités territoriales



BILAN DES AIDES FINANCIÈRES 2023 – CHIFFRES CLÉS – RÉPARTITIONS PAR PROGRAMMES

Aides pérennes nationales	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
Total	4 375	3 904	51 732 661 €
Auteurs-compositeurs	360	360	1 800 000 €
Éditeurs de musique	286	272	1 636 662 €
Aide à l'édition de musique contemporaine	91	91	241 092 €
Développement éditorial	175	161	1 180 672 €
Aide au développement de catalogue à destination des structures d'EAC	20	20	214 898 €
Producteurs et distributeurs phonographiques et disquaires	1 250	1 162	8 708 747 €
Aide à la création ou à la reprise d'activité de disquaire indépendant	14	13	177 134 €
Aide aux disquaires indépendants	7	6	101 881 €
Aide à la production de musique en images	437	388	2 129 732 €
Aide à la production phonographique - musique classique et contemporaine	143	138	1 500 000 €
Aide à la production phonographique - musiques actuelles	649	617	4 800 000 €
Salles de spectacles, producteurs et diffuseurs du spectacle vivant	1 527	1 262	23 857 988 €
Aide à la création, production et diffusion	626	557	6 795 975 €
Aide à la création, production et diffusion - classique contemporain	97	76	888 987 €
Création de salle de spectacle	15	12	1 044 634 €
Promoteurs diffuseurs	38	27	300 000 €
Résidence musiques actuelles	42	21	231 400 €
Aide aux festivals	299	204	5 796 543 €
Aide à l'activité de diffusion des salles de spectacles	240	228	4 999 808 €
Aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacle en activité	141	120	3 469 933 €
Plan lieux - aide aux diagnostics	28	17	330 708 €
Plan lieux - aide à l'investissement	1	0	-
Aides transversales	1 587	1 486	15 659 966 €
Soutien aux entreprises	85	50	5 599 772 €
Développement économique	27	10	669 264 €
Restructuration économique	58	40	4 930 508 €
Structuration et développement professionnel	66	75	2 799 500 €
Aide aux associations contribuant au développement et à la structuration de la filière	34	32	1 203 000 €
Aide aux organismes de formation professionnelle	16	15	505 000 €
Aide aux dispositifs d'accompagnement, salons et prix	34	28	1 091 500 €
Aide aux projets en faveur de la transition écologique	16	15	680 584 €
Innovation	47	20	1 118 934 €
Égalité femmes-hommes	248	241	1 744 023 €
Égalité femmes-hommes	94	87	1 636 695 €
Incitation financière phono musiques actuelles	112	112	65 043 €
Incitation financière phono musiques classiques et contemporaines	42	42	42 285 €

Aides pérennes nationales	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
Aide à l'international	472	447	3 786 451 €
Aide aux projets de développement international jazz 1	113	98	442 736 €
Aide aux projets de développement international jazz 2	3	3	114 000 €
Aide aux projets de développement international musiques actuelles 1	203	195	983 215 €
Aide aux projets de développement international musiques actuelles 2	40	40	1 145 017 €
Aide aux projets de développement international musiques classiques 1	106	104	760 009 €
Aide aux projets de développement international musiques classiques 2	7	7	341 474 €

BILAN DES AIDES FINANCIÈRES 2023 – CHIFFRES CLÉS – RÉPARTITIONS PAR TERRITOIRE

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
Aides territoriales	450	322	5 154 962 €
Contrats de filières	420	268	2 666 412 €
Auvergne-Rhône-Alpes	44	26	190 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	14	8	69 000 €
Bretagne	13	7	182 500 €
Centre-Val de Loire	15	13	124 800 €
Hauts-de-France	17	12	182 700 €
Nouvelle-Aquitaine	116	64	582 000 €
Normandie	39	22	299 912 €
Occitanie	0	0	0 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34	20	354 000 €
Pays de la Loire	43	27	150 000 €
Outre-mer	85	69	531 500 €
Autres conventions ou contrats	60	54	2 460 050 €
Ville de Paris	46	42	2 347 950 €
Clermont Auvergne Métropole	5	4	61 300 €
Isère	9	8	50 800 €
La Réunion*	0	0	0 €

* En revanche, à La Réunion, le partenariat n'a pas pu être reconduit en 2023. Aucun acteur n'a donc pu être soutenu. L'effet de cette année blanche a été en partie atténué par les dispositifs du fonds Outre-mer. Un nouveau contrat sera signé en 2024.



LUMIÈRE SUR QUELQUES PROJETS SOUTENUS PAR LE CNM EN 2023

Les Électropicales est un festival réunionnais soutenu par le CNM en raison de son contexte territorial et de sa programmation donnant une place conséquente aux artistes émergents. Organisé au mois d'octobre à Saint-Denis à La Réunion, il est construit comme la vitrine du travail engagé à l'année par ses organisateurs. Il propose une programmation d'artistes locaux et émergents de l'océan Indien, orientée sur les esthétiques des musiques électroniques, du rap et du reggae.

PROJET SOUTENU EN PROGRAMME FESTIVAL

Succédant à son remarqué premier opus *Sergeï*, **Lucie Antunes** propose avec *Carnaval* onze morceaux pour percussions, vibraphone, marimba, celesta, gongs, cloches tubulaires, voix, synthétiseurs, batterie et boîte à rythmes. Pour composer ce second album, coréalisé par l'artiste Léonie Pernet, la jeune musicienne s'est librement inspirée du travail de la compositrice américaine Meredith Monk. Poursuivant ses recherches sonores aux confins de la musique électronique et minimaliste, la percussionniste de formation classique déploie une musique hybride en forme d'ode à la joie. Très salué par la critique, l'album cumule à ce jour plus d'un million d'écoutes et s'accompagne d'une création scénique originale, propice à la transe, qui l'a récemment amenée à assurer les premières parties de Billie Eilish.

PROJET SOUTENU EN PROGRAMME PHONO MUSIQUES ACTUELLES (THREE DYKES AND A HALF), LE PROGRAMME CRÉATION PRODUCTION DIFFUSION (CARAMBA) ET LE PROGRAMME EXPORT 1 (INFINÉ)

Inauguré en septembre dernier, la salle **Le Forum** à Vauréal est un projet d'investissement exemplaire. Composé d'une grande salle de 850 places, d'un club de 150 places et de trois locaux de répétition, l'espace a fait l'objet d'un cofinancement de l'agglomération de Cergy-Pontoise, du département, de la Région, de l'État, ainsi que du CNM. Le soutien de ce dernier a porté sur les équipements scéniques et le gradin. Cette ambitieuse création a été conçue par le cabinet d'architecte Tetrarc, qui a également réalisé l'Antipode à Rennes, Paloma à Nîmes, la Fabrique à Nantes ou encore la salle sur L'île Seguin.

PROJET SOUTENU EN CRÉATION DE SALLES

Alors que le *merchandising* à l'issu des concerts est la plupart du temps géré de manière très artisanale encore aujourd'hui, la solution **Yaarz**, soutenue dans le programme innovation, propose une solution de vente digitalisée. Cet outil permet au public de réaliser des achats dont les encaissements sont automatisés, d'aller retirer rapidement sa commande *via* un système de *click & collect*. Enfin, l'outil permet une gestion précise des stocks, évitant les réassorts approximatifs. Son objectif est également d'améliorer la connaissance de la clientèle avec la collecte de données lors des ventes réalisées.

PROJET SOUTENU EN PROGRAMME INNOVATION

Membre fondateur du collectif 75^e Session, **Sheldon** en est aussi l'un des artistes emblématiques. Son EP *Seul(s)*, au sein duquel il est accompagné d'un *featuring* et d'un compositeur différent pour chaque morceau, a été produit par la 75^e Session et distribué par Idol compte aujourd'hui plus de 1,6M de streams.

Le CNM l'a aussi accompagné sur la création de l'univers visuel de son album *lot*, en soutenant les vidéomusiques « Brouillard » et « Aéroport/Mars », qui comptent chacune plus de 300 000 vues, et sur une partie de sa tournée organisée par Ovastand, avec 16 dates en France, en Suisse et en Belgique dont deux Maroquinerie complètes à Paris.

PROJET SOUTENU EN TANT QU'AUTEUR-COMPOSITEUR SUR LA BOURSE, LE PROGRAMME PHONO MUSIQUES ACTUELLES ET MUSIQUE EN IMAGE (75^e SESSION RECORDS), ET LE PROGRAMME CRÉATION PRODUCTION DIFFUSION (OVASTAND)

L'Opéra de Reims a un projet important de modernisation qui consiste à améliorer les loges, les couloirs, le plancher de scène, le hall et le foyer, avec des investissements en signalisation et matériel pour les malvoyants et malentendants. Enfin, le projet prévoit la création d'une conque pour les concerts symphoniques, de l'équipement lumière et vidéo et des investissements en lien avec la transition écologique (récupérateurs d'eau, panneaux photovoltaïques, travaux d'isolation).

PROJET SOUTENU EN ÉQUIPEMENT ET MISE AUX NORMES DE SALLES



L'autrice **Valérie Vega** a écrit pour David Hallyday, Thierry Cham, Johnny Hallyday, Florent Pagny, un duo pour Maurane et Bernard Lavilliers, Juliette Gréco, Teófilo Chantre, et quelques artistes canadiens, entre autres. Il y a aujourd'hui plus d'auteurs/autrices-compositeurs/compositrices-interprètes, moins d'interprètes, donc moins besoin d'auteurs et autrices. Le métier de ces derniers devient de plus en plus difficile, et de plus en plus fermé. Il leur est souvent complexe d'avoir accès aux projets. Dans ce contexte, le soutien de la bourse auteurs/autrices et/ou aux compositeurs/compositrices a donné à Valérie Vega le temps de la recherche et le temps de faire connaître sa plume.

AUTRICE SOUTENUE EN BOURSE AUTEUR/AUTRICE-COMPOSITEUR/COMPOSITRICE

Médée et Jason, porté par l'ensemble **Les Surprises** (direction musicale de Louis-Noël Bestion de Camboulas, mise en scène et scénographie de Pierre Lebon) est un opéra-bouffe d'une durée de 1 heure 15 minutes à destination d'un public familial. Fruit d'un grand travail de recherche artistique historique, ce projet regroupe six acteurs-chanteurs, deux danseurs-chanteurs et neuf instrumentistes. Autour d'un décor construit par les ateliers de l'opéra de Limoges, les artistes évoluent sur le théâtre de tréteaux représentant les ruines du bateau de Jason et autour des instrumentistes qui se trouvent aussi sur scène et intégrés à l'image scénographique.

PROJET SOUTENU EN CRÉATION PRODUCTION DIFFUSION (LES SURPRISES)

Le label Tôt ou Tard et l'artiste **Clara Ysé** proposent un clip introspectif dans lequel l'artiste est mise en scène dans la carrière de Sarragan. Produit par Jayus et coréalisée par l'artiste, la vidéo présente Clara avec un cheval blanc, embarqués dans une danse onirique. À travers les différentes séquences, l'artiste interprète son morceau l'air assuré dans ce décor imposant. Le clip est sorti en avril 2023, cumulant plus de 400 000 vues. Clara Ysé est une artiste avec un fort potentiel en 2024 : après deux Café de la Danse et une Cigale, elle jouera à l'Olympia en novembre 2024.

PROJET SOUTENU SUR LE PROGRAMME PHONO MUSIQUES ACTUELLES ET MUSIQUE EN IMAGE (VF MUSIQUES), ET LE PROGRAMME CRÉATION PRODUCTION DIFFUSION (UNI-T)

Eva Rami a été soutenue pour son 3^e seule en scène, créé en mars 2023 à Anthéa (théâtre d'Antibes), « Va aimer ! », mis en scène en collaboration avec Emmanuel Besnault et Alice Carré, et produit par Little Bros. Le spectacle, après une série au Théâtre du Train bleu au Festival Off d'Avignon 2023, est repris dès la rentrée à Paris au Théâtre Lepic. À ce jour, plus de 90 représentations du spectacle ont eu lieu.

PROJET SOUTENU EN CRÉATION PRODUCTION DIFFUSION (LITTLE BROS)

La Ressourcerie culturelle de Montaigu, en Pays de la Loire, mène depuis deux ans un projet de mutualisation de matériel impliquant sept festivals aux modèles économiques hétéroclites : le HellFest, les 3 Éléphants, le Be Bop Festival, le Dub Camp Festival, Les Z'éclectiques, VandB Fest, Motocultor. Ce projet, initialement né au sein du Pôle des musiques actuelles de la région, répond à des besoins communs en équipements, notamment en matière d'accueil du public. La Ressourcerie culturelle assure la gestion et l'entretien du matériel, et se rémunère en le louant à d'autres structures du territoire. Au-delà de l'aspect financier, cette collaboration favorise l'échange et la professionnalisation des festivals. Financé en partie par le CNM, ce projet expérimental vise à étendre ses services et le rôle de La Ressourcerie culturelle dans les années à venir.

PROJET SOUTENU EN AIDE EN FAVEUR DES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AUTEURS-COMPOSITEURS AUTRICES-COMPOSITRICES

La bourse auteurs/autrices et/ou compositeurs/compositrices est le premier dispositif de ce type déployé par le CNM.

Cette aide financière vise à soutenir directement les auteurs/autrices et/ou compositeurs/compositrices dans leur activité d'écriture et/ou de composition, y compris le temps de réflexion, de recherche et d'expérimentation. Cette aide peut également être destinée à l'acquisition de matériel dédié à la création.

Les artistes-auteurs et artistes-autrices bénéficiaires ont salué la mise en place d'un tel dispositif qui permet de répondre à leurs besoins de temps et d'équipement technique, mais aussi à leur nécessité croissante de se structurer.

Les chiffres 2023 ne reflètent pas la réalité de l'activité de la bourse aux auteurs/autrices et/ou compositeurs/compositrices, la majorité des 803 dossiers étant arrivés pour 2023 seront instruits en 2024.

ÉDITION MUSICALE

Les aides à l'édition de musique ont pour objet de soutenir la création, d'accompagner la prise de risque des éditeurs et éditrices et de les encourager à investir sur le long terme dans les projets d'auteurs/autrices et compositeurs/compositrices émergents, ainsi que dans le développement d'un catalogue éditorial d'œuvres nouvelles.

Ces aides sont réparties en deux programmes distincts entre les musiques actuelles et les musiques classiques et contemporaines (dont, pour 2023 un programme supplémentaire, exceptionnel, à destination des éditeurs et éditrices de musiques classiques et contemporaines).

Aides au développement éditorial (musiques actuelles)

En 2023, 161 demandes ont été soutenues pour un montant de près de 1,2 M€, au sein de ce programme visant à favoriser l'émergence de nouveaux talents, soutenir la création, faciliter la prise de risque de l'éditeur ou de l'éditrice et l'encourager à investir sur le long terme dans les projets de développement de carrière sur les esthétiques de musiques actuelles.

En 2023, ce programme a permis de soutenir une diversité de projets ambitieux à l'image de Johnny Jane (Wagram), Nochka (French Flair) ou encore Zola (Sony Music Publishing).

Aides à l'édition de musiques contemporaines

Ce dispositif vise à aider les éditeurs et éditrices à développer des œuvres nouvelles dans leur catalogue dans le domaine de la musique contemporaine et du jazz de création, il permet également de soutenir des projets d'édition d'œuvres présentant un caractère de risque en raison de la complexité du travail éditorial.

La croissance du nombre de dossiers d'environ 30% entre 2022 et 2023 a induit une minoration du montant moyen accordé par projet. La totalité des demandes déposées a été suivie d'un soutien, pour un montant total de 240 k€.

Parmi les projets 2023, le CNM a par exemple accompagné les projets déposés pour l'édition des œuvres de Yann Robin (Éditions Jobert), Camille Pépin (Gérard Billaudot Éditeur SA) ou encore Benoît Menut (EMA).

Aide au développement éditorial de catalogue à destination des structures d'enseignement artistique et/ou d'éducation artistique et culturelle

Ce programme exceptionnel mis en place en 2023 vise à soutenir la publication et la promotion de nouvelles œuvres dans le domaine de la musique contemporaine et du jazz de création à destination des structures d'enseignement artistique et/ou d'éducation artistique et culturelle (écoles de musiques, conservatoires).

Sur les 20 demandes, 100% ont été acceptées, pour une moyenne d'un peu plus de 10 000 € par bénéficiaire.

PRODUCTEURS, PRODUCTRICES, DISTRIBUTEURS ET DISTRIBUTRICES PHONOGRAPHIQUES

Les aides phonographiques sont destinées aux producteurs et productrices phonographiques, au sens du *master owner* et ont pour objectif de favoriser l'émergence de nouveaux talents, de soutenir la création, de faciliter la prise de risque et d'encourager à investir sur le long terme dans le développement de carrière des artistes. Le concours du CNM peut aller jusqu'à 40% des dépenses éligibles.

En 2023, le CNM a déployé 8,7 M€ en faveur des programmes directement dédiés au soutien de la musique enregistrée.

La sollicitation de ces dispositifs est sans précédent en comparaison de ce qu'opérait le FCM (Fonds pour la création musicale) jusqu'à fin 2020. En 2023, cette croissance s'est intensifiée, avec pour conséquence de porter le nombre de dossiers reçus de 264 en 2020 à 1 200 en 2023, pour un montant octroyé total multiplié par cinq.

Cette croissance des demandes s'explique notamment par un changement structurel du paysage de la production de musique enregistrée. Sous l'impulsion du streaming, la production, de plus en plus importante, tend en effet à se diversifier sous des formats nouveaux. À un niveau de production toujours soutenu, des maisons de production historiques s'ajoutent désormais les projets des structures d'artistes (autoproduction) ou d'ensembles.

Aide à la production phonographique – musiques actuelles

Ce programme s'adresse à toutes les esthétiques de musiques actuelles et a permis en 2023 d'accompagner une grande diversité d'artistes, à l'image de l'album *Looping* de Rone (Infiné), *Freestyle Covid Part. 3* de Menace Santana (Fake Dream) ou encore *Scars* de Sandra Nkaké (Riot).

Quelque 617 dossiers de production ont été financés, soit 95% des demandes, pour un total de 4,8 M€.

Aide à la production phonographique – musiques classiques et contemporaines

En 2023, 138 albums ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 1,5 M€ parmi lesquels le disque *Napoli !* avec Ophélie Gaillard (Little Tribeca) ou Justin Taylor avec *Bach et l'Italie* (Outhere), nommé aux Victoires classiques.

Ce dispositif se distingue par un fort taux de soutien, soit 96 % des demandes, avec une hausse importante du nombre de dossiers par rapport à 2022.

Aide à la production de musique en images

L'aide à la production de musique en images vise à soutenir les projets de production d'une vidéomusique, toutes esthétiques musicales confondues, en lien avec une actualité phonographique. Ce programme a accompagné la création de clips musicaux tels que celui du titre « Douce » de Clara Ysé (Tôt ou Tard), « Bécane » de Yamé (Believe) ou « Train de vie » de Shobee feat Laylow (Naar Music).

Près de trois quarts (73 %) des demandes ont été soutenues en 2023, pour 2,1 M€, et un taux de couverture des demandes soutenues à hauteur de 86 %.

LES DISQUAIRES

L'aide aux disquaires indépendants se divise en deux programmes. Il s'agit d'aider prioritairement les disquaires qui vendent majoritairement des supports enregistrés neufs et soutenant de nouvelles références.

Le programme d'**aide à la création ou la reprise d'activité de disquaire indépendant**.

L'**aide aux disquaires indépendants** porte sur la modernisation des boutiques en apportant un soutien aux investissements allant du mobilier à l'informatisation ou au renfort de stock.

En 2023, six des sept projets présentés ont été acceptés. Le faible niveau de demande a donné lieu à un début de réflexion en fin d'année 2023, qui s'est prolongée en 2024, relatifs à la meilleure manière d'appréhender et de soutenir cette population d'entrepreneurs.

Le CNM a accompagné la création de disquaires comme Altzari à Biarritz ou Bar Italia Record à Paris.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES, DIFFUSEURS DU SPECTACLE VIVANT, SALLES DE SPECTACLES ET FESTIVALS

Les programmes de soutien à destination de la production et de la diffusion de spectacle vivant

Ces programmes de soutien sont opérés par la commission création production diffusion et comprennent l'aide à la création, à la production et à la diffusion de spectacle vivant et le soutien aux promoteurs diffuseurs.

Le programme d'**aide à la création, à la production et à la diffusion de spectacle vivant** a pour objectif de soutenir les projets artistiques de création de spectacles (résidences, préproductions, répétitions), préalable à une exploitation du spectacle, et les projets de production et de diffusion de spectacles de musique ou de variétés. Cette aide est destinée au producteur, ou à la productrice, générateur, c'est-à-dire l'employeur du plateau artistique.

En 2023, côté musiques actuelles et variétés, 89 % des demandes présentées à la commission ont été acceptées pour près de 6,8 M€ engagés ; pour le volet musiques classiques et contemporaines, ce sont 78 % de dossiers aidés pour un total de 888 987 € engagés au 31 décembre 2023.

Le nombre de dossiers recevables a augmenté par rapport à 2022, et ce, malgré un renforcement des critères en 2023 (passage de cinq à huit représentations confirmées en musiques actuelles et variétés, et de trois à cinq en classique contemporain). L'aide du CNM intervient en complément de l'investissement du producteur ou de la productrice de spectacle sur un projet de production et de diffusion. La baisse des aides attribuées par les organismes de gestion collective et les collectivités territoriales, d'une part, la hausse des dépenses techniques et des artistiques dans un contexte inflationniste, d'autre part, ont créé un effet « ciseau » qui a conduit les producteurs et productrices de spectacles à solliciter encore plus régulièrement ce dispositif.

Des projets tels que la tournée du septet TechnoBrass, de Lucie Antunes, de Romane Santarelli ou encore la création du spectacle le Fabulatographe ont été soutenus au titre de ce programme.

Le **soutien aux promoteurs diffuseurs** a pour objectif de soulager la prise de risque des diffuseurs dans des projets de promotion et de diffusion d'artistes émergents ou en développement, ainsi que pour la présentation de nouveaux talents ou de spectacles dans les catégories esthétiques les moins exposées. En 2023, 38 dossiers ont été instruits et 27 aidés pour un montant total de 300 000 €.

Salles de spectacles

Les programmes à destination des salles de spectacles visent à en soutenir non seulement l'activité, notamment sur le volet création, résidences, et programmation, mais aussi les investissements.

La commission **résidence** a retenu des projets de résidence dédiés à la création dans le champ des musiques actuelles avec une attention particulière sur les actions d'éducation culturelle et artistiques. Ce programme, unique dispositif financier du CNM à reposer sur une sélection artistique, a été recentralisé à la Direction générale de la création artistique en cours d'année, ce qui explique le faible nombre de dossiers soutenus (16). Parmi ceux-ci figure la nouvelle création d'Oré portée par L'Usine à chapeaux et Baam productions.

Le soutien du CNM aux salles de spectacles s'incarne également dans l'**aide à l'activité de diffusion des lieux**. Il s'agit de soutenir les salles de spectacles entrant à plus de 70 % dans le champ du CNM (ou 15 dates pour les salles en milieu rural). Le programme permet également d'encourager la programmation d'artistes émergents et d'accompagner forfaitairement les équipes artistiques engagées par les bénéficiaires pour des dates de création et de répétitions. Sur les 240 demandes déposées, 228 ont reçu une réponse positive pour un montant total de 5 M€. Ainsi, le Pannonica à Nantes, le Transbordeur à Lyon ou le Château du Rozier à Feurs ont pu bénéficier de cette aide.

Du côté des aides aux investissements, le CNM accompagne la **création de salles de spectacles** de moins de 2000 places. L'objectif est de soutenir les porteurs et porteuses de projets dans l'acquisition de matériel scénique, d'assises, de traitement acoustique et les honoraires de maîtrise d'œuvre. Un accompagnement du projet est mené pas à pas par le service dédié aux salles du CNM. En 2023, l'établissement a ainsi pu accompagner, financièrement et en conseil, la création de 12 salles de spectacles.

Les salles sont également accompagnées via l'**aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles** dans le renouvellement de leur parc de matériel scénique et leurs travaux de mise aux normes. Ces derniers concernent aussi bien des enjeux de sécurité que d'accessibilité et de traitement de l'air. Pour les Zénith et les salles de moins de 2000 places, des investissements intervenants dans le cadre de la transition écologique et/ou numérique sont également éligibles. À la suite de l'entrée en vigueur en septembre 2023 de la norme européenne sur l'arrêt de la commercialisation d'ampoules halogènes, un nombre important de demandes s'est porté sur la transition des parcs de lumières en LED. Sur 141 demandes, 120 dossiers ont été soutenus.

Plan d'aide à la transition des lieux

Enfin, l'année 2023 marque le lancement du plan d'aide à la transition des lieux. Ce plan triennal ambitieux, doté de 30 M€, incite les demandeurs et demandeuses à identifier des problématiques qui leur sont propres, en lien avec les objectifs de durabilité et de modernisation d'une stratégie de transition. Il tient compte de la diversité de maturité des projets d'investissements des opérateurs et opératrices en proposant deux phases.

La **phase 1 – aide au diagnostic** du plan permet aux propriétaires et/ou exploitantes et exploitants des lieux concernés d'envisager la transition de leur équipement sous un angle multifactoriel, de la transition écologique à la sûreté et sécurité

du public en passant par la gestion sonore, les nouvelles pratiques des publics ou les conditions d'accueil des équipes, qu'elles soient artistiques, techniques ou administratives. L'objet de cette phase 1 est de contribuer à la mise en œuvre de diagnostics, que le CNM peut accompagner jusqu'à hauteur de 80 % et dans la limite de 30 k€.

L'objectif de la **phase 2 – aide à l'investissement** est l'aide à des investissements de grande ampleur répondant à un ou plusieurs objectifs du plan et s'inscrivant dans une démarche de stratégie de transition du lieu de diffusion, dans une logique de durabilité et de modernisation. Sont concernés des investissements dans des projets à fort impact.

De manière à faciliter les démarches des acteurs et actrices dans leur prospective, le CNM met à leur disposition un portail de ressources dédié (cnm.fr/focus/lieux-de-musique-et-de-varietes-salles-et-festivals/). Sur 28 demandes en 2023, 17 projets de diagnostics ont été retenus, parmi lesquels les diagnostics menés par des festivals comme le Cabaret Vert (Charleville-Mézières) ou Rock en Seine (Paris), et des salles comme le Zénith de Paris ou l'Aéronef (Lille).

Festivals

L'**aide aux festivals** vise à soutenir les festivals de musiques actuelles et de variétés dans leur structuration et leur démarche de responsabilité sociétale. Le dispositif s'adresse aux festivals s'inscrivant dans le respect du cadre légal et professionnel tel que défini dans le

Règlement général des aides du CNM. Le soutien est apporté en priorité aux festivals présentant une prise de risque justifiée par leur format, leur programmation et leur modèle économique. Il repose sur une analyse globale du festival et de sa gouvernance.

L'enveloppe budgétaire plus conséquente accordée en 2023 a permis à la commission de passer d'un taux d'acceptation de 50 % en 2022 à 68 % en 2023 et d'accroître le nombre de bénéficiaires (+ 30 %), notamment à destination de manifestations de petite à moyenne taille (c'est-à-dire des budgets compris entre 100 k€ et 500 k€). Les festivals dont le budget est supérieur à 1,5 M€ représentent 19 % des demandes, 22 % du nombre d'aides attribuées et 53 % de l'enveloppe budgétaire.



En raison de l'envergure importante des budgets observés dans ce programme, le soutien du CNM s'établit en moyenne à 3,6 % du plan de financement des festivals qui le sollicitent, en dessous du plafond fixé à 10 % des dépenses éligibles par le RGA. Seuls neuf festivals sur les 204 soutenus ont obtenu une aide supérieure à 100k€. En 2023, 37 % des festivals soutenus par le CNM ne l'avaient jamais été auparavant dans le cadre de ce programme.

Le programme a fait face en 2023 à des budgets de festivals majoritairement en hausse et plus déséquilibrés compte tenu du contexte inflationniste et de la fin des subventions exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire.

Le contexte territorial, la part de femmes et autres genres dans le projet ou l'intérêt du festival pour la structuration de la filière professionnelle font partie des 20 critères d'analyses des dossiers soumis au CNM. Cette approche lui permet de sélectionner, pour les accompagner, des festivals de musiques actuelles et d'humour s'étant emparé des enjeux sociétaux. Le Bon Air, festival de musiques électroniques à Marseille, a ainsi été retenu par le CNM pour la mise en place d'une programmation paritaire et émergente, l'Altitude Jazz festival a bénéficié d'un soutien en raison de sa tenue en milieu rural et de sa programmation ambitieuse sur l'esthétique jazz. Le festival Bars en trans, enfin, manifestation rennaise dédiée aux artistes émergents, a été soutenu en partie pour son rôle structurant chez les professionnelles et professionnels des musiques actuelles. Les aides de ce programme tendent ainsi à embrasser la diversité des festivals en France et à les accompagner dans une prise de risque artistique et économique.

AIDES TRANSVERSALES

Entreprises

La commission de soutien aux entreprises accompagne des entreprises de spectacles, des labels, des éditeurs, des éditrices, des disquaires dans l'évolution de leur modèle économique, selon deux programmes.

Le premier programme concerne le **développement économique des entreprises** de la filière, qui ont connu des vagues successives de bouleversements. Celles-ci doivent être capables de faire évoluer leurs ressources pour anticiper les évolutions du marché. Investir pour diversifier son activité ou se repositionner sur un marché en mutation nécessite une capacité financière, et le retour sur investissement peut prendre plusieurs exercices.

Par ailleurs, les entreprises de la filière ont été fragilisées par des facteurs multiples : une reprise post-Covid inégale, l'inflation, des fonds propres modestes (voire inexistantes ou même déficitaires), des difficultés de trésorerie couplées à une capacité d'emprunt très limitée. Elles ont également rencontré des aléas d'exploitation pouvant mettre en péril leur activité (les conditions climatiques par exemple, qui ont pu s'avérer désastreuses pour les festivals).

Ce programme repose sur une sélectivité très importante. La structure entrepreneuriale doit démontrer que son besoin de

financement est autre que la croissance courante de son activité, qu'elle se situe dans un moment de rupture, de changement total de modèle. La commission n'a en effet pas la capacité de financer la croissance courante des entreprises.

Le CNM a soutenu en 2023, pour un montant total de 670 k€, dix entreprises (37 % des demandeurs) diversifiant leur activité. Parmi celles-ci, un label voulant développer la production de spectacles pour les artistes de son catalogue et souhaitant se positionner sur le marché de la synchronisation. Des investissements en ressources humaines ont été nécessaires, qui n'auront des retombées financières potentielles qu'à un horizon de 12 à 18 mois, période pendant laquelle l'accompagnement du CNM permet de limiter la prise de risque économique.

Le second programme, consacré à la **restructuration économique**, a pour objectif d'aider des entreprises se trouvant en situation de fragilité économique, du fait d'aléas d'exploitation notamment.

La plupart des entreprises de la filière indiquent avoir connu un fort *turn over* dans leurs équipes depuis la pandémie, créant ainsi des vacances de postes et une perte de temps opérationnelle sur les projets et dans la gestion des structures.

La sélectivité assez importante du CNM sur ce programme (70 % des 58 demandes ont été soutenues, soit 40 entreprises pour un montant de 5M€) s'explique par deux facteurs. D'une part, une forte attention est portée lors de l'analyse aux mesures concrètes proposées pour redresser la situation de l'entreprise. D'autre part, certaines entreprises se trouvent malheureusement dans une situation financière trop critique pour que la commission puisse les accompagner.

Structuration et développement professionnel et transition écologique

La commission structuration, développement professionnel et transition écologique gère quatre programmes de soutien aux structures et aux projets d'intérêt général. Le CNM porte une attention particulière à ce que les structures et projets soutenus au sein de ce dispositif aient des pratiques vertueuses et contribuent à accompagner les acteurs et actrices de la filière dans leur professionnalisation mais également dans leurs transformations.

L'**aide aux associations dont l'objet est de contribuer nationalement à la structuration, au développement et à l'intérêt général des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés**, accorde un financement à des associations qui œuvrent à la structuration et l'accompagnement des professionnelles et professionnels de notre filière grâce aux projets qu'elles portent tout au long de l'année.

Ces associations font bénéficier de leur expertise l'ensemble des professionnelles et professionnels du champ du CNM et défendent au quotidien leurs intérêts ainsi que leur singularité (musiques de patrimoine et de création, musiques actuelles,

variétés...). Les projets qu'elles portent sont de différentes natures : rencontres professionnelles, observation, production de ressources, formations professionnelles, sensibilisation.

À ce titre ont été accompagnés, entre autres, Technopol, Zone Franche, AJC, la Fédération des musiques métalliques, les Concerts de poche, AF&C...

L'aide aux dispositifs d'accompagnement, de professionnalisation et aux rencontres professionnelles, favorisant le rayonnement et l'émergence des projets permet le financement de trois typologies de projets d'envergure nationale : les dispositifs d'accompagnement professionnels à destination des artistes émergents, les salons professionnels rendant possibles les rencontres et la cohésion de l'ensemble des métiers de la filière, ainsi que les cérémonies de remise de prix mettant en lumière les artistes et des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés. En 2023, le CNM a par exemple soutenu le Chantier des Francos, les Inouïs ! du Printemps de Bourges, les Biennales du spectacle vivant, le MaMA, ainsi que le Prix Joséphine et les Victoires de la musique. Tous avaient en commun leur investissement concernant l'émergence, la diversité, et de leur rayonnement national, voire international.

L'aide aux organismes de formation professionnelle finance les écoles proposant des formations professionnelles à destination des musiciennes et musiciens interprètes et d'artistes. Seules les formations longues sont accompagnées afin de favoriser l'insertion professionnelle des artistes, comme celles de Jazz à Tours, Tous en scène, l'EDIM, ACP La Manufacture chanson.

L'aide en faveur des projets de transition écologique est dédiée aux structures qui mettent en place des solutions à destination des professionnelles et professionnels de la filière dans leur démarche RSE et, plus particulièrement, dans leur transition écologique. Celles-ci, des associations pour la plupart, mettent à disposition de leurs bénéficiaires des ressources documentaires, des formations, des rencontres professionnelles, d'observation, d'expérimentations. Le CNM a ainsi soutenu l'année dernière Arviva, le Collectif des festivals, le Cofees, Elemen'terre, Aremacs. Ce programme finance également des projets pilotes de mutualisation de matériel, d'innovation et de sensibilisation en faveur de la transition écologique. Ceux-ci, de dimension régionale, nationale, voire européenne, permettront, au travers de la publication de leurs résultats, d'identifier les leviers et les freins à la transformation économique et sociale de l'ensemble des activités économiques de notre filière. Ont ainsi pu être soutenus Fairly, Le Périscope & AJC, La Ressourcerie culturelle, La Réserve des arts...

Innovation

Le programme d'**aide à l'innovation** vise à soutenir tout type de solution contribuant à apporter des évolutions au bénéfice des acteurs et actrices de la filière. Il peut s'agir d'innovations techniques, technologiques ou encore de services.

La difficulté des projets innovants est le plus souvent de ne pouvoir entrer dans aucun dispositif de financement public « traditionnel » du fait de leur singularité et, précisément, de leur aspect novateur. Le dispositif du CNM permet d'accompagner les projets d'innovation qui ont un impact positif pour les acteurs et actrices de la filière musicale, sans format préétabli ou périmètre circonscrit.

Les aides accordées par le CNM au titre de l'innovation passent par une sélectivité importante du fait, notamment, du niveau de maturité des projets, parfois encore trop fragiles pour que la commission étudiant la demande considère avoir les garanties suffisantes que le projet soumis soit en capacité réelle de se développer. Par ailleurs, le projet proposé doit se démarquer véritablement de solutions déjà présentes sur le marché.

Le plafond de ce dispositif, fixé à 100 k€, permet de financer une diversité d'acteurs et d'actrices tout en crédibilisant les projets et en leur permettant de faire levier vers d'autres financements.



ACTION TERRITORIALE

L'ACTION TERRITORIALE

Associer les collectivités locales à l'exercice de ses missions est une exigence posée au Centre national de la musique par le législateur. De plus, travailler étroitement avec les services déconcentrés du ministère de la Culture (les DRAC) est naturel pour un établissement public comme le CNM. Les conventions et contrats territoriaux sont un outil efficace au service de la co-construction des politiques publiques en faveur de la musique. Les liens qui se tissent à travers un dialogue régulier favorisent les échanges sur les enjeux de la filière ainsi qu'une présence accrue du CNM sur les territoires. L'organisation, en février 2023, des deuxièmes Assises de l'égalité femmes-hommes dans la musique à Marseille, puis, en juin, de la deuxième édition des Rencontres de l'innovation dans la musique dans les Hauts-de-France, voici deux exemples parmi d'autres de cette volonté du CNM de coopérer avec des institutions et des structures dynamiques locales.

Le CNM a par ailleurs engagé, en septembre 2023, un travail avec les réseaux régionaux des musiques actuelles présents dans chaque région. L'objectif de cette réunion était d'améliorer la connaissance réciproque, un préalable indispensable pour nouer des coopérations plus étroites et plus régulières. Des questions majeures étaient inscrites à l'ordre du jour, notamment : comment mieux articuler et alimenter mutuellement les travaux d'observation menés à l'échelle nationale et ceux menés régionalement ? Comment unir des compétences et des moyens au service d'une meilleure information et de plus de formation pour les structures de la musique ? Autant de pistes à explorer pour des actions concrètes qui verront le jour en 2024.

Le CNM engagé dans 14 contrats territoriaux

Construits sur la base de diagnostics territoriaux et de concertations avec les acteurs et actrices de la filière, ces contrats sont des outils de politique publique complémentaires des politiques menées par chaque institution sur son territoire. Ils reflètent les objectifs partagés par les signataires pour la structuration et le développement de la filière des musiques actuelles et des variétés au niveau territorial. Ainsi, ces 14 contrats territoriaux ont de nombreux points communs mais aussi des spécificités portant sur leur périmètre, les modalités d'association des différentes parties prenantes, les budgets, les dispositifs proposés...

Ces contrats territoriaux pluri-partenaires se déclinent en contrat de filière ou en convention de partenariat. Un contrat de filière

(de trois à quatre ans) repose une approche globale de la chaîne de valeur, alors qu'une convention (de un à trois ans renouvelable) cible des objectifs plus spécifiques. L'un comme l'autre donne lieu à des aides financières. En 2023, le CNM était engagé dans huit contrats de filière (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire), cinq conventions de partenariat (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Ville de Paris, Clermont Auvergne Métropole, département de l'Isère) et un fonds Outre-mer.

LES SIGNATAIRES DES CONTRATS EN 2023

- Le CNM, la DRAC et la Région en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Hauts-de-France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le CNM, la DRAC, la Région, quatre départements, la métropole de Rouen et les villes du Havre et de Caen en Normandie
- Le CNM, la DRAC, la Région et des réseaux régionaux de musiques actuelles en Centre-Val de Loire, en Nouvelle-Aquitaine et en Pays de la Loire
- Le CNM et six DAC de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Nouvelle-Calédonie

L'année 2023 a été une année charnière pour plusieurs contrats territoriaux, avec des accords arrivant à terme en fin d'année en Auvergne-Rhône-Alpes, en Hauts-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Nouvelle-Aquitaine. Les partenaires ont dû faire vivre le contrat territorial en cours tout en réinterrogeant le contenu de leur partenariat pour les années à venir.

Quatre axes forts des aides financières régionales

La réalisation d'un bilan des aides accordées dans le cadre des contrats territoriaux depuis la création du CNM en 2020 a permis de mettre en évidence les objectifs partagés par un grand nombre des collectivités partenaires du CNM et des DRAC.

QUATRE PRÉOCCUPATIONS MAJEURES SONT COMMUNES À TOUS LES PARTENAIRES ET FONT L'OBJET DE DISPOSITIFS DE SOUTIEN

- L'accompagnement de la structuration et adaptation des entreprises face aux nouveaux enjeux du secteur, avec près du quart des dossiers soutenus
- Le développement des coopérations professionnelles, près de 14 % des projets aidés
- L'amplification de la diffusion de proximité, quasiment 20 % des projets recevant un financement
- Le soutien à l'émergence, également près de 20 % des dossiers retenus.

L'expérimentation des politiques publiques encouragées au sein des contrats territoriaux a permis de mettre en place des modalités d'accompagnement nouvelles pour les signataires des contrats. C'est particulièrement le cas du transfert de savoir-faire de pair-à-pair. En 2023, le dispositif de transfert de savoir-faire, qui a pour vocation de favoriser le partage d'expériences, la coopération et la montée en compétences par la mise en relation de structures structures, d'acteurs et d'actrices confrontés à des problématiques communes, était opérationnel en Nouvelle-Aquitaine grâce au financement accordé à l'association CO, en Normandie, avec l'appui de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) et en Occitanie avec l'appui du groupement d'employeurs du secteur culturel OPEP (organisation pour l'emploi partagé).

En matière d'expérimentation, le croisement des esthétiques a fait l'objet d'un dispositif en Nouvelle-Aquitaine, « Dialogues musicaux », créé en 2021, qui a pour objectif de soutenir la création, la coproduction et la diffusion d'œuvres issues de la collaboration entre au moins deux structures musicales, l'une des musiques actuelles et l'autre des musiques de création et de répertoires. Ce dispositif a été essaimé en Centre-Val de Loire à la fin de l'année 2022 et reconduit en 2023.

La filière musicale est confrontée à de nombreuses transitions et le domaine de la transition énergétique est le terrain de l'expérimentation. En Normandie, un appel à projets a été lancé en 2023 pour favoriser les mobilités durables et accompagner les festivals dans leur dynamique de décarbonation et de transition. Un autre appel à projets a permis d'accompagner les festivals dans la réalisation de diagnostics énergétiques avec pour objectif de produire des événements plus sobres et moins consommateurs d'énergie. Ce travail a été réalisé en collaboration étroite avec NORMA, le réseau des musiques actuelles de Normandie.

Une autre expérimentation a débuté en Bretagne, portée par le Collectif des festivals bretons. Un financement a été dédié à une

étude-action pour accompagner la transition écologique. Il s'agit d'observer, d'échanger et d'élaborer des préconisations et une feuille de route collective et partagée.

DES MOYENS FINANCIERS COMMUNS

Les mesures mises en œuvre dans le cadre des contractualisations entre le CNM, les DRAC et les collectivités locales sont possibles grâce aux financements apportés par chaque partenaire. Un fonds commun est alors créé à l'échelle de chaque région ou territoire, alimenté par les financements du CNM, de l'État et d'une ou plusieurs collectivités territoriales.



cnm.fr



Centre
national de
la musique



Vous accompagner
Vous informer
Vous conseiller
Vous soutenir
Vous former



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les moyens financiers disponibles étaient constitués des contributions 2023 de chaque partenaire, augmentées des sommes non engagées en 2022 et reportées en 2023 pour un montant de près de 1,8 millions.

EN 2023

- Augmentation du nombre de dossiers instruits et du nombre de projets soutenus en Nouvelle-Aquitaine.
- Renouvellement du contrat de filière en Occitanie. Après un travail d'évaluation, il a été long compte tenu du travail d'évaluation sur les axes d'intervention du contrat achevé fin 2022. Les moyens financiers ont été mis au bénéfice des dispositifs lancés début 2024.
- Lancement au printemps, dans le cadre de la convention avec la Ville de Paris, du programme de soutien à la prise de risque de la diffusion.

Cette aide doit permettre de multiplier et d'enrichir les dates de diffusion, mais aussi d'améliorer les conditions d'accompagnement des équipes artistiques, favoriser la diversité des genres représentés. Le CNM et la Ville de Paris invitent ainsi les clubs et salles de musiques actuelles et de variétés à : produire, ou à coproduire en collaboration avec des producteurs de spectacles, des spectacles d'artistes parisiens en développement, dont l'audience n'est pas consolidée ; présenter des séries de représentations d'un même artiste ou groupe parisien ; porter une attention particulière à la place des femmes au sein des équipes artistiques et techniques.

Ce dispositif a entraîné un nombre plus important de demandes et d'aides pour les salles de concerts et les clubs parisiens qu'en 2022 (13 dossiers aidés sur 14 instruits).

En revanche, à La Réunion, le partenariat n'a pas pu être reconduit en 2023. Aucun acteur et aucune actrice n'a donc pu être soutenu. L'effet de cette année blanche a été en partie atténué par les dispositifs du fonds Outre-mer. Un nouveau contrat sera signé en 2024.

OUTRE-MER : UN ENGAGEMENT DU CNM QUI NE FAIBLIT PAS

Un fonds pour la musique en Outre-mer

Imaginé en réponse à la crise sanitaire, ce fonds est rapidement apparu comme un outil essentiel répondant aux enjeux prioritaires et spécifiques identifiés en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Mayotte, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie. Le financement initial de 1 000 000 € a été attribué en 2022 et 2023.

Des actions en direction des acteurs et actrices ultramarins ont été développées. La collaboration étroite avec les services déconcentrés de l'État (directions des affaires culturelles, direction de la culture, de la jeunesse et des sports, mission aux affaires culturelles) s'est révélée indispensable.

EN 2023

- Le fonds Outre-mer a été ouvert aux acteurs et actrices de Nouvelle-Calédonie avec une dotation supplémentaire du fonds de 100 000 € par le CNM. Cette extension du fonds a nécessité un travail important d'adaptation pour tenir compte du statut particulier de la collectivité de Nouvelle-Calédonie, des contraintes d'éloignement géographique et d'étroitesse de marché de la musique.
- La coopération avec le pôle d'export de la musique et des arts de la Nouvelle-Calédonie (POEMART) a rendu possible l'accompagnement des acteurs et actrices de la musique : quatre projets ont été déposés et soutenus.
- Les programmes ont évolué : si le soutien à la présence digitale des artistes et le soutien aux diffusions alternatives sont restés les plus plébiscités en 2023 (74 aides en 2023), cela n'a pas empêché la mise en place de nouveaux programmes en mai 2023, dédiés à l'aide à la structuration et à la mobilité. Tous deux contribuent à la professionnalisation et à la consolidation des acteurs et actrices de la musique installés dans ces territoires.

Les premiers effets positifs du plan d'action Outre-mer

En 2023, quelques structures ultramarines, autres que les structures réunionnaises déjà affiliées au CNM, ont été soutenues dans le cadre des programmes de droit commun. Ces aides restent marginales envers ces entités que le contexte géographique et la réalité socio-économique freinent dans le développement de leurs projets. Les critères des aides du CNM peuvent parfois paraître peu adaptés aux réalités de ces territoires. Elles sont de plus en plus nombreuses à solliciter les rendez-vous conseils du CNM, preuve d'un engagement vers la professionnalisation.

Comme en 2022, le CNM a proposé ses compétences en matière de formation (ingénierie de formation, proposition de formateurs...). Deux formations à la sécurité de spectacles en Guadeloupe et en Martinique déjà proposées en 2022, ont été reconduites en 2023 et ont réuni 34 participantes et participants. Le CNM a mis en place des formations aux violences et harcèlements sexistes et sexuels en visioconférence avec une adaptation des horaires permettant aux acteurs et actrices ultramarins de pouvoir s'y inscrire (13 personnes en ont bénéficié). À noter également que certains ont fait le déplacement pour suivre des formations du CNM dans ses locaux à Paris.

Enfin, le CNM poursuit son soutien à la visibilité des artistes ultramarins à travers son outil de recommandation What the France, qui a permis l'élaboration de playlists par des artistes ultramarins et leur diffusion à plus de 28 000 contacts, 700 radios et 200 *musics supervisors* dans le monde. Aux six playlists réalisées en 2022, s'ajoutent la playlist de Tiwony de Guadeloupe et de celle de Marcus Gad de Nouvelle-Calédonie.



INTERNATIONAL

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'année 2023 a été marquée par la reprise de l'activité internationale de la filière musicale française, pour le live en particulier, avec des temps forts dans toutes les esthétiques, des tournées et des développements d'artistes en Europe, au Royaume-Uni mais aussi sur des territoires plus lointains, des États-Unis au Brésil, en passant par le Mexique et le Canada. Le live a ainsi repris un rôle de catalyseur des succès à l'export avec d'importantes tournées et une présence française renforcée sur des festivals internationaux majeurs.

Du côté de la production phonographique, les albums et titres français ont été plébiscités, les uns après les autres, dans un marché mondial en forte croissance. Le CNM a certifié 326 ventes au titre de 2022 (279 singles et 47 albums), soit une augmentation de plus de 38 % par rapport à 2021 (toutes certifications confondues), témoin du dynamisme hexagonal dans un environnement pourtant hautement concurrentiel.

Toutes les esthétiques (du jazz au metal, en passant par l'électro) ont rencontré une grande réussite hors de nos frontières, révélatrice de la diversité musicale française, de sa grande capacité de développement, mais aussi d'un facteur nouveau : la langue française n'est plus une barrière à l'export. Le rap en est la meilleure preuve : pour la première fois, avec 38 % des nouveautés certifiées, il est devenu le genre musical qui s'exporte le plus.

Grâce à des équipes présentes à Paris, Londres, Berlin, Los Angeles, et en concertation avec les chargés de mission régionaux pour la musique du MEAE (Bogota, Abidjan, Singapour), le CNM conforte son rôle de centre de ressources et de mise en réseau. Les ressources et études de marché ainsi élaborées par la direction des études du CNM et complétées par l'expertise de l'équipe internationale, connectée aux professionnelles et professionnels à travers le monde, permettent d'apporter une connaissance du marché riche à la filière musicale.

En phase avec la stratégie internationale votée lors du conseil d'administration du 30 mars 2022, le Centre national de la musique a participé à la relance de la filière à l'international et a confirmé sa place d'opérateur de référence en matière de musique et d'international.

Le nombre de projets portés à l'international et soutenus par le CNM en 2023 confirme le retour à une activité riche. Le nombre de sollicitations des professionnelles, professionnels et artistes en matière de conseil et de participation aux opérations organisées par le CNM (ou par son réseau de partenaires) indique le regain d'intérêt à dépasser les frontières.


Le CNM a ainsi soutenu quelque 488 projets, assuré plus de 1000 rendez-vous professionnels et plus de 40 opérations, multipliant ses actions sur les différents leviers nécessaires à toute stratégie internationale :

- la connaissance des territoires hors de France
- la mise en relation des professionnels
- la valorisation de projets artistiques en lien avec des partenaires pertinents partout dans le monde et le soutien financier

La connaissance des territoires internationaux

Le CNM publie et met régulièrement à jour des ressources sur les marchés de la musique à l'international, afin de donner aux professionnelles et professionnels des éléments nécessaires à leur stratégie de développement international. En 2023, cette mission s'est traduite par :

- la publication d'une nouvelle fiche sur le marché de la musique en Colombie
- la diffusion d'un fil de veille hebdomadaire comportant une rubrique étoffée d'actualités sur tous les territoires à l'international
- l'actualisation régulière de l'agenda en ligne avec des appels à projets internationaux et les principaux événements professionnels à l'international
- l'enrichissement d'une base documentaire sur tous les territoires



Parmi les activités organisées pour les affiliées et affiliés du CNM afin de les accompagner dans leur stratégie de développement à l'international, des premiers pas aux tournées internationales, nos équipes à Paris, Berlin, Londres et aux États-Unis ont mené 824 rendez-vous de conseil en physique ou en ligne :

- **30 sur l'esthétique classique**
- **130 sur l'esthétique jazz**
- **657 sur l'esthétique musiques actuelles**
- **7 sur un catalogue varié**
- **30 opérations dans 15 pays sur quatre continents impliquant :**
 - **61 artistes** recommandés au cœur des programmations (sur 715 candidatures)
 - **29 artistes** sur des plateaux *made in France*
 - **721 speed-meetings** entre 119 professionnelles et professionnels français et 97 professionnelles et professionnels internationaux
 - **8 sessions de pitch** pour 78 professionnelles et professionnels français face à 376 professionnelles et professionnels internationaux
 - **165 invitations de professionnelles et professionnels** sur des salons prescripteurs
 - **2 ateliers en ligne** sur des enjeux de synchronisation
 - **12 sessions de cocréation internationales** incluant 53 artistes français (pour 714 candidatures reçues)

L'accompagnement financier

Nos programmes, qui prévoient deux types d'aides pour chaque esthétique, permettent de soutenir les premiers pas et les actions ponctuelles nécessaires pour amorcer le développement d'un projet à l'international, pour ensuite accompagner les projets plus ambitieux. Ils s'adressent aussi bien aux futures championnes et champions de l'export ainsi qu'aux plus confirmées et confirmés d'entre eux. Cet accompagnement garantit la créativité, la diversité et le rayonnement des artistes *made in France* dans le monde.

Par ailleurs, afin de compléter son soutien à la reprise d'activité à l'international, le CNM a pu s'appuyer en 2023 sur une enveloppe de 4 M€ afin d'accompagner la stratégie des producteurs et productrices et soutenir leurs investissements à l'international.

AFFAIRES EUROPÉENNES

La musique au cœur de l'Europe

Dans la continuité de l'initiative One Voice for European Music organisée en avril 2022, pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), le CNM a maintenu la concertation avec la filière française *via* le Cercle Europe, afin de rester en veille sur les sujets discutés au niveau des institutions européennes (notamment à travers les rapports parlementaires sur le statut de l'artiste, le streaming, le programme Europe Creative, mais aussi les sujets cruciaux comme l'IA Act). Le CNM joue ainsi le rôle de plateforme d'échange entre la filière et les institutions.

Par ailleurs, le CNM a maintenu sa présence au sein des réseaux européens en exerçant la présidence du réseau European Music Exporters Exchange (EMEE) qu'il occupe depuis cinq ans, mais également au sein du comité des Music Move Europe Awards, le prix européen pour les artistes émergents.

Des financements européens accessibles

EMEE, avec un consortium composé de l'agence Inova+ et du réseau LiveDMA, a gagné en juin 2023 l'appel à projets Music Moves Europe de financement en cascade à destination de projets musique (live, export et circulation digitale). Le programme, lancé dans la foulée sous le nom de LIVEMX, prévoit de soutenir sur trois ans plus de 90 projets européens, avec une enveloppe de 4,5M€.

Un accompagnement sur mesure

En lien avec le Relais Culture Europe, le CNM a poursuivi son soutien aux nouveaux projets européens *via* des ateliers et des rendez-vous de conseil avec des porteurs et porteuses de projets. Au total, plus de 300 professionnelles et professionnels accompagnés par l'unité Europe du CNM.

ZOOM

JAZZ EXPORT DAYS

15 ————— 17 MAI 2023

Événement professionnel coorganisé par le CNM et le festival Jazz sous les pommiers à l'occasion de la 42^e édition de ce dernier pour attirer l'attention sur la diversité du jazz français et favoriser la mise en relation entre les professionnelles françaises et professionnels français et internationaux

Une **délégation** constituée de 30 professionnels internationaux – programmeurs et programmeuses de festivals et de salles/clubs, agents locaux, médias, labels... – a été invitée pour participer à une série de rencontres :

- **« Meet & Greet »** à Paris : présentation du CNM et de l'écosystème du jazz en France
- **Soirée au Mont-Saint-Michel** : concert de Vincent Peirani & Émile Parisien, surprises musicales (Leïla Martial) et visite guidée
- **Huit showcases made in France**, au Magic Mirrors
- **Showcases** : Nout, Laurent Bardainne & Tigre d'eau douce, Théo Girard trio, Ishkero, Red Desert Orchestra d'Eve Risser, Rouge, Camille Bertault Quintet, Arnaud Dolmen
- Deux **sessions de networking** avec les professionnelles et professionnels internationaux :
 - présentation de projets par l'entourage professionnel des huit groupes en showcases aux internationaux
 - une session de rencontre professionnelle

CE SONT EUX QUI LE DISENT

“ It was a great presentation to learn French music market starting from zero. ”
Tokuji Yasuta,
Blue Note Japan

“ The best professional meeting I had ever ! ”
Kostia Place

“ An excellent festival-within-a-festival. ”
Martin Longley



SOUTIEN À LA TRANSFORMATION DE LA FILIÈRE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi relative à sa création, le CNM a pour mission, dans le cadre d'un processus permanent de concertation avec l'ensemble de l'écosystème, de « favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable ».

Suite à l'adoption fin 2021 par son conseil d'administration et à la publication au printemps 2022 de sa feuille de route relative à la transition écologique, le CNM a déployé en 2023 les objectifs qu'il s'était fixés :

- poursuivre sa mission d'information, de sensibilisation et de formation
- développer des outils de connaissance prenant la forme d'études ambitieuses
- continuer son programme de soutien financier et non financier aux acteurs et actrices de la filière pour les accompagner dans la transition écologique
- animer les réflexions et le partage d'actions concrètes au sein du comité de suivi et de groupes thématiques qui en émanent

Sensibilisation, formation, accompagnement financier et non financier

Le CNM a poursuivi sa démarche d'accompagnement à la transition du secteur. En 2023, le CNM a ajouté au catalogue de ses formations deux propositions en lien avec les thématiques de durabilité, l'une sur « Le numérique responsable » conduite par Bela Loto-Hiffler, fondatrice et présidente de Point de MIR (la Maison de l'informatique plus responsable), l'autre construite avec Ipama pour s'adresser aux structures de spectacle vivant intitulée « Concevoir et piloter la démarche de transition écologique et solidaire de son événement ».

Le CNM a également mis en place des créneaux de rendez-vous conseil, orientation « Transition écologique » destinés aux porteurs et porteuses de projets dans la musique et les variétés qui souhaitent s'engager dans la transition écologique de leurs activités, et qui sont à la recherche d'informations ou de ressources pour y parvenir. Depuis leur lancement début 2023, 46 rendez-vous ont pu être effectués. Ils sont complémentaires de ceux organisés dans le cadre du montage et du dépôt de dossiers de demande d'aide financière à la transition écologique gérée par la commission structuration et développement professionnel ou encore de l'accompagnement des structures dans la réalisation de leur projet de transition.

Le programme d'aide à la transition écologique est destiné à soutenir les structures professionnelles qui développent des projets d'intérêt général structurants et à portée collective.

Il a fait l'objet du dépôt de 16 dossiers en 2023, dont 15 ont pu être soutenus pour un montant total de 641 k€, soit 45 k€ en moyenne par projet. Parmi ceux-ci figuraient : La Ressourcerie culturelle basée à Montaigu en Vendée, Aremacs (Association pour le respect de l'environnement lors des manifestations culturelles et sportives) à Lyon, ou encore Arviva (Arts vivants, arts durables) à Paris.

Les travaux ont notamment permis la création de l'outil SEEDS (Simulation d'empreinte environnementale pour le spectacle) et la publication d'un plan d'action commun pour une transition écologique du spectacle vivant tout début 2024, suite à un intense travail de coopération au cours de l'année 2023 avec 14 réseaux, fédérations et syndicats du spectacle vivant.

Outils : ressources, état des lieux, études

L'information est au cœur des ressources à mobiliser pour l'ensemble de l'écosystème de la musique et des variétés. C'est pourquoi le CNM s'attache à assurer une veille continue sur les outils, les expériences, les études, les guides, qui

pourraient être utiles à l'ensemble de ses acteurs et actrices. Ainsi, les pages focus de son site Internet dédiées à la transition écologique ou au Plan lieux sont régulièrement mises à jour, tout comme la rubrique sur le même sujet de la veille professionnelle hebdomadaire.

En avril 2023, le CNM a publié un « État des lieux de la transition écologique dans la filière musicale » réalisé par ses équipes et qui a vocation à être actualisé à un rythme vraisemblablement triennal pour correspondre aux feuilles de route que le CNM s'est engagé à mettre à jour régulièrement.

Lauréat de l'appel à projets « Alternatives vertes » du plan « France 2030 » avec ses partenaires, le SNEP, l'UPFI et le SMA, le CNM a lancé, au printemps 2023, un appel d'offres pour engager un marché public portant sur la réalisation d'un bilan carbone sectoriel et d'une feuille de route de décarbonation du secteur de production de la musique enregistrée en France. Ekodev et Carbone 4 ont été sélectionnés pour accompagner cette initiative conjointe et concertée, intitulée projet REC pour « Réduisons notre empreinte carbone ! ». Cette initiative a donné lieu à une première phase de collecte de données et de construction de trajectoires carbone à court et moyen termes. Ont été mobilisés aussi bien les professionnelles et professionnels du secteur de l'édition musicale et de la production phonographique que les distributeurs des productions physiques et numériques et des diffuseurs, comme les éditeurs de services de musique en ligne, ou encore les partenaires institutionnels que sont l'Arcep et l'Arcom.

Au cours de la deuxième phase qui s'est tenue dans les premiers mois de 2024, des ateliers de travail thématiques et de réconciliation de bilans sectoriels ont été organisés pour examiner les leviers et freins à prendre en compte dans l'élaboration de la feuille de route sectorielle. Ces travaux visent à aboutir à un engagement conjoint des partenaires du projet à agir pour la transition écologique de la musique enregistrée, à la fin du premier semestre 2024.

Le CNM a lancé à l'automne 2023, sous l'égide du CNMlab, une étude prospective confiée au cabinet Ramboll portant sur les scénarios prospectifs pour orienter les transitions (SPOT). Elle vise à décliner les scénarios « Transitions 2050 » de l'Ademe pour montrer les potentielles voies d'évolution de l'écosystème de la musique et des variétés. Un groupe de travail prospectif et un comité de relecture ont été mis en place pour la piloter. Les résultats, publiés au printemps 2024, permettent d'identifier les enjeux principaux sur lesquels le CNM comme l'ensemble de ses partenaires doivent travailler pour accompagner les évolutions de la filière dans un monde décarboné.

Comité de suivi de la feuille de route du CNM

Pour creuser des enjeux en lien avec la transition écologique de l'écosystème de la musique et des variétés, le CNM, avec l'aval du comité de suivi, a mis en place des groupes de travail portant

sur des enjeux du spectacle vivant. Ces groupes, qui ont chacun fait l'objet de deux ateliers au cours du second semestre 2023 et du premier trimestre 2024, ont porté sur les thématiques suivantes : énergie, aménagement et matériel, mobilité des

artistes et des œuvres, alimentation et boissons, imaginaire et sensibilisation. Ils ont mobilisé près de 80 professionnelles et professionnels pour s'accorder sur les problématiques majeures par enjeu, définir des objectifs communs et identifier les points de blocage qu'ils soulèvent, afin de dresser des recommandations d'actions que le CNM pourrait mettre en place à court et moyen termes et les prioriser.

En complément, l'étude REC a permis de mobiliser lors des premiers mois de l'année 2024 des ateliers thématiques visant à identifier, dans des termes semblables à ceux des groupes de travail précédents, les leviers et obstacles sur la base du rendu de la première phase de l'étude estimant l'empreinte carbone de la musique enregistrée. Les ateliers

ont porté sur trois thématiques : enregistrement, formats et diffusion ; communication, *merchandising* et clips ; écoute et visionnage.

L'ensemble de ces travaux réalisés en étroite collaboration avec les professionnelles et professionnels de l'écosystème vise à travailler au cours de l'année 2024 à la mise à jour de la feuille de route transition écologique du CNM pour la période 2025-2027, y compris dans la refonte de ses aides financières et extra-financières du projet CNM2025.



REC

RÉDUISONS NOTRE EMPREINTE CARBONE !



OFFRIR AUX PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS UNE GAMME DE SERVICES D'INFORMATION, DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET DE FORMATION

INNOVATION

Dans le cadre de ses missions fixées par l'alinéa 9 de l'article 1^{er} de la loi portant sur sa création, le Centre national de la musique a vocation à assurer une veille des technologies et des usages et à soutenir l'innovation en accompagnant le secteur de la musique et des variétés dans ses transformations.

POUR CE FAIRE, LE CNM PROPOSE UN PARCOURS INNOVATION QUI COMPORTE NOTAMMENT :

- une veille d'information, la mise à disposition de ressources et l'organisation de rencontres professionnelles, dont les Rencontres de l'innovation dans la musique ;
- des rendez-vous d'orientation et de conseil pour les projets naissants ;
- un dispositif d'aides financières et de soutien pour accompagner les porteurs de projets innovants plus matures ;
- le Prix de l'innovation dans la musique pour mettre en avant, au sein des projets aidés en commission et grâce à l'appui d'autres financeurs publics, les entreprises innovantes pouvant générer le plus d'impact positif pour la filière.

Conseil, orientation, accompagnement non financier et financier

Les rendez-vous conseil, orientation « innovation » proposés par le CNM sont ouverts aux start-up et aux porteurs et porteuses de projets innovants en lien avec la musique. Ils visent à accompagner les entrepreneurs et entrepreneuses sur le positionnement du projet et sur les partenariats envisageables. Ils rencontrent une bonne affluence : 84 rendez-vous en 2023. Ils sont complémentaires de ceux organisés dans le cadre du montage et du dépôt de dossiers de demande d'aide financière dans le cadre de la commission innovation du CNM.

En 2023, 47 dossiers de demandes d'aides ont été instruits au titre du programme d'aide à l'innovation et 20 ont pu être soutenus, pour un montant total octroyé de 1 119 k€, soit une moyenne par dossier de 56 k€.

L'accompagnement non financier du CNM passe notamment par la mise à disposition de ressources d'information (veille hebdomadaire, page focus Livestream de son site Internet, ateliers 360 dédiés...) et de réflexion : ondes du CNMLab, par exemple dans le recueil *Musique et données* paru à l'été 2023. Il propose également la participation à des rencontres professionnelles dédiées à l'innovation dans les ICC, comme Wallifornia à Liège en Belgique à l'été 2023, ou encore au Think Culture de septembre 2023 à Paris, durant lequel la question de l'intelligence artificielle et de la musique a fait l'objet d'un atelier proposé par le CNM.

Collaborations et partenariats au bénéfice de l'innovation dans la musique

L'équipe du CNM continue d'être étroitement associée au volet culture du plan d'investissement d'avenir (PIA) France 2030. Elle a notamment été mobilisée dans le cadre de l'appel à projet « Expérience augmentée du spectacle vivant » qui s'est conclu en début d'année 2023. Les collaborations en faveur de l'innovation passent également par sa politique partenariale dont elle constitue l'un des axes. À titre d'exemple, on trouve le partenariat avec l'Ircam dans le cadre duquel le CNM participe au forum organisé par l'Institut au début de chaque année.

Le Prix de l'innovation et les Rencontres de l'innovation dans la musique

Pour leur deuxième édition, les Rencontres de l'innovation dans la musique ont rassemblé, jeudi 16 juin 2023, plus de 200 professionnelles et professionnels de la musique et de la tech à Plaine Images, hub européen dédié aux industries créatives situé en métropole lilloise. Durant cette journée ont été proposés trois tables rondes et quatre ateliers, ainsi qu'un espace d'exposition présentant des projets innovants et des stands partenaires. Le deuxième Prix de l'innovation a été décerné à cette occasion.

Véritable mise en lumière des acteurs et actrices de l'innovation pour et dans la musique, il vise à récompenser trois lauréats parmi les entreprises ayant au préalable été aidées par la commission innovation du Centre national de la musique. Le Prix de l'innovation dans la musique est remis avec le soutien de partenaires investis sur les questions d'innovation dans les industries culturelles et créatives : l'IFCIC, BNP Paribas, la Banque des territoires et BPI France. Quelque 14 structures étaient candidates ; Music Tomorrow, Groover et SoundX ont respectivement remporté les 1^{er}, 2^e et 3^e prix.

ZOOM

LES TROIS LAURÉATS DU PRIX DE L'INNOVATION DANS LA MUSIQUE 2023



Music Tomorrow fournit des tableaux de bord décryptant les algorithmes de recommandation de musique, pour permettre aux artistes et aux labels de développer leur découvrabilité sur les plateformes digitales.

Groover met en contact les artistes qui veulent promouvoir leur musique et les médias, radios et labels en quête de talents émergents. Une plateforme innovante qui garantit aux musiciennes et musiciens d'être écoutés, d'obtenir des retours et de gagner en visibilité.



SoundX combine une IA et des packs vibrants pour permettre aux personnes sourdes de ressentir la totalité du spectre audio. Propulsé par le premier écosystème qui relie les instituts aux industries culturelles à grande échelle avec la première IA conçue et calibrée par la communauté.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Un soutien des projets indispensable

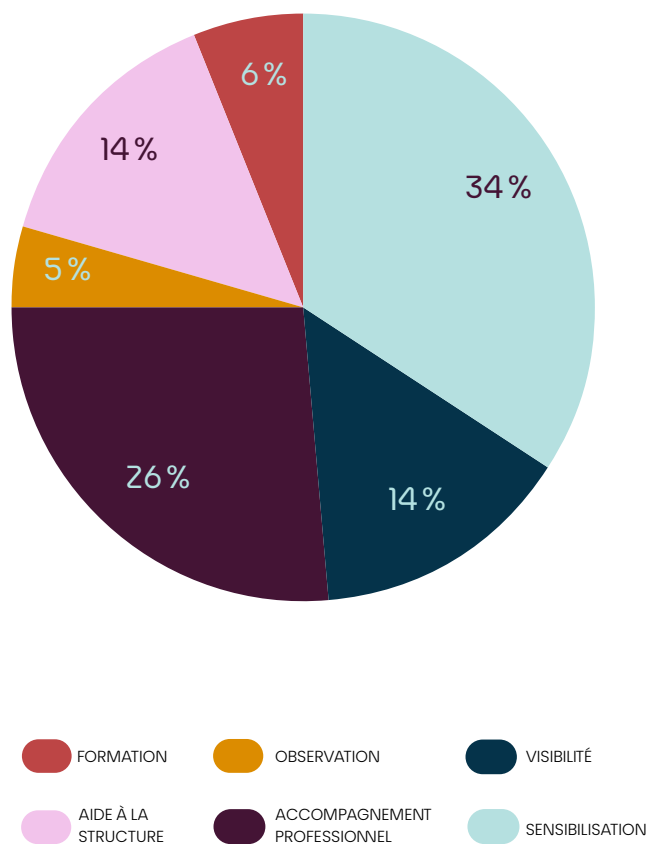
En 2023, le CNM a poursuivi ses efforts financiers en faveur des projets d'intérêt général qui œuvrent pour plus d'égalité dans les métiers de la filière. Quelque 87 projets dédiés à des domaines aussi divers que l'observation, la sensibilisation, la formation, l'aide à la structure, l'accompagnement professionnel et la visibilité ont été soutenus pour un montant de 1 650 000 euros.

Pour compléter ces aides, un système d'incitation financière, visant à encourager les acteurs et actrices à prendre en compte la question de la représentativité des femmes dans les métiers de la musique, a été testé sur les programmes « Aide à la production phonographique – musiques actuelles » et « Aide à la production phonographique – classique et contemporain », permettant d'attribuer une aide supplémentaire allant jusqu'à 20% du montant de l'aide obtenue, en fonction du nombre de femmes aux postes de direction et du pourcentage de femmes dans les équipes techniques et artistiques.

En 2023, les demandes d'incitation financière ont été traitées pour les dossiers dont les bilans ont été déposés à compter du 5 juillet 2022 et ont été validés par l'équipe phono jusqu'au 31 octobre 2023.

Au total, **350 demandes d'incitation financière** (287, soit 82% du total en commission Phono MA et 63, soit 18% du total, en commission Phono MCC). Parmi ces 350 demandes, **154 soit 44%** sont éligibles et un montant global de 107 328 euros a été alloué (61% sur des projets en MA et 39% sur des projets MCC), pour des montants allant de 6 974 euros à 100 euros. Ces montants ont soutenu les projets ayant un *lead* féminin, un plateau artistique composé de 30 à 50% d'instrumentistes femmes, à la place de femmes à des postes artistiques et techniques (ingénierie du son, mix et mastering, direction artistique...) et pour l'esthétique classique/contemporain, les points bonificateurs incluaient le choix d'un répertoire d'une compositrice, les postes de cheffes d'orchestre et de solistes féminines.

RÉPARTITION DES TYPOLOGIES D'AIDES PARMIS LES PROJETS SOUTENUS



Un conditionnement de l'affiliation pour accéder aux aides

Depuis mars 2021, les aides délivrées par le CNM sont conditionnées au respect du protocole visant à prévenir et à traiter les situations de violence et d'harcèlement sexistes et sexuels (VHSS), et depuis janvier 2022, la formation est une condition préalable à l'affiliation.

Ainsi au 28 mars 2024, sur les 3 589 personnes morales affiliées au CNM :

- **3 589 ont transmis un engagement à respecter le protocole de lutte contre les VHSS.**
- **2 050 structures ont déjà transmis une attestation de formation à la lutte contre les VHSS et/ou la preuve d'inscription à cette formation à leur représentant légal ou de la personne ayant délégation de pouvoir ou de responsabilité pour leur structure.**
- **1 539 structures sont en cours de contrôle, c'est-à-dire qu'elles devront transmettre leur attestation de formation ou une preuve d'inscription à une formation lors du renouvellement de leur affiliation (soit dans l'année qui signe la signature du protocole).**

Des assises de l'égalité très suivies

Le 9 février 2023, le CNM a organisé ses deuxièmes Assises de l'égalité femmes-hommes dans la musique à Marseille, en collaboration avec le conservatoire à rayonnement régional (CRR) Pierre Barbizet, un établissement de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille-Méditerranée (Inseamm).

Les débats, qui ont été suivis par plus de 3 000 personnes (sur place ou en ligne), ont donné l'occasion de tirer un bilan des premières actions menées par l'établissement depuis sa création en 2020 en faveur de l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique et d'envisager les perspectives pour aller plus loin.

Ces assises furent l'occasion pour le CNM de publier son premier baromètre de la place des femmes dans les métiers de la filière musicale et de donner la parole à des acteurs et actrices du changement vers une filière plus inclusive. Des sujets aussi divers que le développement de carrière des artistes et musiciennes, l'écologie et l'égalité, la place des artistes et des compositrices dans les programmations artistiques y furent abordés.

Cet événement fut aussi un moment de présentation des outils déjà disponibles dont les professionnelles et professionnels peuvent s'emparer.

Pour revivre la journée



PARTENARIAT AVEC

LE PALAIS DE LA PORTE DORÉE



What the France est la marque de recommandation pilotée par le Centre national de la musique pour mettre en lumière la diversité de la musique produite en France, notamment à destination d'un public de professionnelles et professionnels et d'amatrices et amateurs à l'international, pour valoriser le patrimoine musical français, et pour donner de la visibilité aux artistes émergents.

À travers cette marque, l'établissement développe des contenus sur un site Internet, sur des réseaux sociaux, etc. What the France entretient également une veille actualisée des dates de concert à l'international des artistes produits en France.

Au total, en 2023, 44 contenus vidéos et 169 articles ont été mis en ligne et relayés sur les réseaux sociaux de What the France, dont le nombre de *followers* est en constante augmentation. Ils sont 16,8 k sur Facebook, 4,8 k sur Instagram. Le compte YouTube compte 1,7 k abonnés et abonnés, celui de Spotify 1,6 k et celui de Tiktok 250.

Concernant les seuls contenus vidéos, ceux-ci ont généré 572 000 vues sur YouTube en 2023, soit deux fois plus qu'en 2022, et 365 000 vues sur Facebook et Instagram, soit une hausse de 37 % par rapport à 2022.

What the France est également mobilisé au soutien de l'activité partenariale du CNM, à travers le développement de contenus de nature à accompagner des projets valorisant la filière. La marque soutient à ce titre les initiatives en faveur de la diversité dans toutes ses composantes (actions favorisant le développement durable de la filière, l'égalité femmes-hommes, l'exposition et la diffusion de nouveaux talents, la mise en avant d'esthétiques de niche, etc.).

Le 17 juin 2023, le musée national de l'Histoire de l'immigration a ouvert une nouvelle exposition permanente qui intègre un espace dédié aux liens entre migrations et musique. Ce « salon des musiques » offre aux visiteurs et visiteuses une expérience sensible et immersive pour retrouver ou découvrir comment les cultures issues de l'immigration ont nourri en profondeur l'histoire de la musique en France, en particulier au XX^e siècle.

Sensible aux missions du musée et convaincu de l'importance de l'influence de l'immigration sur la création musicale française, le Centre national de la musique a accompagné la mise en place de cet espace et en a conçu la bande-son composée d'une cinquantaine de titres, afin d'immerger les visiteurs et visiteuses dans plusieurs ambiances sonores. Hébergée au sein des playlists What the France, cette bande son est accessible aux visiteurs et visiteuses du musée sur simple flash d'un QR code présent dans l'espace, afin de prolonger l'expérience de l'exposition.

« C'est une grande fierté pour le Palais de la Porte Dorée de pouvoir s'appuyer sur un partenaire incontournable comme le Centre national de la musique. Grâce à cette collaboration, le nouveau musée national de l'Histoire de l'immigration sera doté d'un espace musical de grande qualité. À travers les sons, les rythmes, les mélodies, les visiteurs et visiteuses feront l'expérience sensible et joyeuse de ce que notre culture est profondément imprégnée par les migrations qui, tout au long de notre histoire, ont fait la France. »

Constance Rivière

Directrice générale de l'établissement public du Palais de la Porte Dorée

LES RENDEZ-VOUS DE CONSEIL

Les services proposés aux professionnelles et professionnels de la musique et des variétés par le Centre national de la musique sont variés et adaptés à chaque secteur d'activité, niveau de développement ou degré de structuration des porteurs ou porteuses de projet. De la simple information jusqu'à l'obtention d'aides financières, en passant par les formations, ou encore les activités d'édition, d'études et de prospective du CNM, le parcours proposé aux usagers de l'établissement vise à rendre lisible son offre de services et à adapter ses derniers aux besoins de la filière.

Point d'entrée de cette démarche, les rendez-vous de conseil proposés gratuitement par l'établissement aux professionnels et professionnelles de la filière ont pour ambition d'accompagner les porteurs de projets dans leur structuration, et de les guider au mieux à travers les ressources proposées par le CNM.

« Parcours usagers », en charge de l'affiliation, d'une part, pour permettre aux structures ou personnes physiques de se faire connaître du CNM, et du service conseil, d'autre part, pour toutes les personnes ayant besoin de renseignements ou de conseils dans leurs activités en lien avec la musique a, en 2023, poursuivi sa collaboration avec la direction des systèmes d'information pour faire évoluer les outils et démarches en ligne accessibles aux utilisateurs et utilisatrices.

En 2023, **964 rendez-vous, gratuits et accessibles sur simple inscription**, ont été ainsi effectués en 2023 soit une légère augmentation (+5,5 %) par rapport à 2022.

En termes d'origine géographique, l'Île-de-France représente 56 % des personnes reçues en rendez-vous conseil. L'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont ensuite les régions qui ont le plus utilisé ce service en 2023.

Concernant le secteur d'activité des personnes sollicitant ces rendez-vous, les artistes et groupements d'artistes représentent 44 % (423) des rendez-vous, les questions liées spécialement à la production de musique enregistrée 16 %, à la production de spectacles et tournée 10 %, aux festivals et salles de spectacles 8 %³.

En 2023, la part de rendez-vous conseil demandés par des personnes en démarrage d'activité (les professionnels et professionnelles émergents) s'est légèrement réduite au profit des personnes ayant des structures ou des projets en développement. La catégorie « Niveau professionnel » reste stable, confirmant la capacité de ce service à répondre à des questions ou problématiques plus techniques et à

conseiller les professionnelles et professionnels lorsqu'ils se retrouvent dans des situations particulières (voir graphique thématiques d'activités). Les esthétiques les plus représentées sont les projets ou structures « chanson », qui représentent 17 % des demandes de rendez-vous, suivis de très près par les projets rap, hip-hop, RnB, qui ont représenté 13 % des demandes sur la période. Arrivent ensuite les esthétiques musiques électronique et rock, metal, punk qui représentent autour de 9 % des rendez-vous effectués.

Enfin, les thématiques abordées lors des rendez-vous conseil sont souvent multiples : elles concernent la structuration en lien avec le salariat et la fiscalité, la stratégie de diversification et/ou le développement d'un projet artistique en lien avec les soutiens financiers envisageables, notamment les aides du CNM. Ces proportions restent équivalentes à celles observées en 2023. Notons que les aspects artistiques des projets ne font pas partie du champ d'intervention des conseillers du CNM.

Par ailleurs, les thématiques en lien avec le développement à l'international, l'innovation, la transition écologique, la lutte contre les VHSS et/ou l'égalité femmes-hommes sont quant à elles directement assurées par les services et cellules spécialisées du CNM sur ces questions.

Une démarche d'évaluation du service

Un questionnaire (anonyme) de satisfaction est envoyé à la suite de chaque rendez-vous.

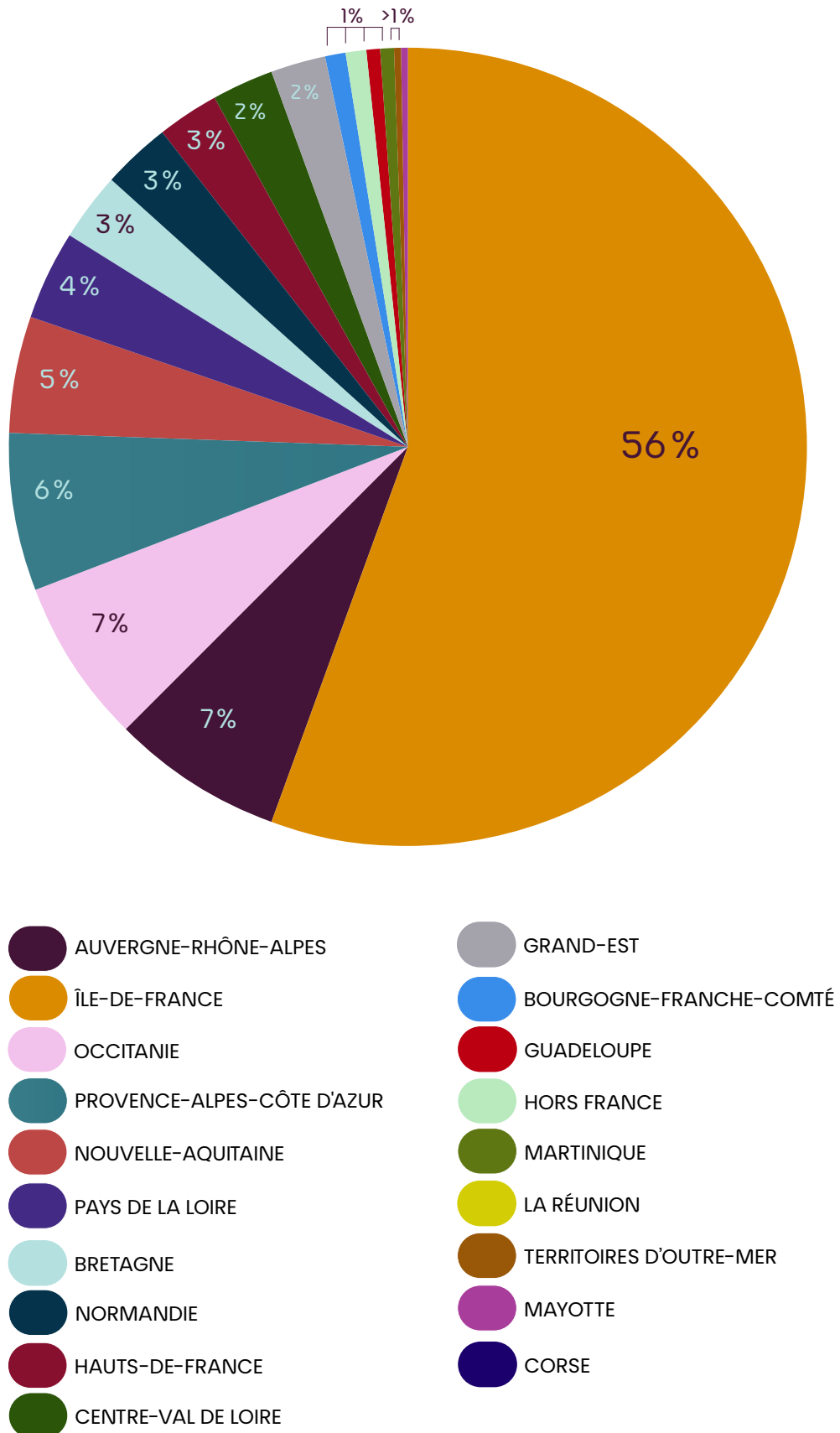
Sur l'année 2023, plus de la moitié des personnes reçues en rendez-vous ont renseigné le formulaire et la quasi-totalité d'entre elles ont donné une note de 5/5,

soit **561** avis

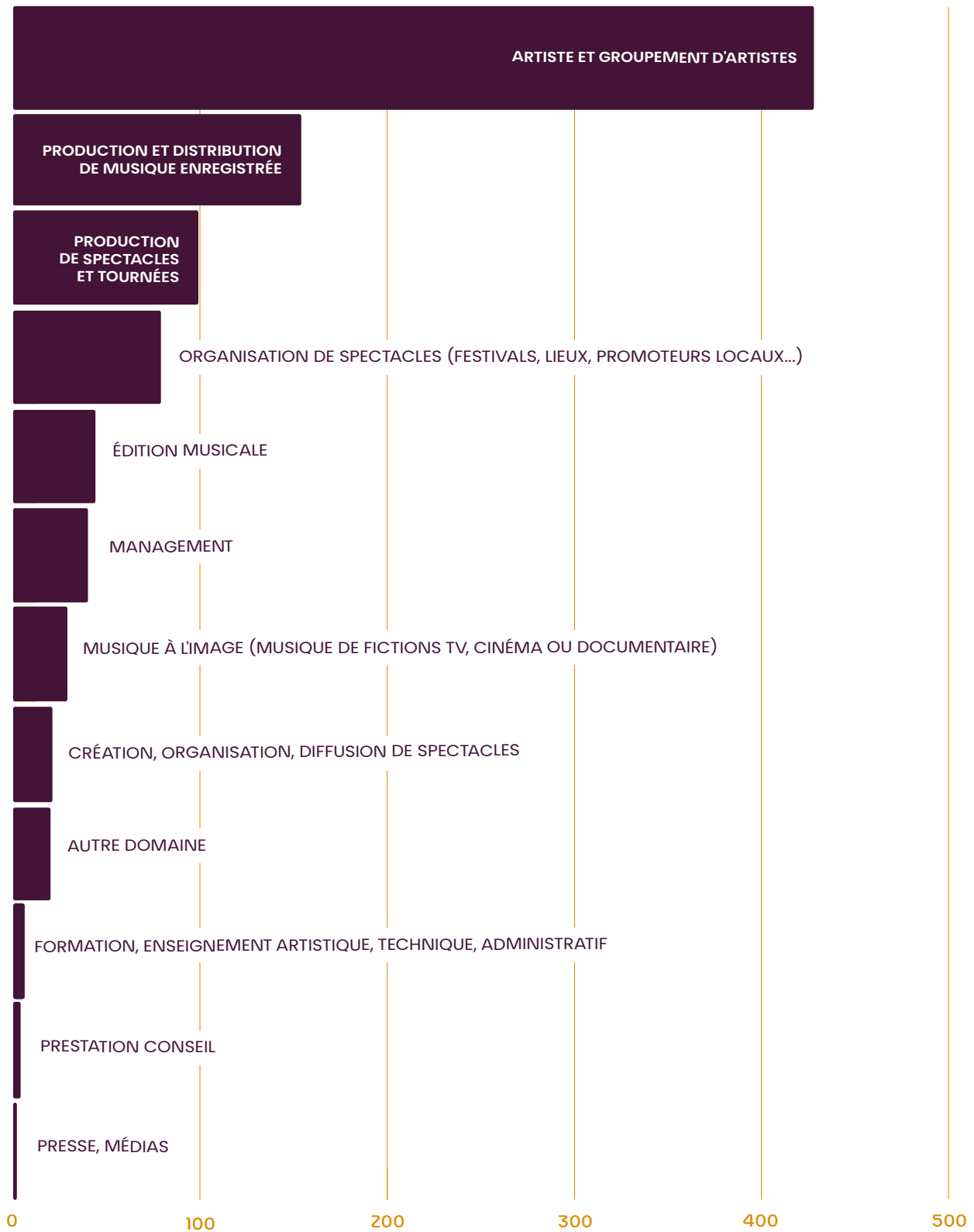
avec une note moyenne de **4,99/5**

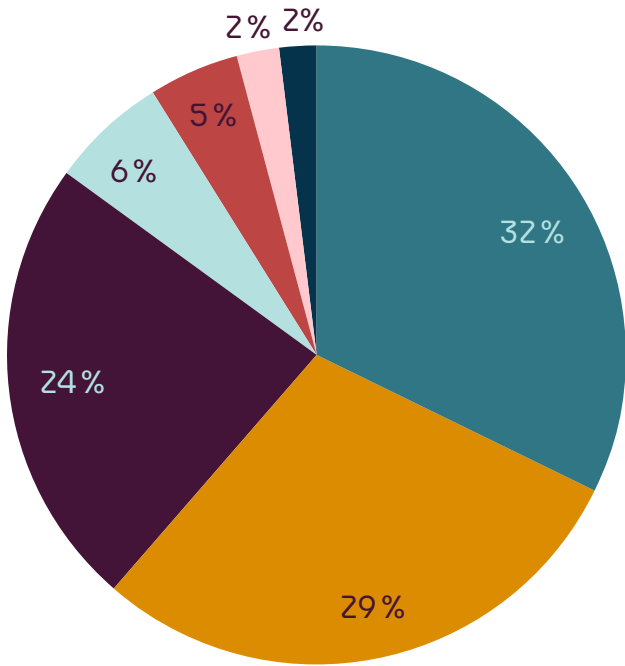
³ Certains rendez-vous organisés hors les murs, n'ont pas permis de recueillir les informations sur les domaines d'activité, etc. ils ne sont donc pas comptabilisés dans les chiffres présentés pour les domaines d'activité ou les thématiques.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES CONSEILLÉES



RÉPARTITION DES PERSONNES CONSEILLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



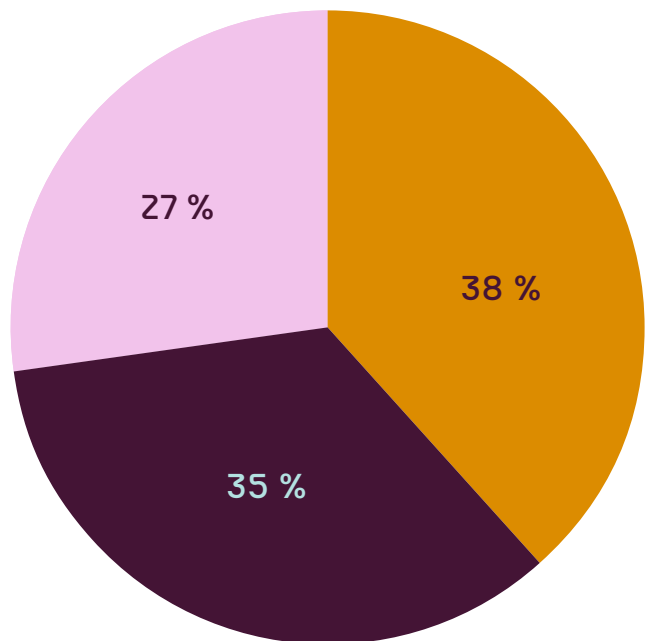


**THÉMATIQUES ABORDÉES
PENDANT LES RENDEZ-VOUS DE CONSEIL**

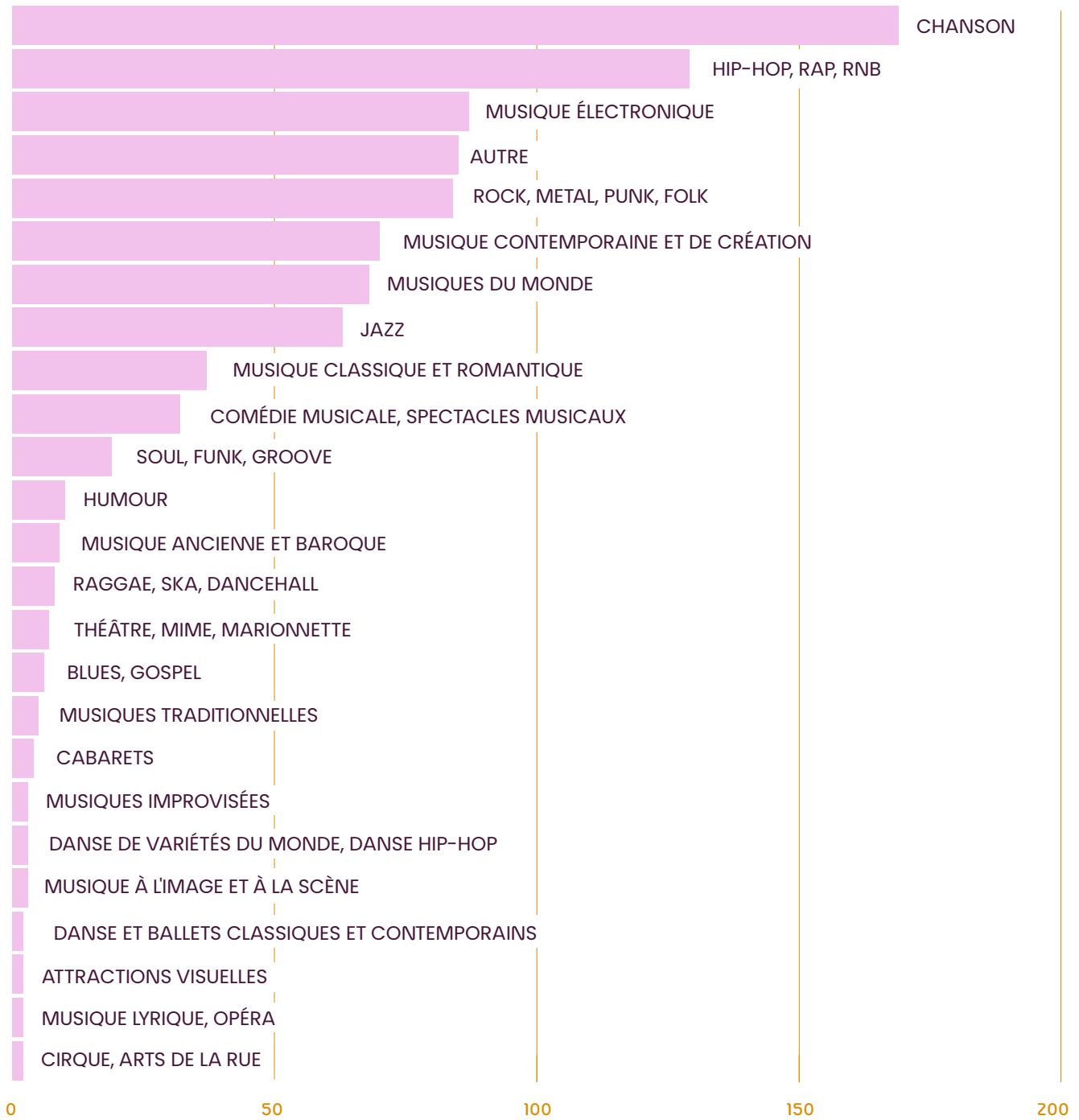
- STRUCTURATION, SALARIAT, FISCALITÉ, CONTRATS, LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES
- AIDES CNM
- CARRIÈRE D'ARTISTE : STRATÉGIE, ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT, ETC.
- DROITS D'AUTEURS ET DROITS VOISINS
- AUTRES AIDES
- INTERNATIONAL
- AUTRES

**RÉPARTITION DES PERSONNES CONSEILLÉES
PAR NIVEAU DE PROFESSIONNALISATION**

- PROFESSIONNEL
- EN DÉVELOPPEMENT
- ÉMERGENT



RÉPARTITION DES PERSONNES CONSEILLÉES PAR CHAMP ESTHÉTIQUE



ZOOM

L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN

En complément de l'accompagnement individuel qu'il propose, le CNM a déployé en 2023 deux dispositifs visant à faciliter et accélérer l'intégration des nouveaux professionnelles et professionnels. Co-construits dans le cadre de partenariat avec les festivals Printemps de Bourges - Crédit Mutuel et Rock en Seine, ces dispositifs partent du constat partagé que démarrer une activité dans la musique nécessite de s'appuyer sur un réseau qui fait souvent défaut au début des projets. Grâce au contexte dans lequel ils se déroulent, ces dispositifs favorisent les prises de contact, permettent à ces nouvelles personnes d'être identifiées plus rapidement et immergent les candidates et candidats dans un contexte professionnel qu'elles et ils connaissent peu ou pas.



LA RELÈVE AU PRINTEMPS DE BOURGES

Le dispositif imaginé par le CNM et le Printemps de Bourges - Crédit Mutuel cible les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses démarrant une activité en lien avec le développement de carrière ou de projets artistiques dans le domaine de la musique.

Les critères du dispositif prévoient que la personne candidate ait créé son activité depuis moins de trois ans dans des domaines tels que le spectacle vivant, la production phonographique, l'édition musicale ou le management.

Sur la centaine de candidatures reçues (en 2023), huit personnes ont été sélectionnées et ont ainsi pu suivre un programme inédit, construit sur mesure et s'appuyant sur les professionnelles et professionnels présents sur le festival. Il articule des *masters class* avec des personnalités expérimentées, une présence aux rencontres sur les grands enjeux de la profession, des déjeuners professionnels, des invitations aux temps forts de networking au sein de l'espace professionnel.

Le dispositif la Relève a été pérennisé en 2024 sous le nom Les Pépites !



ALL ACCESS À ROCK EN SEINE

Lancé en juin 2023, All Access est un dispositif dédié aux personnes en fin de formation qui souhaitent s'insérer professionnellement dans le monde de la musique. Il poursuit trois objectifs :

- Amplifier leur réseau
- Approfondir leur compréhension de l'écosystème musical
- Accélérer leur entrée sur le marché du travail

All Access s'adresse principalement aux étudiantes et étudiants en fin de parcours scolaire ainsi qu'aux personnes en reconversion. Pendant trois jours, une sélection d'une vingtaine de personnes a suivi un programme sur mesure : ateliers sur l'écosystème musical, la structuration des activités musicales, la posture à adopter en période de recherche d'emploi, etc. Ainsi que des temps de rencontre avec des professionnels plus expérimentés, des rendez-vous individuels et des temps de networking, le tout se déroulant dans le cadre privilégié des coulisses et espaces professionnels du festival.

Le dispositif All Access a été pérennisé pour 2024, et prendra le nom définitif de « Step up » dès sa deuxième édition.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Le Centre national de la musique est, depuis sa création, un centre de formation professionnelle.

L'offre de formation de l'établissement se structure en 50 modules, répartis sur 10 domaines et animés par plus de 100 personnes intervenantes, tous expertes et experts professionnels reconnus dans leur domaine.

Les formations du CNM s'appuient sur un travail constant de conception et de création de contenus pédagogiques adaptés aux besoins de la filière. Outre le cadre qu'elles instaurent pour structurer un projet professionnel, elles proposent aux acteurs et actrices de la filière de s'initier et se perfectionner à la gestion administrative ou à la maîtrise des procédures et environnements propres à la musique (hors formations artistiques ou techniques). Elles s'adressent aux professionnelles et professionnels, aussi bien entrant dans le secteur de la musique que confirmés, souhaitant acquérir des compétences au service du développement de leur projet professionnel.

L'année 2023 en chiffres

En 2023, **123 stages inter et intra-entreprise**, soit **295 jours de formations** (1979 heures) ont été dispensés, pour un chiffre d'affaires annuel de **478 k€**, en **progression de près de 40 % depuis 2022**. Plus de **1000 stagiaires** ont ainsi été formés principalement dans les locaux du CNM, situés sur l'avenue de France à Paris, mais également dans **20 lieux d'intervention partenaires**, répartis sur tout le territoire national (Lille, Rennes, Nantes, Toulouse...), jusqu'en Outre-mer (Guadeloupe, Martinique).

Le taux de satisfaction moyen en 2023 concernant tant l'accueil, l'animation pédagogique que les contenus de nos formations, s'établit, à partir des synthèses de bilans à chaud, autour de 94 %.

L'élargissement du catalogue de formations

2023 a vu la mise en place de nouveaux modules de formation, venant enrichir le catalogue déjà existant : Découvrir et se lancer dans le Web3 pour la musique, Analyser et comprendre les fans d'un projet musique à partir de ses données, Garantir, prévenir et agir sur la qualité de vie au travail dans le secteur musical ou encore Concevoir et piloter la démarche de transition écologique et solidaire de son événement – Filière musicale ont ainsi rejoint les modules déjà existants.

Au-delà de ces nouveaux contenus mis en œuvre par le CNM, le service formation a aussi développé une toute nouvelle offre de formation en collaboration avec les organisations professionnelles, donnant lieu à l'entrée au catalogue de deux nouveaux modules en 2023 :

- **Accompagnement à la fonction de direction d'un lieu de musiques actuelles, organisé par le Syndicat des musiques actuelles (SMA) et la Fedelima, en partenariat avec le CNM**
- **Une formation sur la prévention des risques sonores, conçue en partenariat avec AGI-SON**

2023, une année de déploiement des activités d'ateliers d'information collective – les 360 du CNM

En complément des modules de formation, le Centre national de la musique a imaginé en 2022 la création d'ateliers d'information collective, organisés en présentiel au CNM de manière à permettre aux professionnelles et professionnels de se rencontrer. Les « 360 du CNM » sont des rendez-vous d'une heure trente permettent aux professionnelles et professionnels de la musique et des variétés d'avoir un aperçu à 360° des différents métiers de la musique, et d'accéder à des points méthodologiques clés pour amplifier leurs carrières.

De nombreux thèmes ont été abordés en 2023, permettant aussi à un très large éventail de professionnels et de partenaires de venir s'exprimer sur leur domaine d'expertise : l'humour, l'intermittence, la formation professionnelle, la santé des artistes, le développement d'un projet musique urbaine...

En tout, ce sont 12 ateliers qui ont été organisés sur l'année, auxquels ont participé plus de 200 personnes.

Lancement du projet LMS

Dans la perspective d'« accompagner les professionnels au moyen d'une gamme de services de référence », notamment en matière de formation professionnelle, démarche qui constitue l'une des orientations stratégiques du programme CNM 2025, le service formation a lancé en 2023 le chantier de mise en place d'une plateforme de formation en ligne.

Cette plateforme LMS (*learning management system*) aura pour vocation de permettre l'accès à des SPOC (*small private online courses*) ainsi qu'à des ressources digitales de formation interne et externe, et à des contenus d'information. Le printemps 2023 a vu la rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'un marché visant à imaginer, bâtir et déployer cette plateforme. Le choix du prestataire, Dokeos, a été finalisé avant l'été 2023 et la mise en œuvre du projet a démarré à l'été 2023, piloté par l'équipe formation, en vue d'une ouverture de la plateforme en fin 2024.

IV.

**PARACHEVER LA
CONSTRUCTION
DE LA MAISON
COMMUNE
DE LA MUSIQUE**

CONSOLIDER ET SÉCURISER L'ORGANISATION

COMMUNICATION INTERNE

L'année 2023 a vu la pérennisation du dispositif de communication interne déployé en 2022 visant à organiser, améliorer et systématiser le degré d'information des salariées et salariés du CNM, aussi bien sur le fonctionnement de leur établissement que sur les multiples actions qu'il déploie pour remplir ses missions.

Le service communication du CNM, avec le soutien du service des ressources humaines et le secrétariat général, a ainsi opéré sur divers outils :

- Des **rendez-vous réguliers**, au sein des bureaux et à destination de l'ensemble des salariées et salariés du CNM, baptisés les « 157 du CNM ». Consacrées, le mardi matin de 9 h 30 à 10 h 30, à une question, une information, une activité ou encore une publication mise en œuvre par une équipe du CNM, ces sessions sont animées par l'équipe concernée, qui présente à l'ensemble de ses collègues son projet ou contenu expert. En 2023, 10 ateliers ont ainsi été organisés tout au long de l'année (hors vacances scolaires).
- Une **newsletter mensuelle** d'information interne baptisée « L'Echo du CNM ».
- Un **Intranet**, accessible en page d'accueil du navigateur accessible à l'ensemble des salariées et salariés et régulièrement alimenté, reprenant des articles d'actualité interne, des informations pratiques, un agenda des interventions du CNM ainsi qu'une bibliothèque de ressources et de documentations internes.
- Des **temps forts organisés** pour animer les équipes et favoriser une meilleure connaissance des salariées et salariés entre eux. Deux soirées internes ont ainsi été proposées aux équipes : le 21 juin pour la Fête de la musique et avant les fêtes de fin d'année.

UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES QUI SE DÉPLOIE CONCRÈTEMENT

Des moyens humains réhaussés

L'établissement a obtenu, grâce au soutien du ministère de la Culture (DGMIC) que la loi de finances pour 2024 augmente le plafond annuel moyen d'emplois du CNM de 10 postes. Les effectifs passeront ainsi de 111 à 121 équivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Ces ressources supplémentaires sont venues renforcer les équipes de l'établissement dans les tout premiers mois de l'année 2024.

Un dialogue social de qualité

Les occasions de se réunir collectivement ont été mises à profit pour fédérer les équipes. Une attention très grande a été portée au développement d'un dialogue social de qualité avec les salariées et salariés et leurs représentantes et représentants. Plusieurs accords importants ont été signés cette année :

- Un **accord sur le dialogue social** (30 mai 2023). Il organise l'activité du comité social et économique (CSE) et les moyens du dialogue entre la direction et les représentantes et représentants des salariées et salariés : budget du CSE pour son fonctionnement et l'organisation et le financement d'activités sociales et culturelles au profit des salariées et salariés, principes et thèmes de consultations, mise en place d'une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE, créée en novembre 2023), modalités d'exercice du droit syndical.
- Un **accord sur le télétravail** (7 juillet 2023, applicable depuis septembre). Il permet de bien organiser le travail collectif avec des journées communes de présence par direction et service et d'éviter des déplacements d'autres jours en prenant appui sur des outils SI très performants.
- Un **accord sur les rémunérations** dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO). L'accord, qui a été signé le 28 novembre 2023, a permis de prendre en compte les enjeux salariaux et d'engager le travail sur de nouveaux projets en 2024, notamment les enjeux liés à la qualité et aux conditions de vie au travail (QVCT), ou encore ceux de l'évaluation et du développement professionnel.

Des actions concrètes au bénéfice des salariées et salariés

L'équipe RH s'est appuyée sur les évolutions apportées aux outils de communication interne, l'intranet en particulier, pour diffuser au mieux les informations utiles à toutes les équipes. Des rendez-vous collectifs ont également été organisés, notamment une journée de formation au management des responsables pour faciliter les bonnes pratiques.

L'établissement continue de structurer sa politique de ressources humaines en se dotant des outils indispensables pour assurer les meilleures conditions de travail et de développement professionnel pour ses équipes. Le CNM a commencé à déployer un premier plan de formation au second semestre 2023 qui va encore mieux se structurer en 2024, à la faveur d'un nouvel outil SIRH à venir. La prévention des risques professionnels est désormais bien structurée, grâce à un document unique d'évaluation de ces risques (DUERP, depuis novembre 2023). Cette démarche, menée en discussion avec le CSE, a permis d'établir un diagnostic précis et de définir des actions concrètes, rassemblées dans un plan d'action annuel de prévention (PAPRI Pact). Les règles communes à la vie des salariées et salariés et au fonctionnement interne ont également été rédigées et rassemblées dans un **règlement intérieur** qui a été approuvé par le conseil d'administration (10 octobre 2023) après des échanges précieux avec les membres du CSE. Il est entré en vigueur le 8 décembre 2023.

DES ACTIONS IMPORTANTES POUR LA QUALITÉ DE LA GESTION JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

Les trois premières années du CNM ont été marquées par les impératifs de la création de l'établissement, de la fusion avec les quatre structures préexistantes et de la gestion des dispositifs exceptionnels liés à la crise. L'année 2023 a permis aux équipes administratives, juridiques et financières de poursuivre à un rythme soutenu le travail de consolidation, de sécurisation et de qualité de la gestion des moyens et des outils du CNM, en interne mais aussi à destination des professionnelles et professionnels, comme le Règlement général des aides (RGA).

Un travail précis de prévention des risques juridiques

En 2023, le service juridique a été saisi en interne 240 fois et a réalisé 125 accompagnements contractuels. Cette activité a conduit à la réalisation d'une cartographie interne ayant pour objet l'identification, l'évaluation et la visualisation des risques juridiques auxquels l'établissement peut être exposé. Il s'agit de mettre en place des mesures pour assurer la conformité légale, prévenir le risque de litiges, protéger les droits de l'établissement et minimiser les éventuelles conséquences financières et réputationnelles qui y seraient liées.

Une politique d'achats publics dotée des outils de bonne gestion

Le CNM, établissement public industriel et commercial (EPIC), est soumis aux règles de la commande publique. Il a procédé à la résiliation de contrats hérités des entités fusionnées et s'est doté, début 2023, d'un plan de sécurisation et de responsabilisation de ses achats reposant sur quatre axes :

- **L'anticipation, la planification et la sécurisation des procédures : sept marchés ont été notifiés et plusieurs autres sont en voie de l'être**
- **Le recours aux achats mutualisés : l'établissement a adhéré en 2023 à deux marchés-cadres de la direction des achats de l'État (DAE) ; quatre autres adhésions vont suivre. Par ailleurs, le CNM recourt autant que nécessaire aux marchés mutualisés de l'UGAP**
- **Le développement d'une politique d'achats durables et responsables, en insérant autant que possible des clauses RSE dans ses cahiers des charges**
- **L'amélioration de ses outils de gestion interne pour optimiser la programmation, notamment en créant une nomenclature des achats**

L'amélioration constante de la qualité de la gestion budgétaire et comptable

Une stratégie de qualité budgétaire et comptable et de maîtrise des risques a été déployée en 2023. En association avec les services métiers, la cartographie des risques et le plan d'actions associé ont été établis par l'agence comptable et le service budget/contrôle interne. Cette cartographie, qui a permis d'établir un plan d'actions 2024, a concerné cinq processus en 2023 : versement et bilan des aides ; taxation d'office ; service fait ; paie et rémunération ; frais de déplacements. Deux nouveaux processus seront analysés en 2024 : immobilisations et recettes commerciales.

L'activité financière a continué à être soutenue en 2023. Le service comptable du CNM a généré 56 538 écritures en 2023, dont un nombre record de 11 060 demandes de paiement à l'agence comptable (dont 7 814 aides).

Enfin, 2023 a permis au pôle administratif et financier de renforcer ses actions de communication et de formation interne, en mettant au point un tableau de bord budgétaire en temps réel qui va être déployé courant 2024, la rédaction d'un guide administratif et financier sur l'intranet, rassemblant toutes les procédures internes, l'organisation de permanences et de conférences budgétaires à destination des directions et de comités techniques avec l'agence comptable, pour coordonner les problématiques communes ordonnateur – comptable public.



L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

CONSOLIDATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

En matière de cybersécurité, les attaques de plus en plus nombreuses confirment la nécessité absolue de protéger les systèmes et les données. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route sur la sécurité des systèmes d'information, le CNM a développé un test d'intrusion, appelé « pentesting », destiné à éprouver la solidité de notre système d'information. Le test d'intrusion vise à évaluer la résistance et à démontrer la capacité ou non d'accéder au-delà des autorisations aux ressources du système d'information, et/ou d'en perturber les services systèmes et réseaux.

LES OBJECTIFS DE CE TEST, QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2023, ÉTAIENT LES SUIVANTS :

- évaluer le niveau de sensibilisation des utilisateurs face à une campagne d'hameçonnage (*phishing*)
- évaluer la sécurité des systèmes d'information exposés sur le réseau
- évaluer la sécurité des réseaux internes

Cette approche simule la position d'un attaquant potentiel (cybercriminel, logiciel nuisible et rançongiciel, personne malveillante ou vindicative, concurrent ou concurrente, technicien ou technicienne opportuniste, etc.). Plusieurs techniques de complexité variable, des outils d'analyse ainsi que différents retours d'expérience, sont utilisés pour valider la sécurité et identifier les vulnérabilités exploitables. L'un des principaux avantages du test d'intrusion est d'identifier les vulnérabilités avant qu'elles ne soient exploitées par les attaquants. Il permet de prendre les mesures proactives pour renforcer la cybersécurité.

À la suite du test d'intrusion réalisé par les équipes technique du CNM, en collaboration avec l'équipe ayant effectué le rapport, un certain nombre de préconisations et de correctifs ont été mis en œuvre. Ainsi, un programme de sensibilisation à l'attention des collaborateurs et collaboratrices du CNM a été mis en place pour développer leur attention à la cybersécurité, un enjeu

essentiel dans leur environnement professionnel mais aussi dans leur quotidien. Le CNM effectuera ce test de façon régulière dans le cadre de sa feuille de route de sécurisation des systèmes d'information.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS ET TRANSITIONS

Au sein des orientations stratégiques à l'horizon 2025 dont le CNM s'est doté en 2022, l'un des piliers du parachèvement de la construction de la maison commune de la musique consiste à placer l'établissement sur la voie de l'exemplarité en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Cet objectif, transversal à l'ensemble de l'établissement, nécessite un appui en coordination des volets sociaux et environnementaux. C'est pourquoi le CNM a fait évoluer son organisation en créant, en octobre 2023, une unité de conseil Transitions et innovation placée auprès de sa direction générale. Cette unité a vocation à amplifier, accélérer et accroître la lisibilité des actions de l'établissement public en matière d'innovation, et de transitions : qu'elles soient écologiques, sociales et/ou économiques.

En affirmant la place prioritaire de ces missions, l'établissement s'engage à accroître ses collaborations avec l'ensemble des acteurs et actrices des transformations et à activer les leviers d'un engagement accru de l'ensemble de l'écosystème.

En engageant la formation à la RSE/RSO de son personnel en charge de ces questions en 2023 et tout début 2024, le CNM s'est doté de compétences et d'outils qui lui permettront de présenter une feuille de route consolidée pour lui-même et pour l'écosystème dès la fin de l'année 2024. L'établissement dispose en outre du soutien de son ministère de tutelle qui a publié en décembre 2023 son « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture ».

DÉFINIR UN PLAN D'ACTION DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ

CRÉDITS D'IMPÔT (ÉVALUATION ET PROROGATION)

Les crédits d'impôt, mis en œuvre par les équipes du CNM pour le compte du ministère de la Culture, ont pour objectif de soutenir les projets d'investissements des entreprises de production d'œuvres phonographiques (CIPP), de spectacles vivants (CISV) et, depuis 2022, d'édition musicale (CIEM). Ces dispositifs couvrent toute la filière musicale, de la création d'œuvres à la fixation et publication de celles-ci et à l'interprétation sur scène et en public. Ces mesures fiscales permettent d'accompagner les producteurs et productrices et les éditeurs et éditrices dans leur prise de risque pour favoriser l'émergence d'artistes, d'auteurs, d'autrices, de compositeurs et de compositrices, leur diffusion sur le territoire et le rayonnement de leurs créations. Ce soutien garantit également la diversité d'esthétiques musicales dans le paysage français.

Les articles 220 *octies* (CIPP) du Code général des impôts (CGI), 220 *quindecies* (CISV) et 220 *septdecies* (CIEM), ainsi que les articles 220 Q, 220 S et 220 Q, définissent les conditions d'éligibilité à remplir pour que les entreprises soient éligibles à ces dispositifs.

L'OBTENTION DU CRÉDIT D'IMPÔT S'EFFECTUE EN DEUX PHASES

- La demande et l'obtention d'un agrément provisoire déposé en amont des premières dépenses. La délivrance de cet agrément ouvre droit au crédit d'impôt lorsque l'entreprise déclare les dépenses engagées pour le projet agréé lors de la déclaration de son impôt sur les sociétés
- En fonction des délais prévus par la loi, les entreprises demandent la délivrance de l'agrément définitif, qui confirme que le producteur ou la productrice a satisfait les conditions d'éligibilité prévues par la loi

CROISSANCE IMPORTANTE DES DEMANDES D'AGRÉMENT DÉPOSÉES

Le nombre de demandes d'agréments s'accroît d'année en année. L'année 2023, ne fait pas exception : les demandes d'agréments ont augmenté de + 42 % pour le CIPP et de + 13 % pour le CISV par rapport à 2022. L'année 2023 est la première année de traitement des demandes du crédit d'impôt en faveur des éditeurs musicaux. Cinq comités d'experts ont été réunis en 2023 pour examiner ces demandes.

Du point de vue des esthétiques, le « top 3 » en 2023 (demandes d'agréments provisoires) est le suivant : les chansons / variétés, le pop rock et les musiques classiques ou contemporaines.

Une évaluation des dispositifs, menée en 2023, a confirmé le bien-fondé de ces dispositifs, prorogés par le législateur au moins jusqu'en 2027

Une évaluation des crédits d'impôts phonographiques et spectacle vivant a été conduite par le CNM sur la période 2018 à 2022. Les résultats ont montré l'atteinte des objectifs de soutien aux producteurs et productrices et des projets d'artistes en émergence. L'évaluation a également confirmé que ce dispositif répond aux catégories d'entreprises ciblées en priorité : 98 % des producteurs phonographiques et 97 % des producteurs de spectacle vivant bénéficiaires sont des TPE/PME et concentrent plus des deux tiers de la dépense fiscale. L'évaluation confirme également que ces crédits d'impôt incitent les producteurs à s'engager sur des projets risqués, dont le débouché commercial reste incertain, et permettent d'atteindre un équilibre économique sur ces projets.

Cette évaluation a convaincu les pouvoirs publics de la nécessité de proroger ces trois crédits d'impôt, au moins jusqu'au 31 décembre 2027.

L'année 2023 a également permis d'achever la dématérialisation de la gestion des crédits d'impôt. Cette gestion a été intégrée à « Monespacepro », plateforme du CNM où la productrice ou le producteur peut déposer les demandes d'agréments, en suivre l'avancée et obtenir les notifications d'agrément. Les échanges *via* la plateforme permettent de sécuriser et de simplifier leur gestion. 2024 va permettre de stabiliser les contours et les compétences du service des crédits d'impôt (quatre chargées et chargés de missions et une responsable) en mutualisant la gestion des trois dispositifs.

LES CRÉDITS D'IMPÔTS MIS EN ŒUVRE PAR LE CNM EN 2023

CRÉDITS D'IMPÔT	CIPP (crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques)		CISV (crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants musicaux ou de variétés)		CIEM (crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales)	
	AGRÉMENTS PROVISOIRES	AGRÉMENTS DÉFINITIFS	AGRÉMENTS PROVISOIRES	AGRÉMENTS DÉFINITIFS	AGRÉMENTS PROVISOIRES	AGRÉMENTS DÉFINITIFS
AGRÉMENTS DÉPOSÉS	1 896	1 232	1 489	703	307	-
AGRÉMENTS DÉLIVRÉS	1 772	1 075	1 129	570	350*	-
NOMBRE D'ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES	555	344	453	232	54	-
TOTAL DES AGRÉMENTS DÉLIVRÉS	2 847		1 699		307	
TOTAL DES AGRÉMENTS INSTRUITS	3 128		2 492		350	
CI ESTIMÉ **	40 M€	33,3 M€	34,4 M€	31,1 M€	3 M€	-
DÉPENSE MOYENNE/ PROJET	22 582 €	31 054 €	30 534 €	41 286 €	9 771 €	-
DÉPENSE FISCALE 2023 (PRÉVISION) ***	27 M€		17 M€		1 M€	

* La publication tardive, fin 2022, du décret d'application de l'article 220 septdecies du CGI (CIEM) n'a pas permis d'organiser des comités d'expertes et d'experts en 2022. Les demandes d'agrément reçues en 2022 ont donc été examinées par ces comités début 2023.

** Crédit d'impôt estimé, calculé sur le montant total des dépenses prévisionnelles et réalisées déclarées au titre des agréments obtenus en 2023.

*** Source : PLF 2024, « Évaluation des voies et moyens. Annexe au projet de loi de finances pour 2024 », tome 2.

UNE FISCALITÉ AFFECTÉE POUR LE FINANCEMENT DES SOUTIENS À LA FILIÈRE

La taxe sur les spectacles vivants de musique et de variétés

L'amélioration continue du système d'identification des séances et de la mise en œuvre des procédures de recouvrement permettent à l'établissement de recenser de façon plus fine l'activité du secteur.

L'année 2022 avait été celle de la reprise du spectacle vivant avec un nombre important de représentations (liées notamment à des reports de dates). Le millésime 2023 confirme cette dynamique et témoigne de l'engouement retrouvé des spectateurs et spectatrices pour vivre et partager collectivement l'expérience et les émotions produites par les artistes et les spectacles en live.

Un volume de déclarations de taxe sur la billetterie des spectacles en croissance, témoin de l'engouement retrouvé du public

En 2023 a été confirmé le retour en salle des spectateurs et spectatrices, qui ont plébiscité prioritairement les spectacles dans les lieux à grande capacité. Les grands festivals ont également programmé des têtes d'affiches attractives pour les festivalières et festivaliers, malgré une relative augmentation des prix des pass de 2/3 jours. Toutes les esthétiques ont connu un regain d'affluence. Les effets de cette reprise sont plus nuancés pour les salles de petites jauges ou de jauges intermédiaires.

En conséquence de cette reprise d'activité, le nombre d'appels à déclaration progresse de + 66,6 % par rapport à 2022 pour atteindre 6 975 relances. En revanche, le nombre de mises en demeure est en recul de - 22,7 % avec un total de 4 471 relances pour 2023, attestant des progrès du recouvrement de la taxe. Quelque 3 920 structures (associations, sociétés, collectivités, etc.) ont souscrit des déclarations en 2023 contre 3 505 en 2022 soit une progression de + 11,8 %. Cette progression se ressent aussi sur le nombre d'avis des sommes à payer émis mensuellement, qui s'établit à 27 941 en 2023 et représente une augmentation de + 10 % par rapport à l'année précédente.

Un montant de taxe sur les spectacles d'un niveau sans précédent

Le montant de la facturation (montant à percevoir au titre de l'exercice) s'établit à 49,2 M€ en 2023 (contre 35,3 M€ en 2022), soit une progression de + 39 %. L'accroissement du nombre de déclarantes et déclarants et des relances effectuées n'explique pas à lui seul cette facturation d'un niveau sans précédent.

La croissance du montant de facturation résulte de trois facteurs principaux : l'augmentation de l'offre, en particulier dans des salles de grande capacité, un record de fréquentation et l'augmentation des prix des billets pour certaines esthétiques.

Environ 86 000 représentations ont été déclarées en 2023, à comparer aux 77 000 en 2022 (soit une augmentation de + 11,7 %) et 72 000 en 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire.

In fine, le montant de perception de la taxe au cours de l'exercice 2023 atteint un niveau sans précédent de 49,3 M€ (contre 33,5 M€ en 2022) soit une progression de + 47,5 %. Une telle hausse, en pourcentage et en valeur confirme la dynamique du secteur, mais ne doit pas occulter certaines disparités.

S'agissant des catégories de structures, les associations représentent 51 % des structures taxées et 17,3 % de la facturation. *A contrario*, les structures commerciales représentent 26 % des structures taxées et 78 % des montants facturés.

S'agissant des esthétiques :

- Quatre esthétiques, sur les quinze référencées dans le champ de perception de la taxe sur les spectacles, concentrent la majorité des montants facturés : la pop rock 26 %, la chanson 19 %, le rap et hip-hop 14 %, l'humour 10 %
- L'humour enregistre le plus grand nombre de représentations avec 19 759 séances, soit 23 % du total des séances. Pour autant, l'évolution du prix moyen du billet de ces spectacles reste modérée, passant de 40 à 48 € entre 2019 et 2023 dans les Zéniths, et se maintenant autour d'un prix moyen de 20 € dans les salles spécialisées « humour »
- Les musiques électroniques enregistrent une forte augmentation du nombre de représentations (+ 36,8 %)
- Pour les spectacles de « chansons », le montant de taxe atteint 9,6 M€, soit une hausse de 93,7 %, pour un nombre de représentations n'augmentant que de 5,3 %. Le prix moyen des billets a crû significativement, passant de 74 € à 93 € sur l'ensemble du territoire avec des pics pour certains artistes internationaux

Pour mémoire, la taxe sur les spectacles est destinée au financement du droit de tirage et des aides sélectives

Le CNM inscrit 65 % des sommes versées par le redevable au titre de la taxe sur les spectacles sur un compte dédié à cette structure : le compte entrepreneur. Les sommes disponibles sur ce compte sont récupérables au moyen du droit de tirage. Les 35 % restants sont mutualisés au bénéfice des programmes d'aides sélectives destinées à la filière.

N.B. : Les montants attribués et le nombre de dossiers concernés au titre du droit de tirage en 2023 figurent dans le tableau récapitulatif des aides (p. 80-81).

Le droit de tirage est accessible aux structures affiliées dès lors qu'elles remplissent certaines conditions. Il permet à une structure de production de spectacle vivant de mobiliser tout ou une partie des sommes inscrites sur son compte entrepreneur, sur justification de la continuité de son activité de production.

La taxe sur les services de streaming musical

L'article 53 de la loi de finances pour 2024 a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2024, une taxe sur la mise à disposition, sur les réseaux en ligne, de services payants ou gratuits offrant un accès à des musiques enregistrées, codifiée à l'article 1609 *sexdecies* C du CGI.

Le produit de la taxe est affecté au CNM dans la limite d'un plafond annuel de 18 M€.

Sont redevables de la taxe les personnes, qu'elles soient établies en France ou hors de France, qui assurent en faveur de personnes établies en France une activité de location de phonogrammes ou de vidéomusiques, et qui en encaissent les revenus associés.

La taxe est assise sur le montant hors TVA :

1. Du prix acquitté par le public lorsque l'offre est payante ;
2. Des sommes versées par les annonceurs et les parrains pour la diffusion de leurs messages publicitaires sur un service donnant ou permettant l'accès à des enregistrements phonographiques ou vidéomusicaux, ou donnant accès gratuitement à des contenus créés par des utilisateurs ou utilisatrices privés à des fins de partage et d'échanges au sein de communautés d'intérêts. Ces sommes sont prises en compte à hauteur de 34 % de leur montant.

L'assiette est déterminée, pour chaque année civile, comme la fraction de la somme de ces montants excédant le **seuil de 20 M€**, celui-ci étant apprécié séparément pour chaque service.

La taxe, dont le taux est fixé à 1,2 % des sommes encaissées, est exigible à chaque encaissement à compter du dépassement du seuil de 20 M€ à partir du 1^{er} janvier 2024.

DÉVELOPPER LES RESSOURCES ET DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE PARTENARIATS

Par sa politique de partenariats, le Centre national de la musique cherche à compléter ses modes d'action au service de la musique en s'associant à des acteurs et actrices dont les missions à destination de la filière musicale et des variétés font écho à celles de l'établissement.

Ainsi, cinq axes, miroirs des missions que le législateur a confiées au CNM, servent de fondement à son action partenariale.

L'accompagnement du CNM dans le cadre des partenariats répond à un mode d'action différent des programmes d'aide financière puisqu'il prévoit des contreparties et peut prendre la forme d'une contribution financière ou non financières (expertise, ressources documentaires, visibilité, formations, etc.). Surtout, les partenariats construits par le CNM placent l'établissement dans une ambition de co-réalisation de projets répondant à un ou plusieurs de ses cinq axes d'accompagnement.

Diversité

Cet axe regroupe les contributions aux projets assurant et/ou valorisant la diversité sous toutes ses formes (culturelle, des métiers, des publics, etc.) dans la musique et les variétés. Il permet d'accompagner notamment les projets liés à l'exposition, la diffusion de nouveaux talents et la mise en avant d'esthétiques de niches, les projets d'éducation artistique et culturelle, les projets à destination des publics éloignés de la culture, les projets comprenant des actions de développement durable, les projets de nature à favoriser un égal accès aux femmes et aux hommes aux métiers de la musique.

Savoir

Cet axe accompagne l'ensemble des projets qui contribuent au développement de la connaissance de la filière musicale, auprès des acteurs et actrices de la filière et du grand public.

Il permet d'accompagner les études, enquêtes, etc., qui apportent un éclairage et facilitent la compréhension du secteur, ainsi que les projets permettant aux professionnels et professionnels de la filière d'échanger (rencontres, salons professionnels, etc.) et souhaitent proposer au CNM de participer à leurs contenus (tables rondes, stands, ateliers...).

Innovation

Cet axe accompagne les initiatives qui œuvrent à l'avenir et aux évolutions de la filière musicale et des variétés. Il concerne les projets qui facilitent la transition du secteur et répondent aux transformations de l'industrie musicale tant de point de vue de ses usages, de ses publics, de ses modes d'action que des technologies sur lesquelles elle s'appuie pour déployer ses activités.

Patrimoine

Cet axe accompagne les actions d'exposition et de mise en valeur du patrimoine musical français dans son ensemble, les dispositifs de récolte et d'organisation d'informations relatives à la musique, les projets ayant pour objet la mise à disposition de ressources en ligne, et toute autre initiative de préservation des biens matériels et immatériels relatifs à la filière musicale et des variétés.

International

Cet axe regroupe les actions de promotion et d'exposition de la filière musicale et des variétés à l'international, via la mise en avant à l'étranger d'artistes produits en France ou bien de projets à envergure internationale.

En 2023, la politique de partenariat du Centre national de la musique a permis d'accompagner 29 projets et partenaires et a vu la formalisation de conventions avec quelques-unes des institutions les plus engagées dans le domaine de la culture.

Maison de la musique contemporaine

En 2023, le CNM et la Maison de la musique contemporaine ont signé un accord de deux ans (rétroactif sur 2022), afin d'œuvrer à une mise en cohérence de leurs actions auprès du secteur contemporain.

CE PARTENARIAT DONNE LIEU À :

- un renforcement de la dynamique de coopération à l'œuvre en matière de conseil individuel
- des actions de formations professionnelles conjointes au bénéfice du secteur contemporain
- un travail autour de l'articulation et des complémentarités des aides financières des deux entités
- une meilleure observation du secteur contemporain

Par ce partenariat, le CNM a également alloué une participation de 150 000 € afin d'accompagner l'ensemble des activités de la MMC, pour 2022 et 2023.

Les Nuits de Fourvière

Le CNM a engagé un partenariat avec les Nuits de Fourvière afin d'accompagner leurs actions en faveur de la prévention des risques dans le spectacle vivant musical.

CE PARTENARIAT A NOTAMMENT DONNÉ LIEU À :

- une mise en avant et un partage mutuel des ressources des deux entités en matière de préventions des risques (sonores, psycho-sociaux, sureté des lieux, etc.)
- une vidéo-interview long format autour des VHSS associant Corinne Sadki, conseillère auprès de la direction du CNM sur les sujets égalité femmes-hommes, et diffusée sur la plateforme en ligne et en libre accès « Prévention spectacle » animée par les Nuits de Fourvière.

Maison Gainsbourg

Le CNM est partenaire de la Maison Gainsbourg, au titre des actions qu'elle met en place de matière de valorisation du patrimoine musical français et d'exposition de ce dernier auprès du public.

Le CNM est ainsi le partenaire exclusif du parcours sonore, narré par Charlotte Gainsbourg, qui accompagne la visite de la maison historique de Serge Gainsbourg. En outre et afin de prolonger la visite des espaces, le CNM met à profit du public visiteur de la maison, *via* sa marque de recommandation *What the France*, des contenus vidéos, playlists, articles autour de l'œuvre de Serge Gainsbourg.



© JEAN-BAPTISTE MONDINO, 2023.

BnF

En 2023, la BnF et le CNM ont signé un partenariat pour une période de trois ans afin d'enrichir et développer les connaissances de la filière musicale et des variétés et de valoriser le patrimoine conservé à la BnF (partitions, archives, correspondances, ressources iconographiques propres au secteur de la musique et documents sonores musicaux).

Ce partenariat a vocation à donner lieu à de nouveaux travaux de recherches, à l'édition commune d'ouvrages portant sur la musique et à l'organisation d'événements pour le plus grand nombre, tels que des expositions, des conférences ou des concerts.

Fin 2023, le CNM a ainsi participé à l'ouverture de l'exposition de la BnF autour de Bérurier Noir « Dans les archives de FanXoa et mastO de Bérurier Noir », en créant

notamment deux playlists accompagnant la visite de l'exposition. Ces sélections musicales ont été élaborées par les membres du groupe, et sont hébergées par *What the France*, la marque de recommandation du CNM.

Radio France

Le CNM et Radio France ont renouvelé, en 2023, l'accord de partenariat signé en 2022 autour de la diversité dans la musique et de la valorisation du patrimoine français.

L'ACCORD DE 2023 COMPREND PLUSIEURS PROJETS :

- la commande de programmes promouvant le dialogue des esthétiques : Pop Symphoniques, ciné-concert « Berlin, symphonie d'une grande ville »
- des concerts pédagogiques et jeunes publics tels « Classique & Mix », autour de la Symphonie n°1 (« Titan ») de Mahler par l'Orchestre Philharmonie de Radio France, et 6 projets d'arrangements à destination de la plateforme numérique « Vox »
- le soutien à la diffusion de la création contemporaine, avec l'organisation, par France Musique, de la soirée « Action ! Création ! » visant à soutenir de manière régulière et pérenne tous les acteurs et actrices de la création musicale
- le soutien et l'association à l'Hyper Weekend festival, au cours duquel le CNM a organisé une masterclass sur le matrimoine musical, conviant artistes, professionnelles et professionnels du secteur

Ce partenariat fut en outre l'occasion d'enrichir et terminer la première saison de la collection de podcasts originaux « Musique, nom féminin », lancée dans un partenariat CNM x France Musique, afin de valoriser le matrimoine musical, d'après une narration et conception de la journaliste Aliette de Laleu. Ces podcasts, diffusés à l'été 2023, sont également accessibles en accès libre sur les plateformes d'écoutes dédiées.



**LE CNM
EN 2024**

BILAN DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À MI-PARCOURS

Au sortir de la crise sanitaire, le CNM a souhaité se doter d'orientations stratégiques, non seulement pour se conformer à l'article L. 2312-24 du Code du travail, qui rend ce document obligatoire, mais également pour fixer le cap des priorités de l'établissement pour les années à venir.

Approuvées par le conseil d'administration du 16 décembre 2022, les orientations stratégiques 2023-2025 du CNM se déclinent en trois axes : l'observation et la connaissance du secteur ; les interventions financières et non financières ; et enfin, l'achèvement de la construction de l'organisation. Afin de décliner ces priorités stratégiques en un plan d'action opérationnel, l'établissement a défini le programme de travail CNM 2025 qui mobilise l'ensemble des salariées et salariés au sein de groupes de travail transversaux qui portent la responsabilité de mettre en œuvre les projets prioritaires.

Dans le domaine de l'observation, l'établissement se fixe l'objectif de bâtir une gamme cohérente de baromètres afin d'étudier, de comprendre et d'anticiper la situation économique, artistique et sociale de la filière. Ainsi, en 2023, le CNM a réalisé cinq études majeures : l'étude sur la diversité de la production et de la diffusion de musique enregistrée en 2022, les certifications export, l'étude sur les chiffres de diffusion des spectacles de musique et de variété en 2022, l'étude sur l'économie des festivals 2022, le baromètre annuel des pratiques et des usages. En outre, un partenariat avec le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture a été signé, pour rendre possible le rapprochement des données du CNM et celles issues du logiciel SIBIL. Les partenariats avec les organisations professionnelles ont été poursuivis, notamment avec AGI-SON et la Chambre syndicale de la facture instrumentale (CSFI), pour accroître la connaissance des différents métiers de la filière musicale. Enfin, les activités de l'établissement dans le champ de la prospective se sont intensifiées, notamment avec la publication par le CNMLab d'un recueil consacré aux relations entre musique et données et de six Ondes courtes.

L'année 2023 a également constitué une étape importante de consolidation des activités du CNM dans le champ d'une autre mission majeure : l'intervention financière et non financière au soutien de la diversité de la création et des modèles économiques et du rayonnement du secteur professionnel en France et dans le monde, tout en accompagnant ses transformations. Ainsi, le

budget 2023 aura vu l'établissement mobiliser plus de 85 M€ d'aides, dont près de 60 M€ d'aides sélectives qui lui ont notamment permis de renforcer son action dans les domaines du spectacle vivant, de la musique enregistrée, mais aussi dans les champs d'intérêt commun du développement international, de l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique et des variétés et de la transition écologique. Sur la base d'un schéma de financement complété et stabilisé lors du vote de loi de finances pour 2024, l'établissement va poursuivre le travail de refonte de ses dispositifs en 2024, avec l'ambition de déployer un système plus solidaire et incitatif à la prise de risque en matière de diversité, qui encourage l'investissement dans les domaines du développement international et des transformations, qui soit plus lisible et simple d'utilisation.

Outre le soutien financier, l'intervention du CNM comprend aussi un accompagnement des professionnelles et professionnels au moyen de services d'information, de conseil, d'expertise, de formation professionnelle. Ainsi, la réflexion sur le parcours usagers du CNM a été achevée et présentée aux conseils professionnel et d'administration en mai et juin 2023. Le nombre de rendez-vous conseil et thématiques a été augmenté et la base de données Music DB, puissant outil d'identification et de cartographie des métiers de la musique, a été relancée. La stratégie éditoriale de l'établissement a été repensée avec la mise au point des lignes directrices des contenus digitaux et la publication de la version deux du site Internet. Le projet d'ouverture d'un Café culture au rez-de-chaussée d'Airtime a lui aussi progressé, au moyen de la mise en place en 2023 d'un pilotage et d'un rétroplanning efficaces, et de l'obtention des autorisations nécessaires au lancement des travaux d'aménagement. Enfin, sur la base d'un catalogue rénové, les activités de formation ont été en nette progression en 2023 (+30% de chiffre d'affaires).

Enfin, l'établissement n'a pas ménagé sa peine pour parachever la construction de la maison commune de la musique et des variétés.

Un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été finalisé avec le comité social et économique de l'établissement. Un accord de dialogue social a été signé. Le règlement intérieur de l'établissement rédigé en lien avec

le comité social et économique a été adopté par le conseil d'administration. Il est entré en vigueur en fin d'année 2023. Le plan de formation du CNM a aussi été déployé et un guide administratif et financier a été publié sur l'Intranet. Un accord sur le télétravail est apparu en septembre. La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) a été mise en place. La révision de la politique de déplacement sur les événements professionnels a été mise en œuvre. La sécurisation des aides du CNM au regard du droit aux aides de l'État a été approuvée par le conseil d'administration le 15 mars 2023.

En ce qui concerne la sécurité informatique, la double authentification *via* VPN et le cryptage des PC a été activée. Les plans de sauvegardes ont été revus et les vulnérabilités sont testées au travers de campagnes de pentesting. Le plan de reprise d'activité (PRA) a été mis en place et testé, les utilisateurs et utilisatrices du réseau sont sensibilisés aux risques. Enfin, une veille cyber est assurée.

Afin de placer l'établissement sur la voie de l'exemplarité en matière de responsabilité sociétale des organisations, l'unité transitions et innovations a lancé une réflexion sur les engagements RSE de l'établissement.

Pour relancer l'activité de la taxe et doter le CNM d'un plan d'action dans le domaine de la fiscalité, en interne, le contrôle de la taxe a été augmenté avec la maîtrise des risques en lien avec les taxations d'office. Le crédit d'impôt édition musicale a été déployé et des réunions de travail avec l'ASTP ont eu lieu afin de solutionner les problèmes de répartition de la taxe liés aux esthétiques.

Le crédit d'impôt pour la production phonographique et le crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical ont été évalués.

Des partenariats ont été signés avec l'Arcom, la BnF et la Maison de la musique contemporaine (MMC).

Parmi toutes ces avancées, le CNM souhaite mettre en lumière des projets particulièrement importants, comme les Journées portes ouvertes en région et la création de la direction des affaires européennes et du développement international (DAEDI).



ZOOM

JOURNÉES PORTES OUVERTES EN RÉGION

En septembre 2023, le Centre national de la musique ouvrait pour la première fois les portes de ses locaux à Paris, pour un temps de rencontre et d'échange entre ses équipes et le public. Face au succès rencontré par cette journée et dans un souci de rendre l'établissement le plus accessible à tous et toutes, cet événement sera décliné dès le début de l'année 2024 dans trois villes françaises. Toulouse recevra la première déclinaison des Journées portes ouvertes en région. Ce sera l'occasion de proposer

une vision d'ensemble des missions du CNM, de communiquer des données sur la diffusion des spectacles en région, d'organiser des ateliers sur les aides et d'offrir la possibilité de rendez-vous individuels avec les équipes du CNM pour présenter un projet.

CRÉATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Dans le cadre de la refonte de sa stratégie d'intervention, le CNM a décidé de renforcer significativement ses actions dans le domaine du développement international du secteur professionnel de la musique et des variétés.

Cette ambition a été concrétisée dès le début de l'année 2024 par la création d'une nouvelle direction des affaires européennes et du développement international. Cette nouvelle direction créée a pour mission d'intensifier le soutien au développement international des artistes et des professionnelles et professionnels qui font rayonner la France en dehors de ses frontières et d'encourager un développement économique à l'étranger, capital pour nos artistes et entreprises. Cette nouvelle organisation permettra non seulement de pérenniser et d'amplifier le travail sur le positionnement stratégique du CNM à l'international mais aussi de renforcer son engagement en Europe, au cœur de la filière européenne de

la musique et de ses enjeux, auprès des institutions communautaires, des ministères, des réseaux européens et de l'écosystème européen de la musique.

De nouvelles synergies, à la fois avec nos partenaires français mais aussi au niveau européen grâce la collaboration avec nos partenaires du réseau EMEE (que le CNM préside depuis cinq ans), viendront amplifier les ressources et les actions déjà déployées.

Ces changements sont aussi l'occasion de renforcer l'expertise internationale sur toutes les esthétiques musicales dont le classique/contemporain, avec une équipe élargie.

RÉFORME DES AIDES

Créé en janvier 2020, le Centre national de la musique a dessiné au cours des quatre dernières années un schéma d'intervention, composé à partir des programmes d'aides préexistants au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), au Fonds pour la création musicale (FCM) et au Bureau Export et intégrant progressivement de nouveaux dispositifs ayant vocation à soutenir les professionnelles et professionnels de la musique et des variétés dans la crise sanitaire et à couvrir les nouveaux champs d'intervention de l'établissement, comme le soutien aux auteurs et autrices, ainsi qu'aux compositeurs et compositrices de musique, l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique, la transition écologique, etc.

Dans un contexte de stabilisation de la structure de financement de l'établissement, marqué par l'extinction des crédits exceptionnels de crise et la création d'une taxe sur les revenus des services de musique en ligne, complétant les ressources issues du produit de la taxe sur la billetterie des spectacles de musique et de variétés, la subvention pour charge de service public du ministère de la Culture et la contribution des organismes de gestion collective, l'établissement a souhaité engager en 2024 un exercice de revue de ses dispositifs d'aide dans la perspective de présenter au conseil d'administration de décembre 2024 un schéma d'intervention rénové pour une mise en œuvre dès janvier 2025.

Cet exercice doit permettre au CNM d'interroger ses 36 programmes d'aide, structurés pour l'essentiel à ce jour par une logique sectorielle (spectacle vivant, musiques enregistrées, édition de musique...) et de s'assurer qu'ils sont adaptés à l'actualité et à la diversité des modèles économiques, ainsi qu'aux enjeux de transformation et de rayonnement international du secteur professionnel de la musique et des variétés.

De même, l'établissement souhaite saisir l'opportunité de cette refonte de son schéma d'intervention pour : rechercher, autant que possible, à **simplifier le système** pour les porteurs de projet et ses équipes; rendre plus lisible la **complémentarité** de ses interventions avec celles des services de l'État (DRAC, crédits d'impôt); **améliorer l'articulation** avec les dispositifs de soutien des **organismes de gestion collective**; créer des **synergies** plus fortes entre les **aides financières et les services non financiers** (conseil, formation professionnelle, etc.).



OUVERTURE DU CAFÉ CULTURE EN 2024

Dans le cadre de l'installation du Centre national de la musique dans les locaux d'Airtime, avenue de France, il a été prévu d'aménager un local commercial au rez-de-chaussée de l'immeuble pour la création d'un espace multiple recevant du public (ERP) permettant à nos usagers, usagers, collaboratrices et collaborateurs d'y trouver de quoi passer un moment culturel.

LE LOCAL SERA COMPOSÉ DE TROIS ESPACES COMPLÉMENTAIRES :

- **Le café What the France**, un lieu de détente, de rendez-vous ou d'entretiens doté d'équipements sonores pour partager les sélections musicales
- **Une boutique** destinée à la vente des ouvrages publiés par le CNM
- **Une salle multi-usages** destinée à l'événementiel ainsi que diverses présentations.

En 2023 a démarré le projet avec une première phase d'écriture d'un cahier des charges afin d'identifier les besoins spécifiques en termes d'espaces et d'aménagement nécessaires avec l'aide d'un designer et l'élaboration du budget nécessaire à la mise en œuvre du projet.

À l'issue de la phase d'instruction administrative ainsi que la finalisation du cahier de design pour l'aménagement intérieur, un appel d'offre a été lancé pour le marché des travaux.

La durée prévisionnelle des travaux est de trois mois et demi. La notification du marché des travaux a été effective en mars 2024.

Parallèlement, un projet d'équipement multimédia a été mis en place pour doter l'espace événementiel d'écrans permettant la diffusion des playlists What the France et du matériel audio et vidéo nécessaire pour les présentations. Le local sera également équipé d'un Wifi gratuit pour les visiteuses et visiteurs.

La phase des travaux a démarré en avril 2024 avec une ouverture prévue à l'automne 2024.

VI.

ANNEXES

TABLEAU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'année 2023 est la première de l'établissement qui n'a pas été impactée par la crise sanitaire. Elle a été marquée par une forte inflation ainsi qu'une reprise dynamique de l'économie de la filière.

Le conseil d'administration du Centre national de la musique a adopté deux budgets rectificatifs au cours de cet exercice. *In fine*, le budget exécuté 2023, approuvé par le conseil d'administration du 15 mars 2024, s'élève à 102,9 M€.

Les dépenses d'interventions financières au soutien de la filière de la musique et des variétés représentent un volume de 85 M€. L'activité du CNM est revenue à un niveau structurel standard après les premières années marquées par la gestion de fonds exceptionnels et de crédits de relance liés aux conséquences de la crise sanitaire (en 2022, le montant d'interventions financières avait ainsi représenté 197,2 M€ dont 119,6 M€ d'interventions exceptionnelles).

Hors interventions financières directes, les dépenses (personnel, fonctionnement, investissement) s'élèvent en 2023 à 17,8 M€. Elles se répartissent en 4,8 M€ pour l'accompagnement non financier de la filière, 2,9 M€ pour l'accompagnement financier, 9,2 M€ pour les fonctions support et 0,9 M€ pour la gestion commerciale (formations, éditions, partenariats).

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 89,9 M€, dont un niveau record de 49,3 M€ de perception de taxe sur les spectacles de musique et de variétés, 26,7 M€ de subvention pour charges de service public, 2,85 M€ de contribution des organismes de gestion collective, d'autres financements publics et des recettes propres. Le reste des dépenses de soutien à la filière a été couvert par des reports de crédits d'intervention 2022, reprogrammés en 2023 afin de financer un niveau d'aides sélectives pérennes comparable à celui de 2022.

EXÉCUTION 2023

DÉPENSES	102 866 151 €
DÉPENSES DE PERSONNEL	8 840 042 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 129 926 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	865 259 €
DÉPENSES D'INTERVENTION (AIDES)	85 030 924 €
RECETTES	89 960 924 €
FISCALITÉ AFFECTÉE	9 289 892 €
FINANCEMENTS DE L'ÉTAT	28 183 929 €
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	3 313 870 €
RECETTES PROPRES	9 173 233 €

DOUBLE PAGE SUIVANTE :

TABLEAU COMPLET DES AIDES

DÉTAILS PAR COMMISSION
ET PAR PROGRAMME (HORS CT)

NOM DU PROGRAMME	NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS	NOMBRE DE DOSSIERS IRRECEVABLES	NOMBRE DE DOSSIERS SOUTENUS	NOMBRE DE DOSSIERS ANNULÉS OU EN COURS ANNULATION	NOMBRE DE DOSSIERS SOUTENUS / NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS
	5 360	1019	4 889	34	91 %
BOURSE AUTEURS/AUTRICES ET/OU COMPOSITEURS/ COMPOSITRICES	360	163	360	0	100%
DROIT DE TIRAGE	985	28	985	3	100%
AIDE À LA CRÉATION, PRODUCTION ET DIFFUSION	626	264	557	2	89%
AIDE À LA CRÉATION, PRODUCTION ET DIFFUSION- CLASSIQUE CONTEMPORAIN	97	64	76	0	78%
PROMOTEURS DIFFUSEURS	38	3	27	0	71%
AIDE À L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION DES SALLES DE SPECTACLES	240	12	228	0	95%
AIDE À LA CRÉATION OU À LA REPRISE D'ACTIVITÉ DE DISQUAIRE INDÉPENDANT	14	1	13	0	93%
AIDE AUX DISQUAIRES INDÉPENDANTS	7	1	6	0	86%
AIDE À L'ÉDITION DE MUSIQUE CONTEMPORAINE	91	3	91	0	100%
AIDE AU DÉVELOPEMENT ÉDITORIAL DE CATALOGUE À DESTINATION DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET/OU D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	20	1	20	0	100%
DÉVELOPPEMENT ÉDITORIAL	175	15	161	3	92%
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	94	18	87	2	93%
CRÉATION DE SALLE DE SPECTACLE	15	6	12	0	80%
AIDE À L'ÉQUIPEMENT ET À LA MISE EN CONFORMITÉ DES SALLES DE SPECTACLE EN ACTIVITÉ	141	14	120	1	85%
AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - JAZZ 1	113	3	98	0	87%
AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - JAZZ 2	3	0	3	0	100%
AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - MUSIQUES ACTUELLES 1	203	68	195	1	96%
AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - MUSIQUES ACTUELLES 2	40	12	40	0	100%
AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL / MUSIQUES CLASSIQUES 1	106	3	104	0	98%
AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL / MUSIQUES CLASSIQUES 2	7	0	7	0	100%
INNOVATION	47	6	20	0	43%
AIDE À LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE - MUSIQUES ACTUELLES	649	110	617	5	95%
AIDE À LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE - MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE	143	31	138	4	97%
AIDE À LA PRODUCTION DE MUSIQUE EN IMAGES	437	85	388	13	89%
RÉSIDENCE MUSIQUES ACTUELLES	42	2	21	0	50%
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	27	8	10	0	37%
RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE	58	8	40	0	69%
AIDE AUX ASSOCIATIONS CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE	34	3	32	0	94%
AIDE AUX ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	16	4	15	0	94%
AIDE AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT, SALONS ET PRIX	34	4	28	0	82%
AIDE AUX PROJETS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	16	4	15	0	94%
AIDE AUX FESTIVALS	299	73	204	0	68%
INCITATION PHONO MA	112	0	112	0	100%
INCITATION PHONO MCC	42	0	42	0	100%
Phase 1 - Diagnostic	28	2	17	0	61%
Phase 2 - Investissements	1	0	0	0	0%

	MONTANT TOTAL DEMANDÉ DES DOSSIERS INSTRUITS	MONTANT TOTAL DEMANDÉ DES DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT TOTAL OCTROYÉ	MONTANT TOTAL ANNULÉ AU 31/12/2021	MONTANT TOTAL OCTROYÉ / MONTANT TOTAL DEMANDÉ DES DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT TOTAL OCTROYÉ / MONTANT TOTAL DEMANDÉ DES DOSSIERS INSTRUITS	MONTANT MOYEN OCTROYÉ PAR DOSSIER SOUTENU
	108 870 325 €	93 895 142 €	78 130 149 €	244 832 €	83 %	72%	15 981 €
	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	0	100%	100%	5 000 €
	26 405 085 €	26 405 085 €	26 397 488 €	22 366 €	100%	100%	26 799 €
	11 592 627 €	10 022 443 €	6 795 975 €	10 330 €	68%	59%	12 201 €
	2 269 222 €	1 725 538 €	888 987 €	0	52%	39%	11 697 €
	645 994 €	455 494 €	300 000 €	0	66%	46%	11 111 €
	6 957 140 €	6 563 966 €	4 999 808 €	0	76%	72%	21 929 €
	379 956 €	354 956 €	177 134 €	0	50%	47%	13 626 €
	226 328 €	194 328 €	101 881 €	0	52%	45%	16 980 €
	424 970 €	424 970 €	241 092 €	0	57%	57%	2 649 €
	214 898 €	214 898 €	214 898 €	0	100%	100%	10 745 €
	1 577 038 €	1 430 385 €	1 180 672 €	12 286 €	83%	75%	7 333 €
	1 949 968 €	1 875 610 €	1 636 695 €	11 857 €	87%	84%	18 813 €
	2 103 971 €	1 503 971 €	1 044 634 €	0	69%	50%	87 053 €
	5 620 940 €	4 809 900 €	3 469 933 €	15 000 €	72%	62%	28 916 €
	573 514 €	491 593 €	442 736 €	0	90%	77%	4 518 €
	119 000 €	119 000 €	114 000 €	0	96%	96%	38 000 €
	1 119 337 €	1 075 366 €	983 215 €	1 270 €	91%	88%	5 042 €
	1 506 558 €	1 506 558 €	1 145 017 €	0	76%	76%	28 625 €
	810 871 €	799 956 €	760 009 €	0	95%	94%	7 308 €
	322 474 €	322 474 €	341 474 €	0	106%	106%	48 782 €
	3 708 223 €	1 702 463 €	1 118 934 €	0	66%	30%	55 947 €
	6 317 893 €	5 966 824 €	4 800 000 €	46 052 €	80%	76%	7 780 €
	1 741 121 €	1 681 471 €	1 500 000 €	40 330 €	89%	86%	10 870 €
	2 861 335 €	2 466 426 €	2 129 732 €	85 341 €	86%	74%	5 489 €
	545 290 €	326 928 €	231 400 €	0	71%	42%	11 019 €
	1 806 590 €	745 772 €	669 264 €	0	90%	37%	66 926 €
	7 521 174 €	5 388 833 €	4 930 508 €	0	91%	66%	123 263 €
	1 498 791 €	1 423 791 €	1 203 000 €	0	84%	80%	37 594 €
	730 000 €	710 000 €	505 000 €	0	71%	69%	33 667 €
	1 750 185 €	1 499 500 €	1 091 500 €	0	73%	62%	38 982 €
	750 098 €	733 718 €	680 584 €	0	93%	91%	45 372 €
	11 705 776 €	8 552 486 €	5 796 543 €	0	68%	50%	28 414 €
	124 487 €	124 487 €	65 043 €	0	52%	52%	581 €
	57 478 €	57 478 €	42 285 €	0	74%	74%	1 007 €
	631 993 €	418 474 €	330 708 €	0	79%	52%	19 453 €
	500 000 €	- €	- €	0	0%	0%	- €

STRUCTURES AIDÉES

Depuis le mois de mai 2024, les aides sont publiées en temps réel sur le site Internet du CNM. Consultez la liste complète des entreprises et structures aidées grâce à ce QR code.





LES INSTANCES

La gouvernance du Centre national de la musique repose sur un principe de concertation permanente avec l'ensemble des représentantes et représentants de la diversité des métiers et des esthétiques du champ de la musique et des variétés.

Préside le conseil d'administration et le conseil professionnel; il dirige l'établissement

LE PRÉSIDENT

Nommé par décret du président de la République pour une durée de cinq ans, renouvelable deux fois par période de trois ans.

Est convoqué par le président au moins deux fois par an

Règle par ses délibérations les affaires de l'établissement

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 25 membres titulaires du conseil d'administration, en plus du président, sont nommés par arrêté du ou de la ministre de la Culture pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois :

- 7 représentantes et représentants de l'État
- 5 dirigeantes et dirigeants d'établissements publics nationaux
- 6 personnalités qualifiées ou représentantes et représentants désignés par le ou la ministre de la Culture
- 5 représentantes et représentants d'organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins
- 2 représentantes et représentants élus par le personnel permanent de l'établissement

Exerce ses compétences sur les sujets relatifs aux aides financières, aux programmes d'études, etc. (voir la liste page suivante)

CONSEIL PROFESSIONNEL

Les membres du conseil professionnel sont nommés par la ou le ministre de la Culture pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois. Ils sont au nombre de 40, en plus du président, et regroupent des représentantes et représentants :

- 7 de l'écriture, la composition et l'interprétation
- 3 de l'édition musicale
- 5 de la production phonographique
- 11 du spectacle vivant musical et de variétés
- 3 de la diffusion audiovisuelle de musique
- 2 de l'édition de services musicaux en ligne
- 6 de la gestion collective des droits d'auteur et droits voisins de la musique et des variétés
- 3 des collectivités territoriales

Émet un avis consultatif avant examen par le conseil d'administration

Voient leur nombre et compétences fixés par le CA

Commissions en charge d'émettre un avis sur l'attribution des aides

Soumettent les conclusions de leurs travaux au conseil professionnel

Groupes de travail thématiques

Comité stratégique Égalité femmes-hommes

Sont composés d'expertes et d'experts et de représentantes et représentants de la filière

Les compétences du conseil d'administration

En vertu de l'article 8 du décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019, le conseil d'administration délibère sur :

- 1° les orientations stratégiques de l'établissement
- 2° les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel contractuel
- 3° le projet de contrat pluriannuel avec l'État et le rapport de performance qui rend compte chaque année de son exécution
- 4° le nombre, les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition des commissions qu'il crée pour l'exercice des missions de l'établissement, et notamment des commissions spécialisées chargées de donner un avis sur l'attribution des aides financières
- 5° les conditions générales d'attribution des subventions, prêts et avances, ainsi que les conditions de remboursement des prêts et avances le règlement intérieur de l'établissement
- 6° la charte de déontologie applicable à ses membres
- 7° le budget et ses modifications
- 8° le compte financier de l'exercice clos et l'affectation du résultat de l'exercice
- 9° le rapport annuel d'activité
- 10° les catégories de contrats qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président
- 11° les prises, extensions et cessions de participations, les créations de filiales et la participation à des groupements d'intérêt public ou à des groupements d'intérêt économique, à des établissements publics de coopération culturelle ou à des associations
- 12° les contrats de concession et les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public ;
- 13° les projets de vente, de location, d'achat et de prise à bail d'immeubles, ainsi que les conventions relatives à l'occupation de biens publics
- 14° l'acceptation ou le refus des dons et legs
- 15° les actions en justice et les transactions

Il peut déléguer au président les attributions prévues aux 14°, 15° et 16°.

Les compétences du conseil professionnel

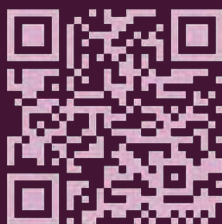
En vertu de l'article 12 du décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019, le conseil professionnel émet un avis consultatif préalable à l'examen par le conseil d'administration des projets de délibération concernant :

- 16° le nombre, les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition des commissions que le conseil d'administration peut créer pour l'exercice des missions de l'établissement
- 17° les contrats ou conventions conclus avec les collectivités territoriales, leurs établissements ou groupements
- 18° le programme annuel d'études du Centre national de la musique
- 19° le rapport annuel d'activité

Il peut en outre :

- 20° examiner toute question intéressant l'évolution du secteur ou l'activité de l'établissement ;
- 21° organiser des groupes de travail aux fins d'éclairer le conseil d'administration au titre de son expertise sectorielle et professionnelle
- 22° sur proposition de la majorité de ses membres, formuler toute recommandation utile au conseil d'administration

Consultez la liste des membres
du conseil d'administration



Consultez la liste des membres
du conseil professionnel



Répartition des instances, commissions et comités régionaux du Centre national de la musique

		AU 1 ^{ER} JANVIER 2024			
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	PART DES FEMMES
EN NOMBRES DE MANDATS *	Ensemble des instances du CNM**	373	376	749	49,8 %
	Présidences et vice-présidences	0	2	2	0 %
	<u>Membres et membres suppléants</u>	373	374	747	49,9 %
	- dont membres titulaires	200	201	401	49,9 %
	- dont membres suppléants	173	173	346	50 %
	Conseil d'administration	17	19	36	47 %
	Présidence du conseil d'administration	0	1	1	0 %
	Membres et membres suppléants	17	18	35	49 %
	Conseil professionnel	20	21	41	49 %
	Présidence du conseil professionnel	0	1	1	0 %
	Membres (N.B. : pas de membres suppléants)	20	20	40	50 %
	Commissions***	336	336	672	50 %
	Membres et membres suppléants	336	336	672	50 %
Comités régionaux : représentantes et représentants du CNM****	10	14	24	42 %	
EN NOMBRE DE PERSONNES	Ensemble des instances du CNM**	373	376	749	49,8 %

* Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.

** Présidences et vice-présidences, membres titulaires et membres suppléants. Les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.

*** Les mandats de présidence et vice-présidence ne s'appliquent plus aux commissions à compter du 1^{er} janvier 2022.

**** Au 1^{er} janvier 2024, treize membres restent à nommer (contrats de filière en cours de renouvellement avec six régions).

N.B. : À partir de 2022, le CNM a proposé de nouveaux programmes d'aides et adapté ses commissions pour répondre aux besoins de l'ensemble de la filière musicale. Ainsi, ces commissions sont dorénavant constituées de membres et membres suppléants nommés en exacte parité femmes et hommes. Les écarts persistants dans ce tableau en 2022-2023 résultant de nominations encore en attente de quelques membres.



ORGANIGRAMME

PRÉSIDENT

Jean-Philippe THIELLAY
Président

AGENCE COMPTABLE

Antony LATTÉ
Agent comptable

ASSISTANTE DE DIRECTION

Anne-Bérengère NIVAUD,
auprès du président
Jean-Philippe THIELLAY
& du directeur général délégué
Romain LALEIX

ACTION TERRITORIALE

Pierrette BETTO
Conseillère auprès
de la direction générale

TRANSITIONS & INNOVATION

Séverine MORIN
Conseillère auprès
de la direction générale

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Romain LALEIX
Directeur général délégué

ASSISTANTE DE DIRECTION

Rachidath BAKARY,
auprès d'Anne-Sophie BACH,
Olivier GUILLEMOT, Théophile MÉGALI,
Corinne SADKI, Mary VERCAUTEREN,
Michel WAGNER

ÉTUDES & PROSPECTIVE (DEP)

Théophile MÉGALI
Directeur

- Agrégation, traitement & valorisation des données
- Étude & évaluation
- Veille & prospective

DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION & PARTENARIATS (DDCP)

Anne-Sophie BACH
Directrice

- Développement commercial
- Parcours usagers & conseil
- Formation
- Éditions & contenus
- Communication
- Partenariats
- What the France

AFFAIRES EUROPÉENNES & DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (DAEDI)

Corinne SADKI
Directrice

- Conseil, expertise projets & international
- Affaires européennes
- Égalité entre les femmes & les hommes

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Olivier GUILLEMOT
Secrétaire général

- Ressources humaines
- Crédits d'impôt
- Taxes & droit de tirage
- Juridique
- Achats & marchés publics
- Budget & contrôle interne

SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

Michel WAGNER
Directeur

- Moyens généraux & accueil
- Études & applications des systèmes d'information
- Support aux opérations

SOUTIEN AUX ARTISTES, AUX ENTREPRISES & AUX PROJETS (DSAEP)

Mary VERCAUTEREN
Directrice

- Entreprises
- Festivals
- Lieux & disquaires
- Auteurs/autrices - compositeurs/compositrices & artistes-interprètes
- Production phonographique, musique en images & éditions
- Spectacle vivant

Pierre-Louis LE GUILLOU
Directeur adjoint
administratif & financier

- Achats
- Juridique
- Budget, contrôle interne
- Comptabilité

Véronique BÉRANGER
Directrice adjointe
à la fiscalité

- Perception
- Crédits d'impôt

CRÉDITS

Direction de la publication
Jean-Philippe THIELLAY

Coordination éditoriale
Anne-Sophie BACH

Rédaction
L'équipe du CNM

Conception graphique
& mise en pages
Studio Swindells

Photos
Chloé LE FERRAND

(PAGES 4, 12-13, 29, 32-33, 39, 42, 44, 60, 65,
69, 82, 87)

Mikuláš PEJCHA

(PAGES 16, 36, 76-77)

Readymade FACTORY

(PAGES 47, 74)

Lucie BOUSSOUAR

(PAGE 23)

Xavier DARTAYRE

(PAGE 53)

CONTACT

Centre national de la musique
151-157 avenue de France
75013 Paris

T. : 01 83 75 26 00 – info@cnm.fr
cnm.fr

Dépôt légal : juin 2024
Imprimé en France par Sopedi
sur papier Nautilus recyclé

ISSN: 2801-880X

